C
42
59

BIB. COLL.
PICTAV. S. J.

[BONAFOUS (Louis-Abel) S.J.
1736-1806]

abbé de Fontenay pendant la Suppression

Sommervogel, Bibl. Pseud. col 543

DO 324

D 92 C 42/59

# DU RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES ET DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE.

par l'abbé de Fontenay, ex jésuite.

Ego contra hoc quoque laboris præmium petam, uti à conspectu malorum quæ nostra tot per annos vidit ætas tantisper certè, dum prisca illa tota mente repeto, avertam, omnis expers curæ quæ scribentis animum, etsi non flectere à vero, sollicitum tamen efficere possit.

TITUS LIVIUS.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

A EMMERICK,
CHEZ J.-L. ROMEN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE L'ALLEMAGNE.

1800.

DC
493
.F663
1900
JESUITANA

46962040

A SON EXCELLENCE,

*MADAME LA COMTESSE*

*CHRISTINE DE SALM,*

CHANOINESSE DU CHAPITRE D'ELTEN.

*MADAME,*

*VOUS avez permis à l'auteur de cet ouvrage de vous le dédier. Il sent tout le prix de la bonté que Vous lui témoignez. Il se trouve heureux de le mettre par-là sous la protection des Graces ornées d'un esprit juste & solide, d'une raison éclairée, d'un sentiment exquis, & sur-tout d'une éminente piété qui rehausse*

*l'éclat de vos vertus. Puisse-t-il ne pas paroître indigne de cette protection.*

*Daignez agréer, Madame, ses hommages respectueux.*

BIBLIOTHÈQUE S.J.
Les Fontaines
60500 CHANTILLY

# DU RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES ET DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE.

Depuis plusieurs années les Jésuites n'existent plus, excepté dans une petite partie des états soumis à la vaste domination de la Russie. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Les uns, qui ne les connoissent que par les calomnies atroces versées à pleines mains sur eux, qui sont imbus de préjugés sur leur compte, qui tiennent à un esprit de parti, ont dit et diront encore que c'est un bien. Les autres, fidèles aux anciens principes, et qui croyent que l'existence des Jésuites étoit utile, nécessaire même au maintien de la religion, des bonnes mœurs, à la sûreté des trônes, à la tranquillité des états et au bonheur réel des peuples, ne craindront pas de dire, et ils publieront hautement que c'est un mal et un très-grand mal.

Il est cependant une vérité bien constante, bien avérée, c'est qu'amis et ennemis, tous s'accordent à dire que, depuis la suppression des Jésuites, l'éducation publique, est tombée dans la plus déplorable décadence. J'ai parcouru la plus grande partie de l'Europe : je n'ai entendu par-tout que les mêmes regrets sur le vuide immense qu'ils ont laissé à cet égard. On se plaint par-tout de l'ignorance et de l'incapacité de la plupart des maîtres qui les ont remplacés, de leurs mœurs souvent scandaleuses, de leurs principes, hélas! faut-il le dire? philosophiques, ou ce qui revient à-peu-près au même, irréligieux. De là les bonnes études sont tombées; les anciens ont été négligés, rejetés même, pour faire place à je ne sais quelles

maximes, quel jargon de certains modernes; les règles du goût ont été mecomnues, oubliées. La jeunesse, sans guides assurés, s'est jettée dans les plus mauvais principes en tout genre. Avec l'ignorance elle est devenue indisciplinée, arrogante, intraitable, corrompue, débordée, ne connoissant aucun frein ni du côté des mœurs, ni du côté de la religion. Bien des pères et des mères ne savent plus que faire de leurs enfans. Effrayés avec raison des dangers multipliés qui se trouvent dans les écoles publiques, ils n'osent pas les y envoyer. Veulent-ils les confier à des précepteurs ou des gouverneurs ? leurs espérances sont également trompées. Ces mercénaires, pour l'ordinaire ne valent pas plus que les maîtres publics, peut-être encore moins; et bien souvent on est obligé de les chasser honteusement, parce qu'ils scandalisent toute une famille par leurs vices. Les universités protestantes elles-mêmes se sont ressenties du vuide qu'ont laissé les Jésuites, quoique les principes des uns et des autres fussent bien différens; mais la rivalité entretenoient l'émulation. L'envie de donner le plus d'éclat possible à sa croyance étoit cause que de part et d'autre on s'attachoit, avec un très-grand soin, à former de bons élèves, à les instruire dans les belles-lettres et dans les sciences, et à composer d'excellens ouvrages qui sont une preuve incontestable du mérite des professeurs. On est bien éloigné de vouloir faire la critique de ces universités. On sait qu'il s'y trouve encore quelques hommes d'un savoir profond; mais qu'on écarte toute espèce de prévention, et l'on verra si elles sont plus aujourd'hui que l'ombre de ce qu'elles étoient autrefois.

Cet aveu unanime de tous les peuples de l'Europe sur la bonne éducation donnée par les Jésuites est l'éloge le plus flatteur qu'on puisse faire d'eux. On peut bien assurer que c'est déja le langage de la postérité qui commence à s'expliquer en leur faveur, de cette postérité impartiale qui ne se laisse séduire ni

par les clameurs de la haine, ni par les adulations d'une aveugle amitié, qui pèse les actions des hommes dans une juste balance, et qui les juge sous leurs véritables rapports. Cela seul devroit suffire pour faire ouvrir les yeux aux ennemis des Jésuites et pour les faire revenir de leurs préjugés.

Quelques gouvernemens accordent déja leur faveur à ces Religieux. Les papiers publics ont annoncé qu'il est question de leur rétablissement dans les états de sa Majesté Impériale. Puisse cet exemple être suivi par tous les autres gouvernemens catholiques! On ose dire que ce sera un des plus signalés services qu'ils puissent rendre à l'Europe, et par une suite nécessaire que cet événement doit produire, à l'humanité entière. La bonne et solide éducation, celle qui fait des hommes vraiment instruits, sera remise en vigueur, les mœurs seront régénérées, les droits de l'autel et du trône respectés, ceux même des peuples mieux assurés; et l'union, la concorde, la paix, cette douce paix qui fait aujourd'hui l'objet des vœux de tout le monde, après le bouleversement effroyable dont nous sommes les témoins, seront raffermies sur des fondemens stables et permanens. Fut-il jamais de considération qui méritât mieux de fixer les vues des hommes d'état, des ministres, des souverains? C'est sur eux que repose le bonheur de la race présente, et plus encore des races futures. Pourroient-ils ne pas faire tous les efforts possibles pour le procurer, et pour se couronner eux-mêmes d'une gloire qui se perpétuera dans tous les âges?

J'ai cru la circonstance présente très-favorable pour publier cet ouvrage composé depuis quelques années. Il est temps de montrer les Jésuites tels qu'ils étoient, et de les venger des imputations calomnieuses, dont l'envie, la haine et la rage se plaisoient à les diffamer. Il est temps de lever le voile qui a couvert les machinations les plus odieuses, les trames les plus méchamment combinées, les perfidies les plus atroces;

les moyens les plus pervers que l'on a employés pour les perdre, pour les détruire. Je connois les lois sévères de l'histoire, qui imposent la nécessité de dire la vérité. Ainsi je parlerai sans passion, mais sans crainte. Je démasquerai plusieurs personnages qui ont joué un grand rôle dans cette affaire, et qui avoient même acquis une espèce de célébrité par la facilité qu'a le public de se laisser séduire, lorsqu'on emploie l'astuce, le mensonge et la calomnie pour obtenir ses suffrages. Je les peindrai avec les couleurs qui leur sont propres. Est-ce ma faute à moi, si leur nom sera traîné par nos neveux avec l'ignominie qui leur est due? ou plutôt ne serois-je pas coupable moi-même si je trahissois la vérité en leur faveur? Qu'on apprenne par leur exemple que le crime reçoit tôt ou tard sa peine, et que la vertu seule mérite des hommages.

On trouvera dans cet ouvrage des anecdotes peu connues. On peut compter sur leur authenticité. J'ai eu le bonheur de me procurer des mémoires exacts faits par des personnes qui avoient eu part aux affaires publiques dans le temps qu'on étoit occupé de la destruction des Jésuites. De plus j'ai eu des relations intimes avec quelques-unes de ces personnes qui m'ont instruit dans le plus grand détail de tout ce que je desirois savoir. Les ouvrages publiés dans le temps pour et contre les Jésuites, m'ont été aussi fort utiles. Je me suis appliqué à démêler le vrai d'avec le faux, et à rejetter tout ce qui avoit le caractère d'une haine aveugle, ou d'une amitié aussi aveugle peut-être. Enfin je puis assurer que je n'ai rien négligé pour mettre le lecteur au fait d'un événement qui a formé une époque si remarquable dans ce siècle, et qui a eu des suites si funestes. A tous ces titres ne puis-je pas au moins me flatter d'obtenir son indulgence?

Avant d'entrer dans les détails historiques sur la destruction des Jésuites, il est nécessaire d'examiner

quel étoit alors l'état de la France qui en a été le principal mobile, et qui, par son influence, l'a hâtée dans tout le reste de l'Europe. Elle portoit déja dans son sein le germe des maux que nous avons vu éclater avec tant de fureur, et depuis long-temps elle avoit perdu une grande partie de son ancienne splendeur.

Le commencement de la décadence de cet empire date de la fin du siècle dernier. On n'a qu'à lire les mémoires du Maréchal de Villars pour y voir que les premiers traits de la vieillesse s'y faisoient déja reconnoître. La plupart des grands hommes qui ont fait la gloire du siècle de Louis XIV, n'existoient plus. Leurs successeurs n'avoient ni leur génie ni leurs talens. Ce prince lui-même ne tenoit plus d'une main aussi ferme les rènes du gouvernement.

Tout commençoit dès-lors à décliner. Les mœurs publiques reçurent une funeste atteinte. Les richesses devinrent en honneur. Le luxe, circonscrit jusqu'alors chez les grands, se propagea plus près des autres classes de la société. On voyoit dégénérer ces sentimens élevés, le germe des belles actions. Les ames commençoient à s'abatardir, s'il est permis de se servir de ce terme. Les enfans élevés dans des principes moins sévères que leurs pères, se livrèrent à des goûts plus frivoles, et connurent les charmes de la volupté. Les spectacles ne servirent plus qu'à fomenter des passions dangereuses.

Les bonnes études se soutenoient encore, il est vrai, dans les écoles publiques; et les Jésuites surtout les maintenoient avec honneur dans leurs collèges : mais des écrivains qui ne pouvoient point s'élever à la hauteur du génie des grands maîtres leurs prédécesseurs, en croyant trouver de nouvelles routes pour se distinguer, couroient après le bel-esprit, qui n'est que le fantôme du bon, du vrai, du solide, et corrompoient déja les principes du bon goût. D'au-

tres, plus coupables encore, tournoient la galanterie noble qui avoit été jusqu'alors un des caractères distinctifs de la nation françoise, en peintures licentieuses ou légèrement gazées, et préparoient, en quelque sorte, ce débordement de mœurs, une des causes principales des maux actuels. Enfin, il s'en trouva qui osèrent attaquer la religion elle-même.

Ce fut principalement en Hollande que se forgèrent les premières armes contre elle. Les réfugiés français, en portant dans ce pays, comme dans une grande partie de l'Europe, la haine de Louis XIV, qui avoit révoqué l'édit de Nantes, y trouvèrent une grande liberté pour ne garder aucun ménagement envers leur ancienne patrie, et pour lui faire tout le mal dont ils étoient capables. Ils ne pouvoient pas en imaginer de plus terrible que celui d'ébranler la religion, qui est le plus ferme appui du trône et du bonheur des peuples. Parmi ces réfugiés se trouvoient des hommes qui avoient de très-grands talens cultivés par la plus constante application. Les Basnage, les Le Clerc, les Beauval ont fait certainement honneur aux sciences sous bien des rapports; mais en semblant vouloir se borner à défendre les principes de leur croyance, ils ont sapé les fondemens de toute croyance. A cet égard il en est un qu'on doit distinguer entre les autres, c'est Bayle.

Peu d'écrivains ont réuni autant que lui de bonnes et de mauvaises qualités. Doué d'une sagacité singulière, d'une imagination vive et brillante, enrichi de vastes connoissances, il ne les fait servir qu'à rendre sa doctrine versatile, à s'envelopper dans tous les replis du scepticisme : mais il a l'art de couvrir ses doutes de toutes les apparences de la raison, de tous les subterfuges de la dialectique, et des suffrages les plus séduisans, choisis parmi les anciens et parmi les modernes. Il embellit ses idées d'un style clair, facile, naturel, animé. Le sacré comme le profane,

le vrai comme le faux, tout devient l'objet de ses raisonnemens captieux, de ses plaisanteries, de ses dérisions. Jamais peut-être la religion n'avoit eu jusqu'alors d'ennemi plus dangereux et plus redoutable. C'est dans ses ouvrages que les incrédules, qui se sont si fort multipliés dans la suite, sont allés prendre les traits les plus acérés contr'elle; et Bayle a l'affreuse gloire d'être regardé comme leur patriarche.

Le Gouvernement en France ne prit pas des mesures assez sévères pour empêcher le débit des ouvrages que la Hollande vomissoit avec profusion. On en laissa la circulation libre. On s'imaginoit sans doute ou que leur lecture révolteroit les esprits, ou que leur réfutation faite par des hommes habiles, suffiroit pour servir d'antidote : mais on se trompoit. Le venin se glissoit avec autant de rapidité que de danger. Le goût pour la littérature étoit beaucoup plus répandu qu'il ne l'avoit été auparavant. La nouveauté des principes étoit un attrait de plus pour dévorer ces livres, et faisoit recueillir les traits qui paroissoient propres ou à inspirer des doutes, ou à ébranler la religion, ou même à poser les bases de l'incrédulité.

Cependant l'exemple du roi, et la piété vraie et sincère dont il faisoit alors la plus haute profession, opposoient encore une forte barrière à un torrent qui menaçoit de se déborder bientôt. Mais ni ses efforts, ni sa puissance ne purent contenir une faction terrible, aussi dangereuse que l'impiété, et qui n'est pas moins ennemie qu'elle de l'autel et du trône. Les dernières années de son règne en furent troublées, et il eut la douleur à sa mort de voir que son royaume alloit devenir le théâtre des dissentions les plus funestes.

On comprend assez que je veux parler ici du jansénisme. Foible d'abord, et se trainant à pas lents, il acquit bientôt des forces assez considérables sous le

règne de Louis XIII, par les soins et l'activité d'un certain abbé de St. Cyran. C'était une espèce de bigot fanatique, que le Cardinal de Richelieu fit enfermer dans une prison sévère, en disant que, si l'on avoit agi de même à l'égard de Luther et de Calvin, l'Europe n'auroit pas été inondée de ces torrens de sang que leurs nouveaux dogmes ont fait verser. On a de St. Cyran quelques ouvrages de dévotion qui n'ont rien de remarquable que la platitude du style : mais il en est un qui prouve incontestablement la perversité de ses principes ; il est intitulé, *Question Royale ;* et l'auteur y décide positivement qu'il est permis de tuer les rois. Mais c'est Jansénius, qui a donné son nom à cette secte, qu'on doit regarder comme en étant le chef et le père. Elevé dans l'université de Louvain, où Baïus avoit été professeur, et avoit enseigné des erreurs condamnées par le St. Siège, il les consigna, leur donna même plus de développement dans un gros livre sur la grace, et il eut l'impudence de vouloir les faire passer pour la doctrine de St. Augustin. Il fut néanmoins assez prudent pour ne pas le faire imprimer pendant sa vie ; ce qui certainement l'auroit empêché d'obtenir l'évêché d'Ypres, auquel il fut nommé. Ce livre ne vit le jour qu'après sa mort. Quoique proscrit et condamné par les Souverains Pontifes, il trouva des partisans sans nombre ; et l'on peut dire qu'il a été comme une torche ardente jettée dans le public pour exciter au loin le plus funeste incendie.

Tout le venin que les hérésies des siècles précédens avoient distillé, le jansénisme l'a renfermé dans son sein. Doctrine perverse, aussi injurieuse à la bonté et à la clémence de Dieu, que cruelle pour les hommes, morale sévère, maximes et pratiques propres seulement à inspirer le dégoût, la haine même de la religion, hypocrisie rafinée, équivoques trompeuses, astuces, fourberies, ressources le plus adroitement combinées pour échapper à l'autorité, calomnies atro-

ces pour perdre ses ennemis; voilà ce qui forme son caractère bien prononcé; voilà les moyens qu'il a employés pour se soutenir, se faire craindre, se propager, obtenir enfin une domination absolue.

Les personnes peu instruites avoient cru d'abord que les disputes, élevées par le jansénisme, n'étoient que des disputes de mots, des questions inintelligibles, indifférentes même, qui ne touchoient point à l'essence de la religion, et qui ne servoient qu'à enflammer la bile des théologiens dans la poussière des écoles. Les gens du monde en rioient, ou n'y prêtoient aucune attention, et les gens de lettres se plaisoient à verser le ridicule sur l'acharnement qu'on mettoit à défendre, selon eux, de simples opinions. Pour le peuple, il n'y comprenoit certainement rien: mais plusieurs se laissoient séduire par l'extérieur de réforme, de gravité, de sévérité; et l'on sait que cet artifice le trompe et lui en impose toujours.

Le grand art des jansénistes, (et c'est en quoi leur secte diffère essentiellement des autres), a été de vouloir toujours conserver les apparences de rester unis à l'église. Ils ont gardé ses mêmes formes extérieures, ses mêmes rites dans l'administration des Sacremens, ses mêmes cérémonies publiques. Il arrive de là, qu'en se couvrant du masque de catholique, ils ont plus de facilité à gagner la confiance des personnes qu'ils veulent entraîner dans leur parti, et à leur faire adopter leurs sentimens. Serpens tortueux, ils se replient de mille manières; et tous les moyens leur sont bons, pourvu qu'ils réussissent.

Il est assez ordinaire que toutes les sectes ont des hommes à talens pour les soutenir et les défendre. La secte janséniemne, tombée aujourd'hui dans la plus complette stérilité de ces hommes, en eut d'abord un assez bon nombre, qui lui donnèrent un grand éclat et qui lui concilièrent beaucoup de partisans. Pascal, Arnaud, Nicole, Quesnel, les Solitaires

de Port-Royal, employèrent toutes les finesses de la raillerie, tout l'empire de l'éloquence, toute la force du raisonnement, tout l'appareil de l'érudition, et sur-tout les sarcasmes les plus virulens, les imputations les plus fortes et les plus exagérées contre ceux qui leur résistoient, qui s'opposoient à leurs erreurs, et qui les démasquoient aux yeux du public.

Plusieurs fois ces erreurs avoient été solemnellement condamnées par les bulles des Papes. L'autorité du souverain étoit venue à l'appui: elle avoit mis en usage la sévérité des lois, la privation des graces et des bienfaits, la peine de l'exil et de la prison pour châtier des rebelles à l'une et à l'autre puissance. Ils triomphèrent de tout par leur obstination, par leurs démarches tortueuses et par le grand nombre de partisans qu'ils pervertirent. Leur secte vit à sa tête des personnes de la cour; et quelques femmes du premier rang qui, sous le voile d'austérités affectées et d'une réforme éclatante, couvroient ou croyoient effacer les tâches d'une jeunesse livrée aux plaisirs, s'en rendirent les protectrices. Elle pénétra dans ces asyles de la piété, où des religieuses, fidèles à leur état et à leurs devoirs, vivoient dans l'heureuse ignorance des disputes sur le dogme: mais imbues de ces nouvelles erreurs, elles n'eurent plus en partage qu'un orgueil indomptable, un entêtement forcéné, et une rebellion ouverte contre les ordres de l'autorité souveraine. Elle porta sa séduction chez des cénobites, jusqu'alors tranquilles et soumis aux lois de l'église; chez des religieux édifians par leurs vertus et par la pureté de la doctrine qu'ils tenoient de leurs prédécesseurs; chez des congrégations entières qui, par une outrée rivalité ou par une basse jalousie contre des hommes exerçant les mêmes emplois, mais fermes et inébranlables dans la défense de la religion, adoptèrent les opinions nouvelles avec un enthousiasme aveugle, qui les fit bientôt déchoir de leur première gloire. Le dirai-je même? Non seulement

une foule d'ecclésiastiques de tous les rangs, mais encore des Evêques, se laissèrent entraîner dans cette secte, et firent gémir les vrais fidèles par leur résistance opiniâtre aux décrets de l'église. Elle se glissa dans des universités célèbres, où la jeunesse inexpérimentée puisoit des leçons corrompues et des préjugés indociles qui ne s'effaçoient plus de son esprit. Enfin, pour comble de malheur, elle vint s'asseoir dans les tribunaux, dans les parlemens, sur-tout celui de Paris, avec des magistrats, qui, énorgueillis des droits qu'elle leur donnoit sur la puissance ecclésiastique, ne semblèrent tourner le glaive de la justice dont ils étoient armés, que pour dégrader cette puissance, l'opprimer, l'anéantir, et la priver de ses plus fermes soutiens.

Ce fut particulièrement contre les Jésuites que les jansénistes dirigèrent toute leur haine ; passion ardente chez eux, et qui paroît faire leur caractère distinctif. Ils voyoient en eux des hommes qui avoient épié leurs démarches, qui les premiers avoient découvert leurs erreurs, et qui les avoient dénoncées au public. Ces hommes étoient accoutumés au combat; et les victoires multipliées qu'ils avoient remportées sur les protestans, dont les principes sur la liberté et sur la grace étoient les mêmes que ceux des jansénistes, les rendoient des adversaires redoutables. Il étoit dangereux d'entrer en lice avec eux; et l'on savoit que fermes, inébranlables dans la défense de la foi catholique, rien ne pouvoit arrêter leur zèle, et que même plus ils trouvoient d'obstacles, plus ils redoubloient d'activité. On crut donc qu'il falloit employer contr'eux d'autres armes. On jura leur perte pour se débarrasser de pareils ennemis; et cette conjuration date de la naissance du jansénisme.

Mais en attendant qu'on pût la conduire au succès désiré, on ne négligea pas les moyens propres à la préparer, je veux dire la calomnie et les libelles. Ces

libelles, tombés aujourd'hui dans l'oubli, étoient sans nombre. On y prenoit toutes sortes de formes pour dénigrer les Jésuites, railleries, injures, histoires fabriquées à plaisir, anecdotes controuvées, tout étoit bon, pourvu qu'on pût leur nuire. Qui le croiroit? et à quel dégré d'aveuglement la haine n'est-elle pas capable de se porter? le docteur Arnaud, un des chefs du parti, qui ne manquoit ni d'érudition, ni même d'éloquence, lorsqu'il écrivait de sang-froid sur d'autres matières, a voulu prouver géométriquement qu'il étoit permis de dire des injures aux Jésuites. Cet ouvrage n'est digne que du mépris. Mais il en est un rempli d'enjouement, de plaisanteries fines, agréables, quoi qu'on y reconnoisse à chaque page les marques de la calomnie; ce sont les Lettres provinciales de Pascal, qui sans doute à présent ont beaucoup perdu de leur intérêt, mais qu'on lit encore avec plaisir. Il n'est point d'ouvrage qui ait fait plus de tort aux Jésuites; et l'on peut même dire qu'ils n'ont jamais pu s'en relever, parce qu'il avoit laissé des traits ineffaçables et des préjugés très-fâcheux sur leur compte dans l'esprit de tous les lecteurs.

La bulle *Unigenitus* acheva de mettre en fureur les jansénistes. Elle avoit été donnée en 1711 par le Pape Clément XI, pour la condamnation de cent une propositions extraites des Réflexions morales sur le nouveau Testament, dont le P. Quesnel, Oratorien, étoit auteur. Cet ouvrage avoit excité les éloges, l'admiration, l'enthousiasme même de toute la secte. Elle accusa les Jésuites d'avoir provoqué cette bulle, d'en être même les auteurs. Le P. Le Tellier, confesseur de Louis XIV, fut sur-tout en butte à leurs traits les plus envénimés. Cependant ce monarque la fit enregistrer dans les parlemens, comme une loi de l'état. Il ne falloit pas moins que l'habitude du respect pour ses volontés, afin qu'on procédât à cet enregistrement, sur-tout dans le parlement de Paris, où déja plusieurs magistrats s'étoient déclarés de très-

zélés partisans du jansénisme. Mais toute la France fut en feu. Des querelles, des dissentions éclatoient de toutes parts. On auroit dit que cette bulle étoit une calamité publique, tant on la représentoit sous les couleurs les plus odieuses, et comme réunissant tous les maux ensemble.

Ce fut dans ces circonstances que mourut Louis XIV. Le duc d'Orléans, régent pendant la minorité de Louis XV, donna, dans les commencemens de son administration, un grand aliment au Jansénisme par la protection qu'il lui accorda. Il comprit qu'il avoit besoin du parlement de Paris, d'abord pour casser le testament du feu roi et pour s'assurer la régence, ensuite pour plusieurs autres opérations du gouvernement. Sa reconnoissance, comme sa complaisance furent sans bornes. Il accéda à tout ce qu'on voulut. Le P. Le Tellier fut exilé, et les Jésuites furent renvoyés de la cour. Les jansénistes levèrent alors une tête altière. Il leur fut libre de disséminer leur doctrine sans être inquiétés. Quelques prélats à la tête desquels étoit le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, se rendirent appellans comme d'abus au futur concile, de la bulle *Unigenitus*. Ils eurent un nombre immense d'imitateurs. Des prêtres ignorans, des moines végétans dans la crasse de leur froc, crurent sortir par là de l'obscurité à laquelle ils étoient condamnés, il n'y eut pas jusqu'à de simples artisans qui ne voulussent suivre de pareils exemples. Ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que l'université de Paris partagea leur deshonneur. Quelles leçons ses élèves pouvoient-ils prendre auprès des maîtres qui prêchoient la révolte ouverte aux décrets des Souverains Pontifes? Mais c'est ce qui touche le moins les jansénistes. Un des points principaux de leur hérésie est de réduire dans les plus étroites bornes, ou plutôt de détruire l'autorité des Papes, celle même des Evêques, et de niveler tout dans la hiérarchie ecclésiastique.

Le régent eut bientôt occasion de connoître leurs manœuvres. Il vit que c'étoient des brouillons et des factieux. Il revint sur ses pas, et il remit les Jésuites à la cour où ils sont restés jusqu'à leur destruction en qualité de confesseurs du roi et de la famille royale. Les jansénistes devinrent l'objet de son mépris. Il se trompa : il dévoit sévir contre eux, et ne pas leur laisser la liberté, comme il fit, de répandre de plus en plus leur pernicieuse doctrine. Mais ce n'est pas le seul tort qu'on puisse reprocher à ce prince.

On ne disconviendra pas qu'il n'eut beaucoup d'esprit, et un esprit très-cultivé : il possédoit plusieurs connoissances. La magnifique galerie de tableaux qu'il avoit formée dans le palais-royal qui lui appartenoit, et la riche collection de pierres gravées prouvent son goût éclairé pour les beaux arts. La France se trouve privée aujourd'hui de l'une et l'autre (*) par la vente qu'en a faite son arrière-petit-fils, le duc d'Orléans, dont le nom est devenu un opprobre. Son avarice et sa bassesse d'ame lui ont fait sans doute préférer de l'argent à la possession de ces chefs-d'œuvre. Mais on est obligé de dire d'un autre côté, que les principes du régent étoient très-répréhensibles sur la religion et sur la morale. Nous avons déja vu que les esprits étoient préparés à une impulsion pour enfreindre les lois de l'une et de l'autre ; et c'est lui malheureusement qui l'a donnée.

Depuis long-tems il étoit fort suspect sur ce qui regarde la religion, et quoi qu'il n'osât pas manifester ses sentimens pendant la vie de Louis XIV, son oncle,

---

(*) Le public peut en être en quelque sorte dédommagé par les gravures qu'on en a données. L'auteur de cet ouvrage a fait les notices qui se trouvent au bas de chaque estampe représentant un tableau de la galerie. Son travail embrasse les vingt-quatre ou vingt-cinq premières livraisons ; et il ne l'a abandonné qu'à cause de son départ forcé de Paris. Mr. l'abbé de Lachaux, bibliothécaire du duc d'Orléans, a publié les estampes des pierres gravées, avec des explications.

qui étoit très-zélé sur cet article, il ne laissa pas cependant que de lui inspirer une juste défiance. Il en reçut souvent des reproches sévères. Lorsqu'il devint le dépositaire de l'autorité souveraine, il donna un libre cours à ses opinions. Le palais-royal devint le rendez-vous des beaux-esprits. On y dissertoit avec ces saillies légères, qui souvent auprès des Français, tiennent lieu de bonnes raisons, sur des matières graves qui échappent aux foibles lumières des hommes, et que la sagesse des siècles précédens avoit couvertes sous le voile d'une foi respectueuse. On s'y permettoit de bons mots et des railleries qui circuloient ensuite dans le monde, et dont l'effet assuré étoit de rendre ridicules ou méprisables les objets les plus sacrés et les hommes qui ont le plus de besoin de la considération publique. Ce fut à cette époque que l'impiété, jusqu'alors timide et cachée, osa se montrer à découvert, et se faire gloire de ses maximes, de ses raisonnemens, de ses systêmes qui ne tendent pas moins à renverser toutes les espérances des hommes pour un avenir plus important que la vie présente, qu'à bouleverser même la société entière.

Si le Régent mérite l'improbation de tous les hommes vertueux par l'essort qu'il donna lui-même à l'impiété, il ne la mérite pas moins pour avoir introduit en France la plus effroyable licence dans les mœurs. Sans doute, dans tous les temps on a eu à gémir de beaucoup de désordres à cet égard; mais on en rougissoit, on n'en faisoit pas parade, et l'on respectoit la décence extérieure. Toutes les bienséances furent alors rompues et violées. La pudeur m'empêche de tracer le tableau des orgies qui se faisoient au palais-royal. Non, les bacchanales des anciens ne surpassoient pas celles de ce rendez-vous impur où se trouvoient des personnes corrompues dans une cour qui se corrompoit tous les jours elle-même davantage. Il suffit de savoir que tout ce que la mollesse a de plus sensuel, la volupté de plus raffiné, la débauche même de plus grossier et de plus révoltant, s'y trouvoit réuni.

Heureux encore les Français, si cette licence n'avoit pas passé les limites de ce palais! Mais elle franchit toutes les bornes, elle se répandit par-tout avec l'impétuosité d'un torrent débordé, elle porta son venin infect dans toutes les classes de la société. C'est de ce temps-là qu'il faut dater, je ne dis pas ce ton léger et frivole qui semble faire le caractère distinctif des Français, mais ces manières hardies et dégagées de toute contrainte qui décèlent la transgression des devoirs, cet oubli de la modestie dans les femmes, qui fait cependant leur plus belle parure, ces infidélités dans le lien du mariage, qui, au sentiment même des payens, entraînent la ruine des états. C'est également alors que les courtisanes, ce fléau le plus destructeur des mœurs publiques, sortirent de l'état vil et abject où leur profession infame les condamnoit. On n'eut pas honte de les entretenir publiquement, et de leur prodiguer des trésors, pour fournir un aliment continuel à leur faste insolent et à leur insatiable cupidité. Que dirai-je enfin? Le goût du luxe, l'amour effréné des plaisirs étendirent au loin leurs ravages. Pour y satisfaire il falloit des richesses; et le système de Law en créa d'abord, par les billets de banque, une quantité immense. Il est vrai qu'elles n'étoient qu'imaginaires; et l'on ne comprendroit pas, si l'on n'avoit l'exemple récent des assignats, comment une nation entière peut adopter, pour un signe effectif de l'or et de l'argent, des feuilles légères de papier. Mais ces billets de banque enflammèrent la cupidité à un point dont la France, ni peut-être aucun pays de l'univers n'avoient jamais vu d'exemple. Une quantité considérable de particuliers nés dans les plus basses classes de la société firent, à la faveur de l'agiotage, des fortunes immenses, tandis que d'autres, possesseurs de richesses réelles, mais qui avoient eu l'imprudence de les échanger pour ces billets, tombèrent, à leur discrédit, dans l'indigence. Il se fit un bouleversement entier dans la nation qui

se

se rendit en peu de temps méconnoissable à elle-même. Ce furent de nouveaux goûts, de nouvelles mœurs; mais les grands hommes de tous les siècles précédens ne les auroient certainement pas adoptées.

Le ministère du duc de Bourbon qui remplaça le régent après sa mort, fut de trop courte durée pour présenter quelque événement mémorable, si ce n'est le mariage que ce prince fit de Louis XV, avec la fille de Stanislas, roi détrôné de Pologne. Celui du cardinal de Fleury, son successeur, fit en général le bonheur de la France. Il la gouverna avec sagesse, et avec la modération qui étoit dans son caractère. Il ne laissa échapper aucune occasion de contribuer à la gloire du jeune monarque, son élève. Mais malgré toutes les précautions qu'il pût prendre, et que son zèle prudent lui inspiroit, il eut la douleur de voir le jansénisme s'agiter toujours avec violence, et en venir à un excès de fanatisme qui fait la honte de cette hérésie.

Un diacre de Paris, nommé Pâris lui-même, partisan aussi outré qu'imbécille des nouvelles erreurs, étoit mort depuis peu, et avoit été enterré dans le cimetière de St. Médard, paroisse d'un des fauxbourgs de cette ville. Les jansénistes s'avisèrent d'en faire un Saint, et voulurent lui donner la réputation d'un faiseur de miracles. Des fourbes gagés, n'ayant que des incommodités simulées, se font porter sur son tombeau. Là ils s'agitent, font des grimaces et des contorsions de démoniaques, entrent dans des convulsions propres à exciter le rire ou l'épouvante des spectateurs. Excédés de fatigue, ils se lèvent, disent qu'ils sont guéris, et chantent les louanges de St. Pâris. La foule immense de peuple que la nouveauté du spectacle attire, les répète et s'en retourne avec cette sotte crédulité qui caractérise les Parisiens, d'avoir été réellement témoins de quelques miracles. Cependant ces prétendus miracles n'ont pas pu soutenir

l'examen des observateurs éclairés. Ce n'étoit que des tours d'adresse dont la physique et la médecine rendent raison sans recourir à rien de surnaturel. Il résulta néanmoins de ces tours de passe-passe, s'il m'est permis de me servir de cette expression, imaginés par les jansénistes pour donner de l'éclat à leur secte, que les incrédules, cachés sous le nom de philosophes, nom qui commençoit dès-lors à devenir à la mode, en tirèrent avantage pour décrier les vrais miracles et la religion elle-même. C'est ainsi que tout se réunissoit pour la rendre méprisable, odieuse, et pour la renverser. Le cardinal de Fleury fit fermer le cimetière de St. Médard. Il auroit dû sans doute poursuivre et soumettre aux yeux vigilans de la police les convulsionnaires qui allèrent continuer leurs farces indécentes et scandaleuses dans des caves où se rendoient les dévots de la secte et une foule de curieux, les uns pour admirer les prodiges de St. Pâris, et se confirmer dans de malheureux préjugés, et les autres pour en faire l'objet de leurs plaisanteries. Il auroit dû prendre tous les moyens possibles pour arrêter sur-tout la circulation clandestine de la gazette ecclésiastique commencée à peu-près dans ce temps-là; feuille dans laquelle l'auteur obscur, mais animé de toute la rage de l'enfer, insultoit une fois toutes les semaines aux talens et à la vertu, et vomissoit les injures les plus grossières, les calomnies les plus odieuses contre ceux qui attaquoient le jansénisme, ou qui n'adoptoient pas sa doctrine. Ce fut aussi dans ce temps-là que parut cette fameuse consultation signée par trente-trois avocats de Paris, dans laquelle ils établirent les maximes les plus audacieuses contre l'autorité ecclésiastique et contre l'autorité royale; et que le parlement de cette capitale, imbu de ces mêmes maximes, fit l'essai de ses forces contre cette autorité. Il en fut quitte pour un exil momentané; et on le rendit à ses fonctions sous prétexte qu'elles étoient nécessaires au maintien de la justice.

A ces maux se joignirent ceux que préparoit l'irréligion. Déja elle se montroit avec audace. Voltaire qui a donné à son siècle une si forte impulsion pour le renversement des bons principes, étoit alors dans la force de son génie ou du moins, pour se conformer au langage de ses juges sévères, de ce qui en avoit les apparences.

Je ne parlerai pas de ses ouvrages littéraires que tout le monde connoit : mais je dirai que né irréligieux, si l'on peut parler de la sorte, il acheva de se pervertir l'esprit et le cœur par la lecture des livres impies, par celle de Bayle sur-tout, qui lui apprit à rendre problématiques les vérités les plus incontestables. Il fit plus; il les attaqua directement avec hardiesse; il y jetta un vernis de ridicule, art qu'il possédoit parfaitement; il orna ses raisonnemens d'un style naturel, facile, élégant, qui les mettoit à la portée de toutes sortes de lecteurs; et l'impiété concentrée jusques-là parmi ceux qu'on appelloit les esprits-forts, acquit un nombre infini de prosélytes par les écrits de Voltaire qui furent lus avec enthousiasme.

D'autres écrivains, qui parurent en même temps, propagèrent singulièrement la corruption des mœurs par un genre d'ouvrages bien propres à produire cet effet, et qui ont une bien plus grande influence qu'on ne croit, sur la société.

Je veux parler des romans, lus et dévorés par les femmes et les jeunes gens, parce qu'ils y trouvent l'expression des sentimens qui leur servent de règle de conduite. Ces ouvrages peignent toujours les mœurs du temps dans lequel ils ont été composés. Ils roulèrent d'abord et pendant long-temps sur des sujets de chevalerie. La chevalerie étoit alors en honneur, et tout le monde se piquoit d'avoir les sentimens qu'elle inspire. Une galanterie noble et passionnée lui succéda. Dès le règne de Louis XIII, et plus encore sous celui de Louis XIV, les romans

tels que la Princesse de Clèves et Zaïde, en présentèrent les images les plus ressemblantes aux mœurs qui régnoient alors. Au temps dont il est ici question, les romans n'ont plus pour objet qu'un libertinage déclaré d'esprit et de cœur. Ils tracent des images licentieuses où les femmes éprouvent toujours les plus honteuses défaites, et les hommes n'ont que le détestable orgueil de la séduction. On abandonne la peinture des grandes passions pour descendre dans un bas détail de mœurs de toilettes et de boudoirs, et pour se ravaler sur de petites intrigues qui décèlent la turpitude des personnages qu'on met en action. On a dit que ces nouveaux romans sont préférables aux anciens, parce que ceux-ci ne peignent que des mœurs idéales, et que ceux-là représentent les hommes tels qu'ils sont et les font connoître : mais si ces hommes n'ont que des vices en partage, quel avantage y a-t-il de savoir jusqu'à quel dégré de corruption ils peuvent se porter ?

Les agitations continuelles du jansénisme et les entreprises du parlement qui se combinoient avec elles, furent la source des plus grands embarras pour Louis XV, après la mort du Cardinal de Fleury, arrivée en 1743. Il est à propos de donner ici un développement plus circonstancié, parce que les événemens de ce temps-là se lient presqu'immédiatement avec les malheurs actuels.

Un prélat d'un grand caractère, d'une fermeté digne des Evêques de la primitive église, Mr. De Beaumont, d'abord Evêque de Bayonne, ensuite Archevêque de Vienne, avoit été placé vers l'année 1746 sur le siège de la capitale. Il n'avoit accepté cette éminente dignité que d'après les ordres réitérés du roi, comme s'il eût prévu les peines et les chagrins qu'il devoit éprouver dans la suite. Dès qu'il parut à Paris, il s'attira la considération publique, le respect même que sa personne inspiroit, par la régu-

larité de ses mœurs, que ses ennemis même les plus ardens n'ont jamais osé attaquer, par toutes les vertus de son état, et sur-tout par ses immenses charités. Zélé pour la foi orthodoxe et pour la discipline ecclésiastique, il n'imagina pas, comme on l'a prétendu, les billets de confession; mais il maintint avec fermeté les sages réglemens de ses prédécesseurs, du Cardinal même de Noailles, quoique partisan si outré du jansénisme. Ces billets qu'on exigeoit des mourans avant de recevoir le St. Viatique, ne pouvoient être donnés que par des prêtres approuvés, et dont la doctrine avoit été jugée conforme aux décrets de l'église et sur-tout à la bulle *Unigenitus*. Cette précaution avoit été jugée nécessaire dans une ville aussi immense que celle de Paris, où l'on se connoît à peine, et où il est si facile même d'échapper à la curiosité de ses plus proches voisins. Elle étoit plus nécessaire encore dans un temps où des prêtres suspects pour leur doctrine, obstinés même dans leurs erreurs, et justement interdits de leurs fonctions, avoient la sacrilège audace d'entendre les confessions des fanatiques partisans de leur secte, et de se prêter ainsi à la profanation des Sacremens. Il s'en trouvoit même plusieurs parmi eux qui, chassés de leurs diocèses pour de semblables motifs, venoient se cacher à Paris, et à la faveur d'un travestissement en habits séculiers, étoient encore plus à portée d'exercer un aussi coupable ministère.

La vigilance de Mr. de Beaumont excita la fureur des jansénistes au dernier dégré. Ils crurent dès-lors devoir prendre tous les moyens qu'ils méditoient depuis long-temps, mais qu'ils n'avoient pas pu mettre encore en usage, parce qu'ils n'avoient pas jugé les circonstances assez favorables. Elles le devinrent alors. L'esprit public avoit éprouvé un ébranlement sensible. Le gouvernement étoit foible et incertain. Ils mirent en jeu le parlement.

Ce corps, uniquement établi pour rendre la justice, et qui ne ressembloit en aucune manière à ces anciens parlemens dont l'histoire de France fait mention, s'étoit arrogé bien des droits qu'il n'avoit pas et qu'il ne devoit pas avoir. A différentes reprises il avoit voulu se mêler des affaires d'état, et il avoit même excité des troubles dangereux, comme on le voit par la guerre de la Fronde. Réprimé par des souverains absolus, il ne rentroit dans les bornes qui lui étoient prescrites, que par la crainte : mais il conservoit toujours la secrète ambition d'agrandir sa puissance. Il s'enorgueillissoit de la dénomination que lui avoient donnée, par un abus d'expression, les états de Blois en 1576, en l'appellant *les états-généraux au petit pied.*

Les jansénistes réveillèrent toutes ses prétentions, et lui en firent concevoir encore de plus grandes. Foudroyés par l'église qui avoit en horreur leurs maximes, ces hommes songèrent à faire du parlement le seul juge souverain dans les matières ecclésiastiques. Les membres qui le composoient, non contens de se qualifier du titre de *tuteurs des rois*, qu'ils affectoient de se donner eux-mêmes, acceptèrent avec empressement le nouvel honneur qu'on leur accordoit. A la faveur des attributions qu'ils avoient obtenues sous prétexte de conserver les libertés de l'église gallicane qu'on regardoit comme le boulevard de la France, ils avoient suivi depuis long-temps la route constante de diminuer la jurisdiction ecclésiastique : mais ils firent plus dès l'année 1749, époque où ils commencèrent à se montrer comme les fauteurs les plus ardens du jansénisme. Ils accueillirent avec empressement les appels comme d'abus qu'on fit des billets de confession. Ils défendirent même en 1751 d'en exiger; et ils en vinrent bientôt au point d'ordonner d'administrer le Viatique à ceux des malades qui, refusant de produire ces billets, persistoient jusqu'à la mort à ne pas reconnoître la bulle *Unigenitus*, et en appelloient au futur concile.

Le scandale et le sacrilège furent alors portés à leur comble. Des curés et des vicaires de Paris qui, fidèles à leurs devoirs et à la voix de leur premier pasteur, ne vouloient pas se soumettre à une autorité aussi incompétente, furent décrétés de prise-de-corps et obligés de se soustraire par une fuite precipitée à des peines rigoureuses et infamantes. Les autres prêtres dont nous avons parlé, plus complaisans et infectés de toutes les erreurs du jansénisme, ne frémirent pas de porter le Saint des Saints à tous ces réfractaires aux lois de l'église. Ah! peut-on le dire sans horreur! De vils suppôts du parlement, voyant le sanctuaire abandonné par ses fidèles ministres, eurent l'audace impie de briser les portes du tabernacle, et de mettre le corps du Dieu vivant entre les mains de ces prêtres, non moins impies sans doute, pour le porter à ceux qui ne le demandoient qu'afin de mettre le sceau à leur éternelle réprobation.

Ce fut envain que Mr. De Beaumont s'éleva avec toute l'énergie de son zèle contre les entreprises du parlement de Paris, qui eut bientôt pour imitateurs les parlemens des provinces. Il publia des mandemens, il lança des excommunications. On rit de ces armes, qu'on regardoit déja comme surannées et inutiles. On eut même l'art de le rendre odieux au peuple, de le faire passer pour un fanatique, pour un homme obstiné dans ses courtes idées, et que rien n'étoit capable de faire fléchir. On avoit raison quant à ce dernier point : mais aussi c'est ce qui lui concilia l'estime, la vénération et le respect de ceux qui savent apprécier les hommes. La cour parut d'abord vouloir prendre son parti : elle fit défense au parlement de s'ingérer dans des affaires pour lesquelles il n'avoit ni mission ni compétance. Il n'y eut aucun égard. Il continua ses poursuites contre les prêtres à qui leur conscience faisoit un devoir de ne pas se soumettre à ses arrêts, et il soutint toujours le scandale des plus horribles profanations. Ce fut alors qu'il

se permit des remontrances au roi, dans lesquelles il établit des maximes nouvelles, contraires à son autorité, au droit public du royaume; remontrances qui furent le signal non-seulement de l'indifférence, mais encore du mépris et de l'aversion même qu'on conçut pour l'autorité royale.

Selon les réglemens sagement établis, ces remontrances ne pouvoient être communiquées qu'au roi, et ne devoient point paroître dans le public. On les livra à l'impression : lues et dévorées avec avidité, elles exaltèrent toutes les têtes. On commença à se persuader que la puissance du souverain devoit être limitée, qu'il falloit mettre des bornes à ses vexations, à son despotisme, à sa tyrannie, termes dont on fit alors le premier usage pour rendre odieuse l'autorité légitime; que les droits du parlement étoient bien plus étendus et plus considérables qu'on ne l'avoit cru jusques là; qu'il étoit le défenseur du peuple et le gardien du peu de privilèges qui lui restoient.

Dès qu'une fois ces nouveautés si dangereuses, soutenues par l'intérêt, la vanité, l'enthousiasme, le fanatisme des jansénistes, et de tous les suppôts du parlement, se furent répandues dans le public, et qu'elles y eurent fait l'impression qu'on en attendoit, ce corps devint l'idole de la nation, de Paris, surtout, qui a toujours été le foyer de la rébellion. La cour cependant allarmée de prétentions aussi audacieuses, d'entreprises aussi attentatoires à la vraie et légitime constitution du royaume de France, crut devoir les arrêter. Louis XV, qui, dans certaines occasions paroissoit très-jaloux de son autorité, se détermina à frapper un grand coup, capable d'intimider et de calmer l'agitation des esprits. Il exila le parlement et en dispersa les membres dans différentes villes de province ; mais il fallut bientôt les rappeller; les murmures et les plaintes éclatoient de toutes parts: on croyoit ne pouvoir se passer d'eux pour rendre la justice. Ainsi on les rendit à leurs fonctions en 1754.

Le bon-sens et la politique auroient exigé sans doute qu'on leur eût imposé des lois et qu'on leur eût fait acheter leur rappel par une soumission entière aux ordres du souverain, et par une défense absolue de réveiller des questions propres à troubler le repos de l'état. Mais non ; la perte de la France étoit déja sans doute jurée dans les décrets de l'Eternel. L'aveuglement du ministère fut tel qu'il fit précisément tout ce qu'il falloit pour augmenter les malheurs publics. Le roi rendit un édit par lequel il imposa silence aux deux partis, c'est-à-dire, à celui de l'Archevêque de Paris, et à celui du parlement.

Cette *loi du silence*, comme elle fut alors appellée, et dont il fut tant question pendant quelque temps, donna lieu à une persécution encore plus marquée contre ce prélat et contre les prêtres ses adhérans. Si l'on avoit lu l'histoire, on auroit su que ces sortes de lois ne servent qu'à donner plus d'aliment et d'avantages à l'erreur, en lui laissant la liberté de faire des progrès sans craindre d'être inquiétée, et qu'au contraire la vérité est outragée, avilie, persécutée ; c'est ce qui arriva. L'Archevêque, qu'aucune crainte, aucun respect humain ne pouvoient empêcher de faire entendre sa voix, se vit insulté par des arrêts satiriques et calomnieux ; son temporel fut saisi ; et ses fidèles coopérateurs dans le ministère, obligés d'abandonner leurs ouailles, errans et fugitifs, furent exposés plus que jamais à toute la haine des sectaires fanatiques. Que ne se permit-on pas contre lui ? On essaya de le faire passer pour criminel de lèze-majesté, parce qu'il se rendoit réfractaire à la loi du silence, tandis que ses ennemis la violoient d'une manière si audacieuse. De quel crime étoit-il donc coupable ? Etoit-ce de soutenir les droits de l'épiscopat, de l'église, de l'autel, et de s'opposer à ce que des profanes y portassent des mains sacrilèges ? Ah ! qu'il étoit beau de le voir faire face tout seul, comme un autre Athanase, à l'univers conjuré contre lui,

présenter avec dignité sa tête aux coups de ses persécuteurs; estimé dans le fond par le Roi, chéri et vénéré par la Reine, le modèle de toutes les vertus, par Mr. le Dauphin, qui auroit fait le bonheur de la France, sans une mort prématurée que des mains perfides ont hâtée peut-être, par le reste de la famille royale, par tous les hommes de bien et d'honneur, et couvert lui-même de toute la gloire que la religion accorde à ses défenseurs et à ses héros!

Les choses furent poussées à une telle extrémité contre lui, que le gouvernement, par une fausse et cruelle pitié, crut devoir le soustraire à toutes les rigueurs des peines qui le menaçoient. On l'exila à diverses reprises. Mais voici un nouveau trait qui met le comble à sa gloire. Dans la dernière lettre de cachet qui lui fut signifiée, on lui laissoit la liberté de choisir le lieu de son exil. Sans balancer il se décide pour la Trappe. Il part, et va partager avec les religieux de cette célèbre abbaye tous leurs exercices de piété, et toutes les austérités de leur pénitence. Si ses ennemis avoient été capables de quelques sentimens d'honneur et de vertu, leur haine auroit été sans doute désarmée et se seroit convertie en admiration : mais des fanatiques aveugles, tels que sont les jansénistes, en sont-ils susceptibles! Ils ne cherchent qu'à immoler à leur vengeance ceux qui leur sont opposés.

Le parlement de Paris triomphoit. Les parlemens des provinces voulurent avoir part à son triomphe : ils persécutèrent les prêtres et se permirent également des remontrances très-hardies. On auroit de la peine à le croire de la part des hommes qui tenoient leurs charges du roi, qui rendoient la justice au nom du roi, et dont quelques-uns étoient comblés de ses bienfaits. Mais qu'est-ce que l'esprit de corps quand il est mal dirigé? Il ne cherche qu'à s'élever, à s'agrandir; et l'ambition ne connoît jamais de justes bornes.

D'autres malheurs vinrent encore fondre sur la France, et ils éclatèrent avec la plus grande violence. J'ai déja parlé des premières tentatives des philosophes, de ces hommes qui ont l'impudeur de se parer de ce titre, eux qui sont des ennemis si ardens de la religion et du gouvernement. Ils vont à présent réunir toutes leurs forces et ne plus garder de mesures. C'est une chose bien digne de remarque, que lorsque le jansénisme se montre avec tant d'orgueil, l'irréligion paroît à découvert avec ses traits hideux, et infecte tout de son venin infernal, précisément dans le même temps, c'est-à-dire, à l'époque où est promulguée la loi du silence. Sont-ils donc faits tous deux pour marcher d'un pas égal? Le jansénisme conduiroit-il au déisme, à l'athéisme, à l'impiété par des voies obliques et détournées, et la philosophie moderne par des voies découvertes et directes? Cette observation n'a pas échappé à de très-bons esprits qui connoissoient à fond le système janséniен. J'ose espérer que les lecteurs voudront bien me permettre encore d'entrer dans quelques détails sur ces prétendus philosophes; ils serviront à faire connoître de plus en plus toutes les causes des malheurs dont la France alloit devenir le théâtre.

Voltaire, chassé de la Prusse par Frédéric lui-même son protecteur et l'admirateur de ses talens, à cause de son esprit inquiet et turbulent, s'étoit refugié dans le temps dont nous parlons, près de Genève. Là il donna un libre essor à ses opinions et publia tous ces ouvrages dans lesquels on ne sait ce qui doit le plus frapper, ou son intarissable fécondité, ou l'excès de ses impiétés. Jusques-là la réputation qu'il s'étoit acquise à bien de titres avoit été balancée par des critiques justes et raisonnées qu'on avoit faites de ses écrits. On le regardoit sans doute comme un très-bel-esprit; mais on ne l'avoit pas qualifié d'homme de génie. Alors on le lui prodigua; la nation françoise n'avoit jamais produit un écrivain de son mérite. On

le mit au-dessus de Corneille et de Racine. Crébillon étoit un rival peu digne de lui. On abandonnoit la représentation de leurs chefs-d'œuvre, et l'on couroit en foule à celles de ses pièces. Les volumineux ouvrages qu'il donnoit dans sa terre de Ferney, ses moindres pamphlets même étoient recherchés avec un empressement, un enthousiasme des plus exaltés. Tout le monde vouloit les lire, et tout le monde y applaudissoit, en goûtoit les principes, et ces principes corrompoient tous les esprits et tous les cœurs.

Jean-Jacques Rousseau venoit de se faire connoître par deux discours remplis de force et d'éloquence, mais dont les sophismes et les maximes hardies préludoient à des ouvrages plus considérables, qu'il publia quelques années après. Montesquieu vivoit encore; ses Lettres persanes avoient blessé les yeux chastes par les peintures licentieuses qui s'y trouvent; et des traits de raillerie, et des sarcasmes contre la religion avoient justement offensé les personnes pieuses : mais cet ouvrage avoit prouvé qu'il étoit un *penseur*, pour se servir d'une expression que l'on mit alors à la mode, et qu'il avoit des vues profondes en politique et en législation. Ses Considérations sur la cause de la grandeur et de la décadence des Romains, en sont une meilleure preuve : il y tient du génie des anciens, qui avoient l'art de fondre les matières pour en former de grands tableaux, de dire beaucoup de choses en peu de mots, et d'exciter les réflexions du lecteur. Son Esprit des lois mit le complément à sa réputation. On crut que les plus célèbres auteurs en législation n'avoient jamais aussi bien approfondi cette matière : cet ouvrage n'est pas cependant à l'abri de tout reproche ni du côté des principes du gouvernement, ni du côté des principes de la religion. Heureux cet écrivain, s'il se fut réglé toute sa vie sur ce qu'il dit à l'heure de la mort, que *la Révélation est le plus grand bienfait que Dieu ait accordé aux hommes!*

Depuis peu de temps Buffon s'étoit ouvert, par les premiers volumes de son Histoire naturelle, une carrière dans laquelle il auroit pu acquérir une gloire sans tache ; mais la démangeaison des systêmes avoit égaré sa brillante imagination. Il en avoit inventé un pour expliquer la formation de l'univers, mais qui ne s'accordoit pas trop avec la bonne physique, encore moins avec le récit de Moyse. Par une tournure dérisoire, et qui ne pouvoit tromper que les sots, il déclaroit qu'il faisoit abstraction du texte sacré, qu'il le respectoit même, et dans le fond il l'anéantissoit, et il ne tenoit pas à lui qu'on ne le regardât comme un tissu d'erreurs et d'absurdités. Toute sa théorie de la terre, empruntée d'un philosophe anglois, porte l'empreinte de sentimens anti-religieux. Aussi fut-elle censurée avec raison par la Sorbonne. Les philosophes craignoient encore de pareilles censures; mais à mesure qu'ils virent leurs ouvrages vengés de ces notes infamantes, par les suffrages du public perverti, ils s'en moquèrent, ils les tournèrent en ridicule ; ils dirent que le bonnet carré d'un docteur de Sorbonne étoit l'éteignoir du bon sens.

Cependant cette même Sorbonne, alors si zélée contre les philosophes et même contre les jansénistes, qui, pour la punir de la pureté de la doctrine qu'elle enseignoit à ses élèves, avoient fait fermer ses écoles pendant quelques temps, cette même Sorbonne vit s'élever dans son sein un scandale dont il n'y avoit jamais eu d'exemple, et qui prouve combien l'irréligion avoit déja fait de progrès. Un licentié en théologie, nommé l'abbé de Prades, eut l'audace de soutenir une thèse dans laquelle, entr'autres impiétés, il avança que les miracles de Jesus-Christ pour la guérison des maladies, n'étoient pas plus extraordinaires que ceux d'Esculape. L'indignation que causa cette thèse, et les poursuites même qu'on fit contre l'auteur, l'obligèrent à quitter la France et à se refugier en Prusse. L'abbé De Brienne, de-

venu ensuite fameux sous le nom de Cardinal de Loménie, en soutint une autre dans le même temps, laquelle étoit encore plus impie; elle devoit le perdre et le priver au moins, à jamais, de toutes les graces et de tous les honneurs ecclésiastiques, mais ses protecteurs et ses amis l'arrachèrent à la juste punition qu'il méritoit. Il annonçoit dès-lors ce qu'il devoit être dans la suite, c'est-à-dire, un prélat et un Cardinal dégradé pour sa morale versatile, ses parjures et sa lâche complaisance aux volontés de l'assemblée nationale, en prêtant le serment constitutionnel.

Enfin parurent les encyclopédistes, ayant à leur tête d'Alembert et Diderot : le premier avoit l'ambition de vouloir réunir la sécheresse des calculs de l'algèbre et de la géométrie, avec les graces de la littérature, dans laquelle il obtint de bien moindres succès. C'étoit un intriguant souple, rusé, infiniment dangereux, qui ne négligeoit rien pour répandre les mauvais principes dont il étoit infecté, encore plus à l'ombre du mystère et par ses correspondances, que par ses écrits, quoiqu'on y en découvre toujours des vestiges bien sensibles. Le second étoit plus franchement impie, si je puis parler de la sorte : il déclaroit ouvertement ses sentimens, et il se livroit sans mesure aux saillies de son imagination forte, vive, impétueuse. Il étoit un des premiers qui avoient donné des ouvrages très-décidés. Il avoit soulevé, disoit-il, le voile des erreurs, et il se croyoit appellé à en détromper les hommes. L'un et l'autre conçurent le projet de ranger par ordre des lettres de l'alphabet toutes les connoissances humaines. Ils s'associèrent plusieurs manœuvres, et en entassant volumes sur volumes, ils élevèrent cette masse énorme du Dictionnaire encyclopédique, qu'on peut bien dire être plutôt un vaste dépôt des erreurs que des vérités. Diderot l'a reconnu lui-même, et dans un mémoire qu'il fit imprimer plusieurs années après, il avoue que ce dictionnaire est la compilation la plus mal digérée,

la plus deshonorante peut-être, qui ait jamais existé. Il en fait une critique très-amère, mais en même-temps très-juste.

Il n'est pas moins vrai cependant que le public s'engoua si fort de cet ouvrage d'après ce qu'il entendoit dire à ses prôneurs, qu'il le regarda comme le plus beau monument que l'esprit humain eût pu former. Il est également vrai que le nom d'encyclopédiste et d'impie devint à-peu-près synonime, tant on trouvoit d'articles remplis de malignité, de sarcasmes, de traits envénimés contre la religion, et même de maximes séditieuses contre le gouvernement.

Les hommes vertueux qui restoient encore en France, gémissoient des excès où se portoit déja la philosophie. Le P. Berthier, Jésuite, un des savans les plus distingués de ce siècle, qui étoit à la tête du journal de Trévoux, le meilleur sans contredit et le plus instructif de tous les ouvrages périodiques littéraires, pendant tout le temps qu'il a été entre ses mains, avoit d'abord fait de grands éloges du *prospectus* du Dictionnaire encyclopédique, rédigé par d'Alembert, qui s'est montré là bien supérieur à tout ce qui est sorti de sa plume. Il avoit encouragé de toutes ses forces cette entreprise, parcequ'il croyoit qu'elle seroit exécutée avec la dignité qui convient à des ouvrages importans, et qu'elle répondoit aux soins annoncés dans le *prospectus*. Mais quelle fut sa surprise, en lisant le premier volume, d'y découvrir une foule d'articles qui outrageoient toutes les bienséances religieuses et sociales! Il s'éleva vivement contre les auteurs, et les couvrit même de confusion, en leur prouvrant qu'ils étoient de vils plagiaires pour certains morceaux qu'ils avoient exaltés comme le produit de leur génie, et qu'ils avoient copié mot pour mot du Cours des sciences du P. Buffier, Jésuite : enfin il promit de suivre pied-à-pied tous les articles ou dan-

gereux ou même suspects pour prémunir le lecteur. C'étoit un géant qui menaçoit d'écraser les encyclopédistes. Ils en furent effrayés, et ils ne savoient que répondre. Ils eurent recours à une manœuvre qu'ils ont mis en usage bien souvent dans la suite. Ils s'adressèrent au magistrat, alors chargé de l'inspection de la librairie, pour qu'il fit défense au P. Berthier de continuer la censure qu'il avoit promise; et ce magistrat complaisant la donna cette défense. Ainsi ces hommes qui ont tant crié contre le despotisme, ont été eux-même les premiers à en donner un exemple odieux. J'ai rapporté cette anecdote peu connue, mais certaine, parce qu'à cette époque les philosophes se tournèrent contre les Jésuites, et qu'ils secondèrent de tous leurs efforts les machinateurs de leur destruction.

La grande sensation qu'avoient faite les ouvrages dont je viens de parler, excita l'émulation d'une foule d'écrivains subalternes, qui semblèrent s'être donné le mot pour qui vomiroit le plus de blasphêmes contre la religion, le plus de turpitudes contre les mœurs, les plus d'injures contre le gouvernement, le plus d'extravagances qui peuvent tomber dans la tête des philosophes; car, selon la remarque de Cicéron, il n'en est point qu'ils n'ayent rêvées et débitées. Les productions misérables de tous ces *écrivassiers* sont à-présent tombées dans l'oubli; mais alors elles étoient accueillies avec applaudissement. Le temps étoit venu de secouer tous les vieux préjugés, c'est-à-dire, suivant le langage philosophique, de ne plus croire à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'ame, aux peines ou aux récompenses de l'autre vie, à la distinction du juste et de l'injuste, de la vertu et du vice.

Toutes ces maximes se glissèrent parmi le peuple. En peu de temps il se fit un changement de plus remarquable. Les temples furent moins fréquentés, les pratiques de la religion moins observées. On perdit

dit le respect qu'on avoit eu jusques-là pour les ministres des autels. On se permit contr'eux les railleries les plus outrageantes et les traits de satyre les plus amères. Les corps religieux devinrent l'objet du mépris public. Les Jésuites sur-tout, qui étoient les plus zélés défenseurs de la religion, furent en butte à une haine qui tenoit d'une espèce de fureur et de rage. Enfin l'impiété fit des progrès si rapides, et le jansénisme combiné avec elle causa de si grandes agitations, que jamais le christianisme ne fut menacé d'un orage si violent. Tout l'annonçoit; déja le tonnerre grondoit, et la foudre alloit bientôt tomber en éclats.

Les entreprises hardies du parlement, sans cesse renouvellées et portées même à de plus grands excès, avoient enfin déterminé Louis XV à prendre des moyens pour en arrêter le cours, et pour ramener l'ordre dans un corps qui n'en connoissoit point d'autres que ses volontés et l'effervescence de ses assemblées tumultueuses. Le Roi alla vers la fin de l'année 1756 tenir un lit de justice à Paris, dans lequel, au milieu de tout l'appareil de la majesté royale, il avoit fait publier des réglemens, dont les principaux consistoient dans la cassation de quelques chambres du parlement, et dans la fixation d'âge pour avoir droit de délibérer et de donner sa voix. Le but de ces réglemens étoit de diminuer le nombre des votans, reconnus d'ailleurs comme assez inutiles pour l'expédition des affaires, et d'écarter les jeunes gens, livrés à la fougue de l'âge et à l'impétuosité de leurs passions, de l'assemblée des chambres. Il n'étoit plus permis de les demander que dans des cas fixés par la loi.

Ces réglemens étoient assez sages; et s'ils eussent été observés, ils auroient remédié à bien des maux: mais il existoit une trop grande fermentation dans les esprits pour qu'on voulût s'y soumettre. Ils furent regardés comme attentatoires aux droits, aux privilè-

ges, à la dignité d'un corps qui se croyoit comptable à la nation des limites qu'il falloit mettre à l'autorité royale pour arrêter son despotisme. On refusa nettement d'obéir, afin de donner un exemple éclatant de se soustraire à ce despotisme; et tous les membres des chambres des enquêtes et des requêtes donnèrent la démission de leurs charges, en faisant retentir bien haut le sacrifice auquel ils se déterminoient, afin de suivre la voix impérieuse de leur conscience. La plupart des membres de la grand'chambre, mûris par l'âge et par l'expérience, fidèles à leur Souverain et à leurs devoirs, continuèrent d'exercer leurs fonctions. Ils n'avoient pas, sans doute, été fâchés qu'on eût réprimé la licence de leurs fougueux confrères.

Tout Paris et les provinces même regardèrent la démission que le plus grand nombre des membres du parlement avoient donnée de leurs charges, comme l'acte d'un héroïsme sublime, mais en même-temps comme le plus terrible malheur qu'on pût éprouver. On se croyoit privé de ses défenseurs, de ses protecteurs, et l'on ne doutoit pas qu'on ne dût être la victime d'une odieuse tyrannie. On ne gardoit aucune retenue dans les discours qu'on tenoit. Ils échauffèrent la tête d'un scélérat, né avec une imagination ardente et des passions plus violentes encore. Il étoit natif d'Arras, et se nommoit Robert-François Damiens, alors au service d'un conseiller au parlement : ce monstre, persuadé qu'il rendoit un service signalé à ce qu'il appelloit sa religion, et à la France entière, en la délivrant de son Roi, conçut le projet de l'assassiner, crime affreux, crime abominable, seul capable de flétrir une nation, et qui n'a pu être surpassé que par celui commis sur la personne du vertueux Louis XVI!

Agité de toutes les furies infernales, Damiens se rend à Versailles, le 5 janvier 1757, et vers les cinq heures trois quarts du soir, profitant de l'obscurité de

la nuit, et ayant trouvé la facilité de s'approcher du Roi, dans le moment qu'il montoit dans un carosse pour aller souper à Trianon, il lui donne un coup de couteau au côté droit du corps. Le Roi, en se sentant frappé, reconnut son assassin. Il est arrêté sur-le-champ; ses premières paroles sont : qu'on prenne garde à M. le Dauphin; ce qui prouve d'abord qu'il y avoit un complot, quoiqu'on ait fait tous les efforts possibles pour persuader le contraire; ensuite que ce complot étoit étendu, et qu'on en vouloit aux jours les plus précieux de la famille royale.

Les jansénistes ne manquèrent pas d'accuser les Jésuites de cet assassinat. Pour cette fois ils ne trouvèrent créance qu'auprès de quelques-uns de leurs imbécilles partisans ou de la vile populace. C'est assez la coutume des coupables de vouloir faire retomber sur les innocens les crimes dont ils sont eux-mêmes les auteurs. Je ne réveillerai pas ici des soupçons fâcheux : mais qu'on lise le procès-verbal de Damiens, pièce authentique et irrécusable, on y verra les Jésuites pleinement justifiés, malgré tous les desirs qu'on avoit de les impliquer dans cet assassinat, et leurs ennemis presque convaincus d'y avoir eu part. Il est heureux pour les premiers que, dans tous les griefs d'accusation dont on les a chargés, il existe des monumens qui prouvent leur innocence.

La grand'chambre du parlement jugea Damiens, qui, dans le mois de Mars suivant, subit le supplice réservé aux régicides. Heureusement la blessure du Roi n'avoit pas été dangereuse; en peu de jours il fut rétabli. Dans le premier moment il avoit donné l'ordre de renvoyer de la cour la Marquise De Pompadour, sa maitresse favorite depuis plusieurs années. Comme cette femme a eu beaucoup d'influence sur les événemens que je dois raconter, il est à propos que j'en dise ici un mot. Petite-fille du comédien Poisson, elle plût par sa beauté à un fermier-général;

nommé M. D'Etioles, qui l'épousa. C'est un grand malheur pour la France, qu'elle ait su subjuguer Louis XV. Elle porta dans le sein de la cour les sentimens d'une bourgeoise ou plutôt ceux qui étoient conformes à la bassesse de sa naissance. Elle acheva d'éteindre parmi les François l'honneur qu'ils avoient regardé avec raison comme la plus belle et la plus noble récompense qu'ils pussent obtenir : et elle y substitua l'amour de l'argent, qui devint dès-lors leur principal mobile. Elle avoit peu d'esprit, mais une grande ambition de gouverner; et malheureusement l'ascendant qu'elle avoit pris sur l'esprit du Roi, ne lui facilita que trop les moyens d'élever aux postes les plus éminens, des hommes qui lui étoient entièrement dévoués, et qui, dépourvus de lumières, de talens et de vertus, n'étoient faits que pour le malheur de la nation.

Mad. De Pompadour ne se hâta pas d'exécuter l'ordre qui lui avoit été donné de quitter la cour; et le roi lui-même fut le premier à le révoquer, quand il vit qu'il n'avoit aucun danger à courir pour sa vie. Mais la vengeance de cette femme fut terrible contre le comte D'Argenson, ministre de la guerre, et contre Mr. De Machault, ministre de la marine, qu'elle crut avoir sollicité cet ordre contre elle. Ils furent exilés l'un et l'autre. On peut dire que ce sont les deux derniers ministres en France, qui eussent conservé les élémens de l'art de gouverner. Il étoit alors plus important que jamais de les conserver dans leurs places, lorsque la guerre étoit déja déclarée contre les Anglois, et qu'on la préparoit contre le Roi de Prusse. Cette guerre, appellée de sept ans, fut des plus malheureuses. Les François y essuyèrent les défaites les plus humiliantes tant sur terre que sur mer. Elles doivent être attribuées en grande partie à Mad. De Pompadour qui faisoit révoquer les bons généraux et en employer d'autres dont l'incapacité étoit reconnue.

Cependant la cour étoit dans un grand embarras à cause de la suspension de la justice à laquelle la grand'chambre ne pouvoit pas suffire par rapport à l'étendue du parlement de Paris qui embrassoit près de la moitié du royaume. Le peuple demandoit à grands cris le rappel des membres qui avoient donné la démission de leurs charges. Il fallut en venir à un accommodement. Mes mémoires me fournissent ici des anecdotes qui sont connues de peu de personnes; mais j'invoque en faveur de leur vérité le témoignage de ceux qui, s'il en existe encore, ont eu part au secret des affaires.

Mr. l'abbé de Bernis distingué par les graces de son esprit et par les poésies légères qui se font lire avec intérêt même après celles de Chaulieu, de Voltaire et de Gresset, avoit eu l'art de plaire à la marquise De Pompadour, lorsquelle n'étoit encore que Mad. D'Etioles. Elle voulut l'élever à tous les dégrès de la fortune dont son état étoit susceptible, quand elle-même jouit de la haute faveur où elle parvint. Il revenoit d'une ambassade où il avoit déployé de l'habilité; car il faut avouer que son esprit savoit se plier à tout. Mad. De Pompadour le crut capable de traiter avec le parlement, de calmer des esprits irrités, de ménager avec eux les conditions de leur rappel. Elle le fit charger par le Roi de cette commission.

Je suis bien éloigné de vouloir lui faire un crime de la manière dont il s'en acquitta. Peut-être n'eut-il pas toute la liberté qui lui étoit nécessaire pour soutenir les intérêts de la cour, et qu'il fut forcé pas des considérations supérieures. Quoiqu'il en soit, tout l'avantage fut du côté du parlement. Il fut arrêté, dans les conférences secrètes qui se tinrent, que la plus grande partie des réglemens qui avoient été portés dans le dernier lit de Justice, seroient regardés comme non-avenus. Mais ce qui tenoient le plus à cœur au parlement, ou plutôt aux jansénistes qui agis-

soient par son entremise, c'est qu'il obtint, et qu'il fut décidé qu'on lui livreroit les Jésuites; et dès ce moment on prit tous les moyens qu'il falloit pour opérer leur destruction. Enfin le parlement exigea que quelques Evêques qui avoient montré le plus de zèle pour soutenir la Foi orthodoxe à l'occasion du refus des Sacremens, ou donnassent la démission de leurs Evêchés, ou fussent transférés dans d'autres sièges hors de son ressort. C'est en effet ce qui eut lieu.

Celui dont on desiroit l'éloignement avec le plus d'ardeur, étoit Mr. De Beaumont, Archevêque de Paris. On se persuadoit même à la cour que s'il donnoit sa démission, la paix et la tranquillité renaîtroient dans le royaume. Mr. De St.-Florentin, depuis duc de la Vrillière, ce ministre qui n'a été connu en France que par une longue administration dans laquelle il fit un abus si criant des lettres de cachet, fut chargé de la part du Roi de lui proposer en place de l'Archevêché de Paris, l'abbaye de St. Germain, dont les revenus étoient immenses, le chapeau de Cardinal, et le duché-pairie pour sa famille; dignité qui faisoit sur-tout l'objet de l'ambition des grandes maisons en France. *Monsieur*, lui répondit l'Archevêque, avec son air noble et imposant, *vous avez été vous-même l'organe des ordres réitérés de Sa Majesté pour me forcer d'accepter l'Archevêché de Paris. Si j'en donnois la démission, je ne demanderois qu'à être vicaire à Arcueil* (*); et renvoya ce petit ministre accablé de tout le poids de l'élévation de ses sentimens.

Pour Mr. l'abbé De Bernis, il fut amplement récompensé des services qu'il croyoit avoir rendus à l'état, par sa promotion au ministère des affaires étrangères, et peu après par celle au chapeau de Cardinal, que l'Impératrice-Reine, Marie-Thérèse,

(*) Arcueil est un petit village à une lieue environ de Paris.

lui fit obtenir, pour lui témoigner sa reconnoissance du traité d'alliance qu'il avoit conclu entre la maison d'Autriche et la maison de Bourbon. Le parlement rentra triomphant vers la fin de l'année 1757. Persécution toujours continuée contre l'Archevêque et contre les Prêtres ses adhérens; troubles plus violens excités par les jansénistes qui s'occupèrent sans relâche du grand objet qui les animoit, c'est-à-dire la destruction entière des Jésuites.

Avant que d'entrer dans le récit d'un événement qui forme une époque si mémorable dans l'histoire du dix-huitième siècle, il est à propos de jetter un coup-d'œil sur l'institut de ces Religieux. Ils furent fondés par St. Ignace de Loyola, vers le milieu du seizième siècle, c'est-à-dire dans l'année 1540. Ce fondateur zélé s'étoit associé, quelques années auparavant, à Paris, neuf campagnons, qui furent les premiers membres de son ordre, auquel il donna le nom de *Compagnie de Jesus*, et qui fut solemnellement approuvé par une bulle du Pape Paul III. On distinguoit parmi eux St. François Xavier, à qui son zèle et ses travaux étonnans ont mérité le glorieux titre d'Apôtre des Indes et du Japon. St. Ignace étoit doué d'un sens exquis, d'une raison lumineuse et d'une prudence consommée. On peut même dire que c'étoit un grand homme. Il connoissoit tous les rapports qu'ont entr'eux la religion, la morale, l'élévation des sentimens, la science, l'expérience du passé : il les combina de manière qu'il en forma des lois, chefs-d'œuvre de la sagesse humaine.

Les Jésuites étoient des Clercs réguliers. Ils ne s'engageoient définitivement, par la profession solemnelle des vœux, qu'après plusieurs années d'épreuves. Ils n'étoient pas obligés à l'office public ni à plusieurs autres pratiques monastiques : mais, (sous un habit simple et modeste, tel que tous les ecclésiastiques le portoient, quand ils furent institués, et me-

mant une vie qui n'annonçoit pas extérieurement de grandes austérités,) ils étoient obligés de renoncer à eux-mêmes pour s'occuper sans cesse des autres, et de courber leur tête sous le joug d'une règle inflexible, mais sagement ordonnée et qui avoit pourvu à tout. Les travaux, les souffrances, rien ne les rebutoit. Animés du zèle le plus pur et le plus actif, ils passoient les mers et parcouroient des régions immenses pour porter les lumières de la foi chez des Barbares dont il falloit faire des hommes avant d'en faire des chrétiens. Toute l'Europe étoit principalement le théatre de ce zèle ardent, et en offroit partout des vestiges. Missions, prédications, assidue administration des Sacremens, visites des prisons et des hôpitaux, secours de toutes les sortes données aux malheureux, tous les moyens capables de faire aimer, respecter et pratiquer la religion, ils les mettoient en usage avec un succès qui leur laissoit peu de rivaux.

Ils s'étoient sur-tout attachés à l'éducation de la jeunesse pour former, dès leurs premières années, des citoyens vertueux et capables de devenir utiles à leur patrie. La nécessité d'instruire les autres les avoit mis dans celle de s'instruire eux-mêmes, de se former au bon goût qui se perpétuoit dans leurs écoles, d'embrasser tous les genres de connoissances, et de produire des ouvrages dont la plus basse envie et la plus noire malignité ne sauroient contester le mérite. Une remarque bien glorieuse pour eux, ce qu'il n'est guère possible de citer aucun genre de science ou de littérature, dans lequel on ne trouve quelque Jésuite qui ne s'y soit fait un grand nom. Enfin, on ne craint pas de le dire, leur société est une de celles qui ont le plus honoré l'espèce humaine; et ils ont en quelque sorte réalisé les plans qu'avoient conçu quelques philosophes anciens, de former une réunion d'hommes qui atteindroient à toute la perfection dont ils sont susceptibles.

A peine les Jésuites se furent-ils montrés dans les principales contrées de l'Europe avec tout l'éclat de la réputation qui les environnoit, qu'ils éprouvèrent le malheur, ou pour parler d'une manière plus conforme à ce qui fut toujours l'apanage de la vertu, qu'ils eurent l'honneur d'être persécutés. Ils parurent dans le temps où les nouveaux dogmes de Luther et de Calvin faisoient le plus de progrès et excitoient le plus ardent enthousiasme parmi leurs partisans. Ils les attaquèrent avec force, avec courage et avec succès. Ils ramenèrent dans le sein de l'église catholique des milliers de personnes qui l'avoient abandonnée. On en frémit de rage. La haine, la calomnie ne connurent plus aucun terme, aucune modération envers eux. On les chargea de toutes les invectives, de toutes les injures qu'on pouvoit imaginer. On les peignit sous les plus noires couleurs pour les rendre odieux : mais ils ne répondoient que par de nouveaux triomphes, par de savans ouvrages qui, en confondant leurs adversaires, arrachoient même leur estime, et par des services multipliés rendus au public.

Les Protestans ne furent pas les seuls qui firent l'honneur aux Jésuites de les haïr. Ils eurent dans la suite pour successeurs de leurs sentimens les jansénistes qui les surpassèrent même; car la haine qu'inspire leur secte, a été plus méchante, plus invétérée, plus soutenue.

Les Jésuites du Portugal furent les premiers qui en éprouvèrent les terribles effets. La cour de Lisbonne avoit négocié en 1754 ou 1755 avec celle de Madrid l'échange de quelques provinces du côté de Maragnon et du Paraguay dans l'Amérique méridionale. On a vainement tenté de rendre les Jésuites suspects sur la fidélité qu'ils devoient à leurs Souverains. Ils en ont toujours donné des preuves réelles à ceux qui les avoient reçus dans leurs états ; et ces sentimens leur étoient autant inspirés par la religion que par l'esprit

de leur institut qui a pour base principale une extrême subordination à toute autorité légitime. Les Jésuites espagnols, missionnaires dans ces contrées, et dévoués aux intérêts de leur patrie, ne purent voir cet échange dont tout l'avantage étoit pour le Portugal, sans faire des représentations au ministère de Madrid. Elles furent écoutées; l'échange n'eut pas lieu. De là l'origine de la haine que le ministère de Lisbonne voua aux Jésuites.

Dans ce temps-là regnoit en Espagne Ferdinand VI qui avoit épousé une princesse portugaise, dont il n'eut point d'enfans. L'inclination de la Reine la portoit vers sa patrie, dont les intérêts lui étoient bien plus chers que ceux d'une nation rivale qui tenoit encore la sienne sous ses lois dans le siècle dernier, et qui par sa puissance est toujours en état de les lui faire craindre. On n'eut pas de peine à gagner cette princesse qui réussit bientôt à jetter dans l'esprit crédule de Ferdinand des soupçons fâcheux sur le compte des Jésuites.

Ce fut alors qu'on fit courir dans toute l'Europe ces contes absurdes sur un certain Nicolas, frère Jésuite, devenu Roi dans le Paraguay, sur son armée, ses batailles, ses victoires, sur les trésors immenses que possédoient les Jésuites, et qui surpassoient ceux de tous les Souverains ensemble, sur le commerce qu'ils faisoient dans tout l'univers. Ces contes furent accueillis avec l'empressement qu'inspire la maligne curiosité, sur-tout en France où les jansénistes qui les avoient peut-être forgés, employèrent toutes les bouches de la renommée, livres, gazettes, journaux, estampes, pour les répandre et les accréditer.

Le Roi d'Espagne, trompé par des suggestions et des conseils perfides, commença par renvoyer de sa cour les Jésuites, qui y exerçoient les fonctions de confesseurs, et il enveloppa dans la même disgrace

le Marquis De La Ensenada, ministre habile, qui travailloit avec succès à rendre à l'Espagne son énergie, et à lui procurer de véritables richesses tirées de l'industrie de ses habitans et de la culture de ses terres. Ce ministre s'étoit également opposé à l'échange proposée par le Portugal, ainsi que le Comte d'Aranda, qui favorisoit alors les Jésuites, mais qui dans la suite s'est si fort déclaré contre eux. Ils furent exilés l'un et l'autre. L'exil du Comte d'Aranda fut couvert des apparences d'un voyage dans tous les pays de l'Europe. Celui du Marquis De La Ensenada eut toutes les marques d'une disgrace éclatante. Il fut relégué dans le fond d'une province, d'où il ne fut tiré long-temps après que par Charles III, successeur de Ferdinand. Mieux instruit de la vérité, ce Prince crut devoir lui rendre la justice qu'il méritoit.

Il l'avoit rendue auparavant aux Jésuites. Lorsqu'il étoit sur le point de partir de Naples, en 1759, pour aller prendre possession du trône d'Espagne, le Général de ces religieux, ce même P. Ricci, qu'on a tant diffamé dans la suite, alla lui présenter ses respectueux hommages et implorer sa protection en faveur de ceux qui étoient répandus dans les pays de sa nouvelle domination. Charles III lui fit l'accueil le plus distingué et lui répondit en présence de toute sa cour, qu'il n'oublieroit jamais le service important qu'ils lui avoient rendu, en s'opposant à la cession de quelques-unes de ses provinces de l'Amérique. Il l'assura qu'il les prenoit sous sa protection spéciale, et qu'ils n'éprouveroient jamais les traitemens qu'on leur faisoit subir dès-lors en Portugal. Il n'a pas toujours été fidèle à sa parole royale, et lui-meme n'a pas mieux traité dans la suite les Jésuites qui vivoient dans ses états.

Dans le même temps où la cour de Madrid punissoit les Jésuites de leur fidélité, il y avoit à celle de Lisbonne un Ministre qui avoit proposé l'échange

dont nous avons parlé, et qui voyant que leurs représentations l'avoient empêché de réussir, étoit l'instigateur de tout ce qui se faisoit contre eux Il méditoit une bien plus terrible vengeance. Ce Ministre étoit Carvalho, Comte d'Oeyras, Marquis de Pombal, si fameux par son ambition, sa tyrannie, ses cruautés et ses crimes. Le Roi Jean V, avoit conçu une espèce d'aversion contre lui, et un plus grand mépris peut-être pour ses talens diplomatiques. On l'avoit envoyé à Vienne en 1746, pour négocier une affaire secrète, mais simple et facile. Il n'y réussit pas. Il fut plus heureux auprès de la jeune Comtesse De Daun, parente du célèbre Maréchal de ce nom, qu'il épousa malgré les oppositions de sa famille. Chargé d'une autre commission à Londres, il s'en acquitta tout aussi mal, et retourna à Lisbonne, où le Roi ne vouloit plus employer ses services, malgré les pressantes sollicitations de la Reine Marie-Anne d'Autriche, à qui la jeune épouse de Carvalho avoit su plaire. A la mort de ce Prince, arrivée en 1750, la Reine mère le recommanda à son fils, Joseph I, qui lui accorda bientôt sa confiance et le nomma secrétaire des affaires étrangères. J'ai lu dans quelques écrits que Carvalho, bassement adulateur des Jésuites alors puissans à la cour, leur dût en grande partie son élévation : mais il étoit né trop méchant pour n'être pas ingrat. Il ne leur voua pas seulement une haine implacable, il jura leur perte.

Ce projet cependant présentoit de grandes difficultés. Les Jésuites conservoient encore en Portugal, par leur conduite édifiante, par leur zèle et par leurs travaux, le titre d'Apôtres, que St. François Xavier, avec quelques-uns de ses compagnons arrivés dans ce pays deux siècles auparavant, y avoient mérité. Ils y jouissoient toujours d'une très-grande considération ; et dernièrement encore, lorsque le tremblement de terre de 1755 engloutit une grande partie de la ville de Lisbonne, ils avoient donné les preuves du zèle

le plus actif, le plus compatissant, le plus héroïque, pour sauver une foule d'infortunés habitans.

Mais, hélas! que peut la foible et timide innocence contre l'autorité armée de tout l'appareil de la force et de la tyrannie? Carvalho disposoit de tout dans le royaume : il en étoit le maître absolu. Le Roi avoit entièrement déposé entre ses mains les rênes du gouvernement. Le premier soin de ce Ministre fut de s'environner de personnes propres à le seconder dans ses desseins et à les faire réussir. Il fit venir de Paris quelques hommes très-fourbes, très-hypocrites, très-méchans, très-décidés dans leur aversion contre les Jésuites. On distinguoit dans le nombre un capucin apostat, connu d'abord sous le nom de P. Norbert, ensuite sous celui d'abbé Platel, écrivain fanatique, qui avoit composé contre eux des ouvrages auxquels les plus injustes préventions avoient pu donner une certaine vogue; homme décrié par ses mœurs, par ses banqueroutes et par ses friponneries. Ce fut néanmoins à cet homme-là que le Ministre portugais donna toute sa confiance.

Comme la Foi catholique étoit, et est encore très-respectée parmi le peuple en Portugal, il auroit été dangereux d'employer contre les Jésuites des armes qui eussent paru contraires à sa doctrine. L'impiété seule qui voudroit anéantir toute idée religieuse, a pu leur faire un crime de leur attachement à cette même Foi catholique; et l'on prie le lecteur de vouloir remarquer le contraste frappant qui se trouve entre le genre d'attaques faites contre les Jésuites en France et en Portugal. Rien peut-être n'est plus propre à les justifier que la contradiction manifeste qui se trouve dans les deux procédés. En Portugal, le concile de Trente étoit reçu, vénéré; et l'on regardoit ses décisions comme des oracles divins. Or on savoit que ce concile avoit déclaré que l'institut des Jésuites étoit *saint et pieux*, et que d'ailleurs il avoit

été approuvé par plusieurs Papes, qui en avoient fait les plus grands éloges. On ne pouvoit donc rien dire contre cet institut. En France on en étoit venu au point de ne tenir aucun compte ni du concile de Trente et de ses décisions, ni de l'approbation des Souverains Pontifes. Les Jésuites y furent regardés comme coupables, précisément parce qu'ils suivoient cet institut *saint et pieux*. Comment peut-il se faire que les mêmes hommes soient ici loués et là blamés, en se conformant aux mêmes lois? C'est bien le cas de dire : *mentita est iniquitas sibi.*

On comprit en Portugal que, pour venir à bout de perdre les Jésuites, il falloit commencer par les décrier dans l'esprit du peuple, qui verroit ensuite sans opposition, peut-être même avec applaudissement, les derniers coups qu'on leur porteroit. En conséquence toutes les bouches du mensonge et de la calomnie s'ouvrent pour dire qu'ils ont dégénéré de l'esprit de leur saint et pieux institut, que leur conduite n'y est plus conforme, qu'ils ont besoin d'y être ramenés par une réforme sévère. On prend des mesures dans ce dessein. Le Roi écrit à Rome pour solliciter un bref de réforme, afin de prouver qu'on vouloit encore observer toutes les formes ecclésiastiques. Ceci se passoit au commencement de l'année 1758; et Benoît XIV, ce Pape qui a tant illustré l'Eglise par ses écrits, vivoit encore. Il ne pouvoit pas se refuser aux pressantes sollicitations qu'on lui faisoit, et qui paroissoient couvertes du prétexte de bonnes intentions. Ses derniers momens furent employés à expédier le Bref qu'on demandoit. Il mourut au mois de mai de la même année.

Son successeur, Clément XIII, dont le pontificat a été troublé par tant d'événemens qui n'ont jamais pu ébranler sa fermeté pour soutenir les droits de son siège, mieux instruit du véritable état des choses en Portugal, se crut obligé de prendre en main les in-

térêts des Jésuites. Il donna ordre à son Nonce dans cette cour de ne rien négliger pour défendre leur innocence opprimée. On procédoit déja contre eux avec toute la rigueur que les canons de l'Eglise prescrivent contre des religieux relâchés. On vouloit les ramener, non à l'observation de leur règle, mais à des pratiques étrangères qui auroient semé parmi eux la discorde, et qui bientôt auroient entraîné leur destruction, opérée alors par eux-mêmes.

Carvalho, irrité de voir ainsi ses mesures rompues, et entraîné par l'emportement de son caractère, commença par chasser avec ignominie le Nonce du Pape à Lisbonne, et rappella l'Ambassadeur du Portugal à Rome. Il défendit d'avoir aucune espèce de relation avec cette dernière cour; et tout fit craindre alors qu'il n'y eût une scission ouverte entre le Portugal et le St. Siège. Les Jésuites devinrent l'objet de sa fureur hautement prononcée. Il ne garda plus aucun ménagement avec eux. Soit pour se venger de la protection que leur accordoit le Pape, soit qu'il vit que les formalités qu'il falloit mettre dans leur réforme, entraînoient trop de longueurs, il prit le parti de se débarrasser d'eux promptement par un coup d'éclat dont on n'avoit jamais vu d'exemple.

Dans le temps que ces malheureuses victimes de sa barbarie s'y attendoient le moins, il fait environner tous leurs collèges et toutes leurs maisons dans le Portugal par ses satellites armés, qui ajoutent à leurs railleries outrageantes les plus mauvais traitemens. Il leur est défendu d'avoir aucune relation extérieure. Leurs parens, leurs amis, ne sont plus rien pour eux. On leur intime l'ordre de se tenir prêts à partir, et ils partent, n'ayant que leur simple habillement sur le corps. On en plonge quelques-uns, et les plus remarquables d'entr'eux, dans des cachots obscurs, infects, où ils ont à lutter contre toutes les horreurs de la misère. Le plus grand nombre est conduit, à travers mille fatigues, dans des ports où on les em-

barque sur des vaisseaux qui les transportent sur les côtes de l'état ecclésiastique, vers la fin de l'année 1759. On abandonne ces malheureux errans dans un pays inconnu, dénués d'argent et de toute espèce de ressources pour s'en procurer, à la merci des personnes charitables qui veulent sustenter leur misérable vie.

La haine de Carvalho contre les Jésuites n'étoit pas satisfaite. Après les avoir expulsés du Portugal, il les poursuit dans les états que cette couronne possède dans les Indes Orientales, dans l'Amérique et dans tous les pays soumis à sa domination. On leur fit subir le même traitement, on les investit dans leurs maisons, on fit venir ceux qui étoient dans les missions où ils se rendoient si utiles pour la civilisation des sauvages, on les entassa les uns sur les autres dans des vaisseaux. C'étoit un spectacle bien digne de pitié de voir des vieillards, des infirmes qui s'attendoient à terminer paisiblement leur carrière après de longs et pénibles travaux; de voir également des hommes respectables par leurs vertus et par leurs talens, sans cesse occupés des services que leur profession les obligeoit de rendre au public; de les voir, dis-je, errans pendant long-temps sur de vastes mers éprouvant tous les dangers d'une fâcheuse navigation, devenir l'objet des insultes et de la grossièreté des matelots qui les croyoient coupables, parce qu'ils les voyoient punis, périr, à fond de cale, de faim, de soif, et des maladies contagieuses qui se mirent parmi eux. Mais quel beau spectacle de voir ces mêmes hommes souffrir leurs maux avec une patience inaltérable, bénir en quelque sorte, la main qui les frappoit, ne laisser échapper aucune plainte, aucun murmure, et conserver toujours le calme de l'innocence! On transporta ces Jésuites, comme leurs confrères du Portugal, dans les états du Pape. C'étoit bien assurément violer le droit des gens et braver tous les égards

égards que l'on doit à un Souverain. Carvalho ne l'auroit pas fait impunément à tout autre.

On comprend assez qu'il ne manqua pas de s'emparer de tous les biens des Jésuites. De la portion qui lui en revint, ainsi que de ses autres rapines qui furent sans nombre, il se fit une fortune immense; car il étoit aussi avare que despote cruel. Cependant il convint lui-même, dans un mémoire qu'il fit pour sa justification quelques années après, qu'il avoit dépensé pour opérer la destruction des Jésuites, huit cent mille ducats; d'autres disent même douze cent mille. Il ne fournit pas sans doute cette somme énorme de ses propres fonds, lui qui étoit le fils d'un très-pauvre gentilhomme dans le territoire de Conimbre. Il la tira du trésor de l'état, ou de ses vols multipliés. Quelle exécrable politique que celle qui appauvrit un pays pour satisfaire sa haine et sa vengeance, et qui le prive de ses meilleurs sujets dont les travaux contribuoient à sa gloire et à son bonheur!

Mais de quel crime étoient donc coupables les Jésuites du Portugal? De quoi les accusoit-on? Hélas! ils l'ignoroient eux-mêmes; et personne n'avoit aucun reproche à leur faire. Ce ne fut que quelque temps après la découverte d'une prétendue conjuration contre les jours du roi, et qu'on eût mis à mort ceux qu'on disoit en être les principaux auteurs et complices, qu'on s'avisa d'y impliquer les Jésuites qui ne pouvoient plus être confrontés avec eux; et cependant dans toutes les matières graves, sur-tout quand il s'agit de la vie d'un Souverain, telle doit être la marche des procédures criminelles chez toutes les nations. Les hommes quels qu'ils soient, dans quelque état et profession qu'ils se trouvent, doivent être assez respectés pour qu'on ne les condamne pas légérement à des peines rigoureuses. Le cri de l'humanité s'élève en leur faveur; et où en seroient les sociétés civiles, si l'on se permettoit l'arbitraire et le despotisme à

cet égard? Voilà néanmoins le prétexte dont on se servit pour expulser les Jésuites de tous les états du Portugal.

Mes mémoires me fournissent des anecdotes assez piquantes sur cette conjuration. Je ne les rapporterai pas, parce que cela m'écarteroit trop de mon sujet. D'ailleurs le temps de tout dire n'est peut-être pas encore arrivé. Je citerai seulement le passage d'un auteur impartial. " Plaisante conspiration, dit-il, unique à coup sûr dans l'histoire de tous les siècles, ourdie tout à la fois par des Capucins, des marchands, des nobles, des militaires, des Évêques, des Jésuites existans à Goa, au Brésil, à Lisbonne, des Allemands, des Hongrois, des Polonois, des Italiens, des Portugais!..... S'il ne fût jamais de mensonge plus atroce et plus ensanglanté, il n'en fut pas non plus de plus grossier et de plus ridicule. "

J'ajouterai que les plus illustres familles du Portugal, accusées d'avoir tramé cette conjuration, devinrent les victimes de l'affreuse vengeance de Carvalho qui ne cherchoit qu'à s'élever sur leurs ruines. Le duc D'Aveyro, la vieille marquise De Tavora, le marquis De Tavora son fils, le comte D'Atoguia et plusieurs autres furent arrêtés et conduits en prison. La jeune marquise De Tavora fut exceptée. On se contenta de la mettre dans un couvent. Les personnes instruites en savent la raison. Elle avoit captivé le cœur de quelqu'un d'un trop haut rang pour être enveloppée dans cette disgrace. Tous ces *criminels* livrés à des juges iniques entièrement dévoués à Carvalho, furent condamnés par une sentence, prononcée contre eux le 12 Janvier 1759, à périr d'une manière ignominieuse et cruelle par la main du bourreau; et ils furent exécutés dans une place publique. Ainsi les habitans de Lisbonne virent couler avec effroi le sang de ces grands du royaume que la naissance, le

rang, les dignités leur rendoient respectables depuis des siècles.

Une infinité d'autres personnes furent ou exilées, ou jettées dans des cachots. On prétend que le nombre de ces malheureux, arrachés à leurs familles soit dans cette occasion, soit par l'effet de cette sentence que Carvalho maintint toujours en vigueur pendant la suite de son ministère, monte à environ neuf mille. La plupart y succombèrent sous le poids de la douleur et de la misère. Quand ces cachots ténébreux furent ouverts après la mort du Roi, il n'en sortit que huit cent ; spectres ambulans qui inspiroient autant la compassion que la plus juste horreur pour le tyran qui les avoit rendus les victimes ou de sa vengeance, ou même de ses plus légers soupçons.

Parmi ces prisonniers il en étoit un sur qui Carvalho jetta les yeux pour donner plus d'éclat à son imaginaire conspiration, et pour mettre le comble à sa haine contre les Jésuites. C'étoit le P. Malagrida de qui l'on a tant parlé dans le temps, et qui a fourni le sujet de tant de libelles, de tant de satyres, de tant de calomnies. Né en Italie, ce vieillard vénérable avoit été autrefois porté par son zèle dans les missions portugaises en Amérique : mais obligé de retourner en Europe, il avoit été retenu à Lisbonne à cause de ses vertus et de ses travaux vraiment apostoliques qui lui méritèrent l'estime et le respect de tout le public. Lorsque les Jésuites de cette capitale furent arrêtés, il fut un de ceux qu'on enferma dans des cachots. On l'y oublia pendant quelque temps : mais on se souvint qu'il pouvoit jouer un grand rôle dans la conjuration. On publia qu'il en avoit été le principal instigateur, qu'il l'avoit dirigée, et qu'il avoit excité par ses conseils le duc D'Aveyro et la famille de Tavora à porter leur main sacrilège sur la personne du Roi. Il faut remarquer que ceux-ci étoient déja morts, et que par conséquent leur aveu ou leur dénégation de-

venoient impossibles, lorsqu'on imagina cette accusation contre le P. Malagrida. Mais c'en fut assez pour faire dire que les Jésuites étoient des régicides, et pour faire répéter tous les contes absurdes qu'on a fabriqués sur leur compte à cet égard. Qui le croiroit cependant ? et n'est-ce pas une nouvelle preuve que l'erreur se dément toujours elle-même ? Le P. Malagrida ne fut condamné, plus de deux ans après, au supplice du feu, non parce qu'il avoit été le chef de la conjuration, mais parcequ'il avoit eu des visions de St. Anne, et des conversations avec elle, et qu'il s'étoit souillé de crimes qui font rougir la pudeur; crimes néanmoins bien incompatibles avec son âge très-avancé. Le courage avec lequel il marcha au supplice, et la tranquillité d'ame qu'il conserva, suffisent pour faire son apologie.

Le ciel, protecteur de l'innocence, a permis que celle de tous ces infortunés ait été reconnue par un acte authentique et solemnel. A la mort de Joseph I, arrivée en 1777, la Reine sa fille qui occupe encore le trône du Portugal, fit revoir le procès des suppliciés et des prisonniers. Après la plus mûre et la plus rigoureuse discussion, les juges décidèrent unanimement le 7 Avril 1781 : " que les personnes, tant vivantes que mortes, qui furent justiciées, ou exilées, ou emprisonnées en vertu de la sentence du 12 Janvier 1759, étoient toutes innocentes du crime dont on les avoit accusés. "

Tout ce que j'ai dit sur Carvalho paroîtra sans doute bien étrange à quelques personnes qui, trompées par l'espèce de renommée qu'il avoit acquise pendant son ministère, en avoient conçu une idée différente. Pour les détromper entièrement, je vais rapporter une pièce authentique qui le fait connoître tel qu'il étoit. C'est le discours adressé par les ordres de l'état à la Reine en 1777, et que cette princesse envoya au Pape Pie VI. " La Providence, y est-il

„ dit, avoit destiné votre Majesté à être la rédemp-
„ trice de ce royaume, en l'ornant de toutes les
„ vertus nécessaires pour remplir les devoirs d'une
„ dignité si élevée. Le sang dégoutte encore de ces
„ plaies profondes qu'un despotisme aveugle et sans
„ bornes a faites au cœur du Portugal. Ce qui nous
„ console, c'est que nous en sommes actuellement
„ délivrés. C'étoit ce despotisme affreux, qui étoit
„ par système l'ennemi de l'humanité, de la religion,
„ de la liberté, du mérite et de la vertu. Il peupla
„ les prisons, il les remplit de la fleur du royaume,
„ il désespéra le peuple par ses vexations en le ré-
„ duisant à la misère. C'est lui qui fit perdre de vue
„ le respect dû à l'autorité du Souverain Pontife et à
„ celle des Evêques. Il opprima la noblesse, il infecta
„ les mœurs, il renversa la législation, et gouverna
„ l'état avec un sceptre de fer. Jamais le monde ne
„ vit une façon de gouverner si lourde et si cruelle.
„ Eh! que fait la Providence ? Elle fait disparoître
„ l'illusion qui tendit des pièges à la piété du Roi
„ défunt, et oppose au grand nombre de ces désor-
„ dres exécrables les vertus de votre Majesté.....
„ C'est de cette source que dérivent les dispositions
„ sérieuses du gouvernement actuel, l'élargissement
„ des prisonniers, la justification des innocens, la
„ réintégration des déposés et des exilés, etc.... "

On peut être étonné que Carvalho, tel que je viens de le représenter d'après des faits incontestables, n'ait pas subi la peine due à tous ses crimes, et qu'on l'ait laissé jouir de la vie. Il ne la dût qu'à la bonté de la Reine, comme on le voit dans le décret définitif porté contre lui le 16 août 1781, par lequel elle déclare qu'après avoir usé de clemence à son égard, elle ne se seroit pas attendue qu'il eut osé, dans un procès civil entamé contre lui, produire au grand jour une défense de sa conduite (*) durant le cours de son

(*) Il avoit fait imprimer un mémoire qui fut aussitôt supprimé, dans lequel il prétendoit se justifier des cruautés qu'on lui repro-

ministère ; que l'ayant fait interroger et entendre sur différens chefs d'accusations, loin de s'en purger, il les avoit tellement aggravés, qu'après un mûr examen, les juges décidèrent qu'il étoit criminel et méritoit une punition exemplaire ; que cependant ayant égard à son âge fort avancé, son bon plaisir royal étoit de l'exempter de la punition corporelle qui lui devoit être infligée, et de lui ordonner de se tenir éloigné de vingt milles de la cour, laissant néanmoins dans leur entier toutes les prétentions légales et justes contre la maison dudit Carvalho, Marquis De Pombal, soit durant sa vie, soit après son décès.

Carvalho mourut à sa terre où il avoit été exilé, le 8 mai 1782, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge, déchiré sans doute par les agitations et les remords que l'excès de ses forfaits devoit nourrir dans son cœur, et convaincu de laisser après lui un nom dévoué pour jamais à l'exécration.

Tandis qu'on faisoit subir aux Jésuites du Portugal une si cruelle persécution, on en préparoit une non moins terrible à ceux de la France. On a déja vu que leur destruction avoit été une des conditions exigées par le parlement, lorsqu'il reprit ses fonctions en 1757. On ne perdit pas de temps pour s'en occuper et l'on prit toutes les mesures possibles pour y réussir.

J'ai entendu raconter, quelques années après que cette destruction fut opérée, par le P. De Montigny, Jésuite, et procureur-général des missions étrangères à Paris, homme recommandable par la simplicité de ses mœurs et par la candeur de son caractère, que dans un des premiers jours de janvier de l'année 1758, après qu'il eut dit la messe de grand matin, un jeune homme s'approcha de lui dans la sacristie, et lui dit tout bas qu'ayant une affaire de très-grande impor-

choit, en les faisant retomber sur la personne du Roi, dont il avoit seulement exécuté les ordres.

tance à lui communiquer, il le prioit de lui désigner un endroit où il put lui parler en particulier. Ce religieux le conduisit dans sa chambre : là, après s'être assuré qu'il ne pouvoit être entendu de personne, le jeune homme lui dit, avec cet embarras qu'on éprouve auprès d'un inconnu, quand on a un grand secret à lui découvrir, que se trouvant sans ressource à Paris, il s'étoit vu dans la nécessité d'accepter un travail qu'on lui avoit proposé, qui lui rapportoit une centaine de livres par mois, et qui consistoit à faire avec d'autres collaborateurs, des extraits de l'institut des Jésuites. Ils se rassembloient dans le couvent des Blancs-Manteaux, à Paris, Bénédictins de la congrégation de St. Maur, jansénistes effrénés, qui leur traçoient la marche qu'ils devoient suivre. Ce jeune homme ajouta qu'ayant étudié chez les Jésuites, et connoissant leurs bons principes dans tous les genres, il ne se livroit à ce travail qu'avec les plus vifs remords; que si, lui P. De Montigny, vouloit lui donner cent louis d'or une fois payés, il le cesseroit entièrement, ou que s'il le jugeoit plus utile, il le continueroit pour l'instruire de tout ce qui se tramoit contre sa société.

Ce Jésuite lui répondit qu'il ne lui étoit pas libre de disposer d'une somme aussi considerable, mais qu'il en parleroit à ses supérieurs, et que s'il vouloit revenir dans huit jours, il lui feroit part de la décision qui auroit été portée. La décision fut qu'on ne lui donneroit rien, parce qu'il paroissoit que c'étoit un aventurier et un escroc, comme Paris en est plein. Les Jésuites se croyoient encore alors assurés de leur existence; et dans une confiance trop présomptueuse peut-être, ils ne pouvoient s'imaginer qu'on songeât à détruire un corps si utile à la religion et à l'état. Ils ne connoissoient pas leurs ennemis.

Au jour marqué le jeune homme revint. Quand il apprit le refus qu'on lui faisoit, il donna les marques

de la plus vive douleur. *Vous vous en repentirez*, dit-il au P. Montigny; *mais ce sera trop tard.* Les Jésuites eurent en effet bientôt lieu de s'en répentir. Le P. De Neuville, célèbre prédicateur, étant allé peu de temps après à Versailles pour faire sa cour à Mr. le Dauphin qui l'honoroit de ses bontés, il lui parla du sujet de la demande de ce jeune homme, et des moyens qu'il disoit qu'on prenoit pour travailler à leur perte. *Je le sais depuis quelques mois*, lui répondit ce Prince; *prenez vos mesures pour éviter le coup qu'on veut vous porter; mais je doute que vous en puissiez venir à bout.*

L'événement ne prouva que trop la vérité de ces dernières paroles. Mais que pouvoient les Jésuites de France pour se mettre à couvert des terribles machinations qu'on préparoit contre eux? Ils n'avoient en leur faveur que leur innocence, les services qu'ils avoient rendus et ceux qu'ils rendoient encore tous les jours. Et on se les dissimuloit ces services; on n'en vouloit plus; ils étoient même odieux. Cette politique dont on a tant parlé, dont on disoit qu'ils connoissoient tous les ressorts, toutes les souplesses, tous les détours, tous les artifices, à quoi leur auroit-elle servi, quand ils l'auroient possédée aussi parfaitement qu'elle leur étoit gratuitement attribuée? Ne sait-on pas que, si elle n'est pas soutenue par la force, elle succombe toujours sous l'injustice et la violence?

Dans le temps qu'on ourdissoit toutes ces trames contre les Jésuites, le Duc De Choiseul arriva de Vienne, où il étoit Ambassadeur, pour être Ministre des affaires étrangères. Il étoit de sa fatale destinée de les haïr, de les poursuivre, de seconder de toute sa puissance les efforts qu'on faisoit pour les anéantir. J'aurois à dire sur son compte bien des choses qui étonneroient ses admirateurs; car il en a encore. J'ajouterai seulement qu'il réunissoit beaucoup de moyens pour s'environner de la renommée; des saillies d'es-

prit, des manières libres et dégagées, le ton françois en un mot; assez de pénétration et de facilité pour saisir promptement les affaires, mais non assez de réflexion pour les approfondir; de très-grandes richesses, une magnificence sans bornes, le faste d'un satrape; des dignités éminentes, Duc et Pair, Chevalier des ordres de France et d'Espagne, Colonel général des Suisses et Grisons, lui qui n'avoit été que le Colonel obscur d'un régiment d'infanterie; principal Ministre, et passant tour-à-tour, comme il vouloit, du département des affaires étrangères, à celui de la guerre, et de ce département à celui de la marine, ou se croyant même quelquefois capable de suffire à deux réunis. Il méprisoit les jansénistes, trop vils pour qu'il daignât fixer sur eux ses regards : mais il favorisoit extrémement les philosophes; et ceux-ci l'accabloient de louanges, l'exaltoient comme un Richelieu, un Louvois. Il ne leur manquoit, pour mettre le complément à toutes ces contre-vérités, que de le comparer à Colbert : mais on sait dans quel état déplorable ont été les finances en France pendant son ministère; et n'est-ce pas lui qui a donné lieu à cette expression convenue et adoptée même par ses plus grands partisans, qu'il étoit un *bourreau d'argent?* Du reste on n'a qu'à lire les Lettres de Voltaire, pour voir combien il étoit cher et précieux à la secte philosophique.

Il n'est guère possible de deviner quel étoit le motif de la haine profonde que le Duc De Choiseul avoit contre les Jésuites, à moins qu'on ne veuille ajouter foi à une anecdote qui courut dans le temps. On prétend qu'étant Ambassadeur à Rome, il eut occasion, dans une visite que lui rendit le Général des Jésuites, de s'entretenir avec lui d'un de ses religieux qu'il avoit connu en France, et qui, je crois, avoit été son préfet au collège de Louis le Grand, où il avoit été élevé. Le Général lui dit fort innocemment que, s'il le desiroit, il seroit en état de lui faire con-

noître le caractère, l'esprit, les talens de cet individu, et à quel genre d'emplois il étoit propre. Il tint parole. De retour chez lui, il fit chercher dans des tablettes rangées en ordre, et qui désignoient tous les pays et tous les collèges où se trouvoient des Jésuites, le nom de celui-ci avec une note qui le caractérisoit parfaitement. Quelques jours après il la remit à monsieur l'Ambassadeur, qui fut d'un étonnement extrême en la voyant : il alla se mettre dans la tête que la puissance du Général des Jésuites étoit des plus redoutables; que, despote absolu, il pouvoit, en un clin-d'œil, disposer de ses sujets ou plutôt de ses esclaves, que, semblable au Vieux de la Montagne, il n'avoit qu'à leur commander les actions les plus difficiles, la mort de ses ennemis, des crimes détestables, pour voir ses volontés exécutées sans délai et sans murmure.

En supposant que cette anecdote soit vraie, il s'ensuit que le Duc De Choiseul n'avoit aucune idée de l'ordre et de l'harmonie qui doivent régner dans toute association d'hommes. Si cet ordre et cette harmonie étoient beaucoup mieux établis chez les Jésuites que par tout ailleurs, il n'en méritoient que plus d'éloges; et puisqu'il n'en étoit pas frappé, il s'en falloit bien que lui, lancé dans la carrière diplomatique, fut de l'avis du Cardinal De Richelieu, qui disoit qu'avec leur institut il voudroit gouverner l'univers entier. Mais quel que soit le motif qui l'ait animé contre eux, il est certain qu'il leur a bien fait sentir les terribles effets de son animosité.

En arrivant au ministère, il trouva dans la Marquise De Pompadour un appui bien favorable à ses sentimens, ou plutôt ils se communiquèrent mutuellement ceux qu'ils avoient l'un et l'autre pour agir de concert, et pour seconder secrètement de tout leur pouvoir ceux qui dirigeoient contre eux les attaques ouvertes. Cette femme avoit eu pendant long-temps

une froide indifférence pour les Jésuites. Elle crut ensuite avoir quelques sujets de plainte à former contre le P. De Sacy, qui avoit été au collège de Louis le Grand le préfet du Prince De Soubise, et que celui-ci lui indiqua pour être son confesseur, lorsqu'en 1756 elle fit la grimace, si je puis me servir de ce terme, de vouloir se convertir, afin d'occuper auprès de la Reine la place d'une de ses Dames du Palais; ce qui, pour le dire en passant, ne pouvoit être regardé que comme l'excès de l'audace et de l'outrage. Le P. De Sacy eut plusieurs conférences avec elle. Tout le monde avoit les yeux fixés sur lui. Les jansénistes jettoient les hauts cris, et ses confrères même le blamoient de ce qu'au premier instant il ne lui avoit pas déclaré qu'il ne pouvoit employer son ministère auprès d'elle, à moins qu'elle ne quittât la cour et qu'elle n'allât réparer dans la retraite, par une pénitence rigoureuse, le scandale qu'elle avoit donné à toute la France. Il se détermina enfin à faire cette déclaration. Piquée d'un refus si tardif, elle fit retomber sur les Jésuites en général le tort d'un particulier, et elle conçut des sentimens très-défavorables sur leur compte. Ils acquirent un bien plus grand degré de mécontentement lorsqu'un an après Louis XV fut assassiné.

Ce n'est pas qu'elle donnât créance aux bruits populaires qui rendoient les Jésuites coupables de cet horrible attentat : elle savoit trop bien d'où le coup partoit; mais elle se persuada que tant qu'ils existeroient, la vie du Roi ne seroit pas en sûreté. Elle venoit de voir à quelle extrémité leurs ennemis s'étoient portés. Elle comprit de quoi ils étoient encore capables. En leur sacrifiant les Jésuites, contre lesquels les convulsions de leur rage se tournoient principalement, elle espéra qu'ils se tiendroient tranquilles, que n'ayant plus de tels ennemis à combattre, ils n'exciteroient plus des cabales, ne formeroient plus de complots, et que la paix et le calme renai-

troient dans l'état. Fausse et détestable politique qui, dans tous les temps et dans tous les pays où elle a été mise en usage, n'a fait qu'aggraver les maux! comme si l'erreur, en matière sur-tout de religion, quand elle a quelqu'avantage, n'alloit pas toujours en avant, et ne mettoit un terme à ses ravages, que lorsque tout a disparu sous ses attaques dévastatrices.

Enfin arriva le moment si desiré de porter les premiers coups aux Jésuites. Les circonstances étoient des plus favorables. Le public étoit inondé de libelles et de satyres infâmes contre eux. C'étoit de l'antre des Blancs-Manteaux d'où sortoit la plus grande partie de ces productions, composées ou dirigées par Don Clément et Don Clémenceau, deux moines assez instruits d'ailleurs, et à qui l'on doit le bon ouvrage de l'*Art de vérifier les dates*, mais si fanatiques, si enfoncés dans la lie janséniene, que le seul nom de Jésuite les faisoit entrer en fureur. On les représentoit dans ces libelles d'une manière si hideuse, on entassoit sur eux tant de calomnies, on leur prêtoit tant de crimes, sur-tout ceux de leurs confrères du Portugal, que les lecteurs devoient nécessairement les regarder comme les ennemis du genre humain, et faire des vœux pour qu'on les exterminât promptement. Ce n'étoit pas encore assez : on chercha des auteurs distingués pour qu'ils écrivissent contre eux. J. J. Rousseau rapporte dans ses Confessions, que les jansénistes s'adressèrent à lui pour qu'il employât sa plume éloquente à les diffamer. Il leur répondit que, quoiqu'il n'aimât pas les Jésuites, cependant, comme ils ne lui avoient jamais fait ni bien ni mal, il ne se prêteroit point à verser sur eux le fiel de la calomnie. On voit que les jansénistes ne négligeoient rien pour les perdre. Ils étoient assurés des intentions du gouvernement; et il n'étoit plus question pour eux que de savoir de quel moyen on se serviroit d'abord pour obtenir un succès infaillible.

Il fut résolu de commencer l'attaque par la flétris-

sûre de leur honneur, afin de leur ôter le reste de confiance dont ils jouissoient encore, de diminuer le nombre de leurs partisans et d'exciter contre eux la clameur publique. Depuis long-temps on les avoit accusé de faire le commerce. C'étoit une calomnie inventée par les hérétiques du seizième siècle, que les jansénistes, leurs successeurs, n'avoient pas manqué d'adopter, et qu'ils n'avoient cessé de répéter dans leurs discours et dans leurs livres. On crut devoir lui donner encore plus d'éclat, et en faire usage dans la circonstance présente. On alla déterrer le nom d'un certain Ambroise Guys, qu'on disoit avoir eu avec eux de grandes liaisons de commerce, et dont les héritiers ou ayant cause leur redemandoient des sommes très-considérables qui leur étoient dues. On produisit en 1759 un arrêt du conseil d'état du Roi, qui les condamnoit au payement.

Pour cette première tentative, la cabale se prit dans ses propres filets. Il fut authentiquement prouvé que cet arrêt avoit été supposé et fabriqué par un avocat qui avoit eu l'audace de l'intercaler dans les registres du conseil d'état. Il fut mis en prison, et il n'eût d'autre moyen d'échapper au supplice qui l'attendoit, comme faussaire, que de se couper la gorge avec un rasoir. On ne put s'empêcher de rendre un second arrêt du conseil, revêtu de toutes les formalités requises, qui découvroit et déclaroit en termes positifs l'imposture du premier. Les jansénistes auroient dû être couverts de confusion et rougir de honte : mais ont-ils quelque pudeur? savent-ils garder quelques mesures? Ils ne furent que plus ardens à poursuivre leurs projets, et ils trouvèrent bientôt une occasion favorable de les mettre en exécution.

Un Jésuite, nommé le P. Lavalette, étoit missionnaire à la Martinique, et supérieur des missions que ses confrères avoient dans les îles Antilles. Cet homme, il faut en convenir, avoit plus l'esprit du monde que

celui de son état. C'étoit un intriguant, occupé de certaines spéculations pour cultiver quelques îles encore désertes en grande partie, telles que la Dominique et Ste. Lucie. Il croyoit par là rendre un service signalé à sa patrie et mériter sa reconnoissance. Il vint en France en 1754, et proposa ses plans au ministère qui les accueillit favorablement et fut bien aise d'augmenter les richesses nationales sans qu'il lui en coûtât rien, puisque le P. Lavalette vouloit faire les défrîchemens à ses frais. Un ministre cependant, Mr. De Machaut, si je ne me trompe, qui eût des conférences particulières avec lui, avertît certains Jésuites de Paris de s'en défier, et de lui ôter même toute espèce de maniement des affaires, parce qu'il pourroit leur en susciter de très-mauvaises. Le P. Lavalette vint à bout de les tromper et de les séduire; et muni de tous les pouvoirs qui lui étoient nécessaires, il se lie d'intérêt avec des maisons de commerce, particulièrement avec celle des frères Lioncy de Marseille, emprunte d'eux des capitaux considérables, retourne à la Martinique, achète des nègres, et forme les établissemens projettés. Le succès répond aux premiers travaux. Les récoltes de toutes les productions coloniales sont abondantes. Il les embarque sur des vaisseaux pour ses correspondans en France : mais les Anglois qui dès 1755 avoient commencé les hostilités, prennent successivement tous ceux qu'il expédie. Il se trouve dans l'impossibilité de faire honneur aux lettres de change qu'il avoit tirées pour de très-grosses sommes. Les frères Lioncy l'attaquent, et sur son refus de payer ils attaquent en 1760 tous les Jésuites de France. Ils auroient attaqué ceux de l'univers entier s'ils l'eussent pu, les regardant tous comme solidaires les uns pour les autres. Il n'y auroit jamais eu de créance plus solide.

Les Jésuites devoient-ils payer, comme le vouloient quelques-uns d'entre eux, et comme les y engageoient plusieurs de leurs amis? D'abord ils auroient eux-

mêmes avoué un principe qui est faux et de toute injustice ; car quel est le corps, quelle est même la famille qui puisse être responsable des dettes qu'un de ses membres contracte, à moins qu'il n'y ait un engagement exprès et formel ? Si cela étoit, que deviendroient la tranquillité et la sûreté de chaque société ? A tous les instans elle se verroit exposée à être inquiétée, ruinée même par l'inconduite d'un individu. Y avoit-il une exception contre les Jésuites ? Dans ce cas leur sort étoit bien malheureux. Ils auroient eu à regretter d'avoir embrassé un état qui devoit continuellement les faire trembler sur leur existence. Disons plutôt qu'ils étoient dans une exception qui tournoit entièrement à leur avantage.

Tous les biens dont les Jésuites jouissoient, leur avoient été donnés pour des établissemens locaux, distincts et séparés, pour la dotation de tel collège, de tel séminaire, pour le soutien de telle mission. Ils y avoient été spécialement affectés par l'acte de fondation. Les vendre, les aliéner, c'étoit aller non-seulement contre les intentions des fondateurs, mais anéantir les fondations elles-mêmes qui étoient toutes dirigées vers un objet d'utilité publique. Par conséquent les Jésuites ne pouvoient ni ne devoient, sans violer les règles de la justice et de la religion, faire la cession de ces biens. Mais, s'ils l'eussent faite, qu'y auroient-ils gagné, ils n'auroient pas empêché leur perte ; elle étoit trop bien cimentée : ils auroient eu seulement la douleur de livrer une grande partie de leurs biens à leurs ennemis qui les desiroient avec une insatiable avidité. A peine auroient-ils eu fait ce sacrifice qu'ils auroient été obligés, sous divers autres prétextes, de leur livrer le reste pour devenir leur proye, comme en effet il le devint bientôt après.

La grande faute que firent les Jésuites, fut d'avoir écouté des conseils perfides, et de s'être fiés à des faux amis. Ils avoient le privilège, comme bien d'au-

tres corps religieux, de porter leurs procès au grand conseil. On leur persuada que leur cause étoit d'une justice si évidente qu'ils devoient la porter au parlement, tribunal qui leur étoit, il est vrai, peu favorable, mais où ils triompheroient avec éclat, et d'une manière à imposer silence pour jamais à la calomnie, et à repousser les traits de leurs ennemis. Ils le firent; et c'étoit-là où on les attendoit.

On choisit de part et d'autre des avocats distingués dans le barreau pour plaider cette affaire qui fixoit l'attention générale, et qui attiroit une foule immense de curieux aux audiences. Ces avocats citèrent l'institut des Jésuites. Ceux qui plaidoient contre eux, en rapportèrent des passages qui sembloient prouver que, par cette chaîne de subordination établie entre eux, un individu ne pouvoit rien faire, encore moins contracter une dette sans la permission de ses supérieurs; que ceux-ci remontoient des uns aux autres jusques au Général, véritable despote qui étoit maître de tout, et qui disposoit de tout; que par conséquent ce Général étant censé avoir donné son consentement aux engagemens contractés par le P. Lavalette qui ne pouvoit pas y satisfaire, c'étoit à lui à les remplir; mais que résidant dans un pays étranger où la cour du parlement n'avoit aucune jurisdiction, les biens de ses sujets ou plutôt de ses esclaves en France étoient responsables pour lui, et qu'ils devoient être destinés à payer les créanciers.

Ces raisonnemens qui partoient d'un faux principe, et qui n'étoient appuyés que sur des sophismes, mais débités avec beaucoup d'appareil et un grand faste de paroles, excitoient des applaudissemens universels; et il étoit dès lors aisé de prévoir quel seroit le sort des Jésuites.

Les avocats qui plaidoient leur cause, n'éprouvèrent pas la même faveur de la part du public; et à peine furent-ils écoutés. Ils rapportèrent d'autres passages

passages de l'institut, qui prouvoient que cette chaîne de subordination étoit un chef-d'œuvre de sagesse pour établir et maintenir l'union et l'harmonie dans le corps ; que les rapports entre les supérieurs et les inférieurs n'étoient point ceux d'un maître impérieux vis-à-vis de sujets, mais d'un père vis-à-vis de ses enfans ; que l'obéissance qu'on exigeoit de ceux-ci n'étoit autre que celle recommandée par tous les fondateurs d'ordres tant anciens que modernes ; que le Général n'étoit point un despote absolu qui pût disposer de tout, mais un chef revêtu d'une assez grande autorité pour faire observer et pratiquer la règle dans toute sa rigueur ; qu'il devoit sans doute punir les fautes des particuliers, mais que si quelqu'un d'entre eux, malgré sa vigilance, en commettoit contre la société civile, il n'en étoit pas responsable, et que si le P. La Valette étoit dans ce cas, c'étoit aux hommes préposés par elle à lui faire subir la punition qu'il méritoit, et à ne pas la faire retomber sur ses confrères qui étoient innocens.

Ces raisons, quelques vraies et justes qu'elles fussent, ne firent aucune impression : mais au seul nom d'institut, de Général, *d'obéissance aveugle* ordonnée aux Jésuites, on parut effrayé. On crut voir au milieu de l'état des hommes qui lui étoient, pour ainsi dire, étrangers, qui avoient un régime particulier opposé à ses intérêts, des ennemis enfin qui ne cherchoient que leurs propres avantages, jaloux de toute espèce de domination, et voulant établir la leur sur la ruine de toutes les autres. On voulut voir cet institut qu'on fit semblant de ne pas connoître, quoiqu'il n'eut été admis en France qu'après l'examen le plus sévère, qu'il eût été revêtu de toutes les formes légales, et que l'état de ceux qui l'embrassoient fut reconnu par tous les tribunaux. Les magistrats du parlement ordonnèrent aux supérieurs des Jésuites de Paris de remettre un exemplaire de cet institut au greffe de la cour. Ils condamnèrent cependant le P. La Valette

à payer les lettres de change qu'il avoit tirées sur les frères Lioncy, et à défaut de payement par lui, tous les Jésuites qui étoient dans le ressort du parlement. Cet arrêt auroit également enveloppé tous les Jésuites de France, par l'exécution qu'il auroit obtenu dans tous les autres parlemens.

On n'a pas certainement l'intention de justifier le P. La Valette : mais on ne peut douter que l'affaire à laquelle il a donné lieu, ne soit un mystère d'iniquité de la part des ennemis des Jésuites. On en vouloit à leurs biens ; et en effet les frères Lioncy et consorts sont venus à bout de les engloutir presque tous ; le reste est devenu l'objet de la fraude, du vol et de la rapacité.

Tout étoit préparé pour faire aux chambres assemblées du parlement la dénonciation de l'institut des Jésuites. L'abbé Chauvelin, conseiller-clerc à la grand'chambre, se chargea de cette commission, dans le mois de Juillet 1761. Il étoit d'une famille assez considérable dans la robe, et fils de M. Chauvelin, qui avoit été garde-des-sceaux pendant le ministère du Cardinal De Fleury : mais il portoit sur sa personne l'empreinte de toutes les disgraces de la nature. Bossu, contre-fait, il avoit la figure d'un sapajou, comme le disoit une épigramme faite anciennement contre lui. Son caractère étoit encore plus difforme. Malin, caustique, violent, il ne se plaisoit que dans le mal, et son esprit faux ne lui permettoit jamais d'envisager un objet sous ses véritables rapports. Ce n'étoit pas seulement de la haine qu'il avoit contre les Jésuites ; c'étoit de la fureur et de la rage, et il fut au comble de son bonheur de trouver une occasion d'en donner des preuves éclatantes.

On imagine assez que, dans sa dénonciation, l'institut des Jésuites fut présenté sous les couleurs les plus odieuses. Il y trouva par-tout des torts et même des crimes. Tout ce qui avoit été emprunté des maxi-

mes et des pratiques des plus saints personnages, y fut traité sans respect et d'une manière dérisoire. Les règles, les moyens conseillés ou ordonnés pour conduire à la vertu, furent regardés comme inutiles ou d'une superstition condamnable. Les emplois qu'exerçoient les Jésuites, n'étoient qu'autant de combinaisons adroitement ménagées pour arriver, par une hypocrisie soutenue, mais sous une certaine apparence d'utilité publique, au grand but qu'ils ne perdoient jamais de vue, c'est-à-dire, à la domination universelle. Mais ce qui révoltoit le plus le dénonciateur, ce qui excitoit son indignation, ce qui lui paroissoit digne de toute la sévérité des lois, et ce qui devoit même porter l'allarme et la terreur dans le public, c'étoit l'obéissance exigée de chaque individu pour les ordres des supérieurs.

Il est vrai que l'obéissance étoit ce qui distinguoit les Jésuites; et le vœu qu'ils en faisoient étoit exactement rempli. Il étoit inoui qu'aucun d'eux se refusât à exécuter les ordres de ses supérieurs; et c'est ce qui a maintenu leur société dans la force et la vigueur qu'elle a conservée jusqu'à son extinction. Leur fondateur, en leur recommandant par-dessus tout la pratique de l'obéissance, avoit dit qu'elle devoit être aveugle : mais il n'avoit pas imaginé cette expression, puisqu'on la trouve fréquemment employée dans toutes les régles des ordres monastiques, et dans tous les livres de spiritualité. Il avoit également tiré des mêmes sources, la comparaison qu'il fait d'un religieux obéissant au bâton d'un vieillard qui s'en sert à sa volonté. Voilà cependant ce qui donna lieu à l'abbé Chauvelin de s'emporter en déclamations les plus violentes contre les Jésuites. Il dit qu'ils étoient tenus, par le genre d'obéissance qui leur étoit prescrite, de commettre même toutes sortes de crimes, s'ils leur étoient ordonnés par les supérieurs. On a honte de rapporter de pareilles imputations, qui firent cependant une grande impression sur le public. Mais

qu'en est-il résulté ? Ce que tous les esprits sages et réflechis prévoyoient dès-lors : c'est qu'en blamant si fort l'obéissance, on en est venu à rompre tous les liens de la subordination, sans laquelle cependant il est impossible qu'un état subsiste. La révolution en est une preuve sensible. Voilà le grand service que l'abbé Chauvelin a rendu à la France, de lui avoir préparé des calamités affreuses que de longues années auront de la peine à réparer.

Un autre grand sujet d'effroi qu'il présenta aux esprits crédules, fut le quatrième vœu que les Jésuites faisoient au Pape, car il falloit bien que les jansénistes, dont il étoit l'organe, se montrassent tels qu'ils ont été, c'est-à-dire, comme des réfractaires très-prononcés à tous les décrets émanés contre eux de la part de l'autorité pontificale ; et ils ne devoient point laisser échapper cette occasion de la rendre odieuse. Ce quatrième vœu que les Jésuites faisoient, lorsqu'ils s'engageoient irrévocablement au corps, consistoit uniquement à promettre de partir pour les missions, quand le Pape le leur ordonnoit. Ce vœu fut présenté sous un jour bien différent. On prétendit que, selon les constitutions des Jésuites, le Pape étant, en dernière analyse, leur premier supérieur, ils s'engageoient par ce vœu à lui obéir en tout, qu'ils ne travailloient, qu'ils ne passoient les mers, qu'ils ne bravoient toutes sortes de dangers que pour étendre son pouvoir et son autorité sur la terre, d'après le plan de politique tracé depuis plusieurs siècles par la cour romaine.

Il faut que la haine soit bien aveugle pour entasser ainsi des calomnies qui offrent des incohérences si manifestes. Tantôt c'est le Général des Jésuites, qui est armé d'un sceptre de fer et qui exerce un pouvoir plus redoutable et plus terrible que celui de tous les despotes asiatiques, tantôt c'est le Pape. Je suis surpris que, puisqu'on vouloit le faire passer pour leur premier supérieur, on n'ait pas songé à le rendre res-

ponsable de la dette du P. La Valette, et à saisir le comtat d'Avignon qui lui appartenoit. On auroit pu imaginer tout autant de raisons pour colorer cette injustice, comme on en a trouvé pour toutes celles qu'on a mis en usage dans l'affaire des Jesuites. Falloit-il après tout être si difficile sur les moyens vraisemblables ou invraisemblables, pour qu'on vint à bout de les faire regarder comme des hommes dangereux, et leur institut comme très-nuisible à la tranquillité de l'état, au bonheur du peuple et à l'autorité même du Souverain? Je parlerai plus bas, à l'occasion du livre des assertions, des ouvrages composés par des Jésuites, qui furent aussi dénoncés. Ce fut un grand prétexte dont on se servit pour les perdre, parce qu'on prétendit que ces ouvrages contenoient leur doctrine subversive de tous les bons principes, mais à laquelle ils restoient toujours opiniâtrément attachés malgré leurs désaveux et rétractations.

Le parlement étoit lui-même si prévenu de toutes ces idées, qu'il accueillit avec empressement la dénonciation de l'abbé Chauvelin. On nomma des commissaires pour examiner l'institut des Jésuites et en rendre compte aux chambres assemblées. Leur rapport fut conforme en tout à la dénonciation. En conséquence le procureur-général du parlement, monsieur Joly De Fleury, fut chargé de prendre aussi des informations sur cet institut. C'étoit un homme beaucoup plus modéré que l'abbé Chauvelin. Il ne se permit pas, dans son compte rendu, les mêmes injures, les mêmes diatribes, les mêmes atrocités contre les Jésuites; mais les conclusions qu'il prit ne leur furent pas favorables; elles tendoient visiblement à leur destruction, quoique ce mot ne fut pas encore prononcé. Il se rendit appellant comme d'abus de plusieurs bulles et brefs accordés aux Jésuites, ainsi que de leurs constitutions.

Pendant ce temps-là il y avoit à la cour de grandes

intrigues relativement à cette affaire qui occupoit tous les esprits, et qui fixoit bien plus l'attention du public, que tous les événemens malheureux de la guerre de sept ans. On doit savoir que les sentimens des personnes les plus considérables de la cour étoient très-partagés sur le compte des Jésuites. La Marquise De Pompadour, le Duc De Choiseul et M. Berryer, garde-de-sceaux, leur étoient principalement opposés, et agissoient de concert avec le parlement pour opérer leur destruction. La Reine, Mr. le Dauphin, tout le reste de la Famille royale, c'est-à-dire, toutes les vertus réunies, et M. De Lamoignon, chancelier de France, étoient pour les Jésuites et desiroient ardamment leur conservation. Il résultoit de là que le Roi, pour complaire quelquefois à sa famille, donnoit des ordres qui leur étoient favorables : mais par l'ascendant qu'avoit pris le Duc De Choiseul, il trouvoit des moyens pour les rendre inutiles. Ainsi, tandis que le chancelier écrivoit aux parlemens pour leur défendre, au nom du Roi, de faire telle ou telle démarche, le Duc De Choiseul leur faisoit dire secrètement de ne point se désister de leurs entreprises, et qu'ils seroient soutenus; ce qui ne manquoit jamais d'arriver.

Il est difficile de deviner si ce fut par un trait de politique astucieuse, pour que les Jésuites parussent même suspects au gouvernement, ou par un reste de compassion pour eux, afin de les arracher aux poursuites du parlement, qu'on fit rendre par le Roi une déclaration qui ordonnoit aux supérieurs des différentes maisons des Jésuites, de remettre dans six mois au greffe du conseil, les titres de leur établissement en France. Cette déclaration fut enrégistrée par le parlement de Paris, le 6 Août 1761. Mais le même jour, et comme pour prouver qu'il ne tenoit aucun compte de cette déclaration, il rendit un premier arrêt par lequel il reçut le procureur-général, appellant comme d'abus de plusieurs Bulles, Brefs et

Constitutions des Jésuites ; et un second arrêt sur la dénonciation qui lui avoit été faite, le 8 Juillet précédent, de plusieurs ouvrages desdits Jésuites, par lequel il condamne ces ouvrages à être brûlés par la main du bourreau ; et pour prononcer définitivement sur ce qui résulte desdits livres, de l'enseignement constant et non-interrompu de la doctrine de la Société, et de l'inutilité des désaveux et rétractatations desdits Jésuites, joint la délibération à l'appel comme d'abus interjetté par l'arrêt précédent ; et cependant, par provision, fait défenses à tous sujets du Roi d'entrer dans ladite société, aux individus de ladite société de les recevoir et de continuer leurs leçons publiques après le 1 Avril de l'année suivante 1762, sous peine de saisie de leur temporel ; et à tous sujets du Roi d'entrer dans leurs écoles, pensions, séminaires et congrégations, sous peine d'être déclarés incapables de prendre aucuns dégrés dans l'université, et de posséder aucunes charges et offices civils et municipaux.

Dans les premiers momens tout le monde croyoit que cet arrêt seroit cassé par le Roi ; tant il parut extraordinaire et pour le fond et pour la forme, quels que fussent les préjugées que l'on eût contre les Jésuites. Leurs ennemis même les plus fougueux le craignoient ; mais ils furent bientôt rassurés. Cet arrêt eut son plein et entier effet. Quelques personnes cependant se persuadèrent que le gouvernement parut alors vouloir prendre la défense des Jésuites, lorsqu'on vît la commission du conseil, établie pour examiner leurs constitutions, demander l'avis des Evêques de France, qui se trouvoient à Paris, sur les quatre points suivans : 1°. de quelle utilité sont les Jésuites en France, relativement aux différentes fonctions auxquelles ils sont employés ; 2°. quel est leur enseignement sur les points de doctrine contestés, le régicide, les opinions ultramontaines, les libertés de l'église gallicanne, et les quatre articles du clergé ;

3°. quelle est leur conduite dans l'intérieur de leurs maisons, et quel usage ils font de leurs privilèges vis-à-avis des Evêques et des Curés; 4°. comment on peut remédier aux inconvéniens de l'autorité excessive que leur Général exerce sur ceux qui composent la société.

Les Prélats s'assemblèrent au mois de Décembre 1761. Après plusieurs conférences et le plus sérieux examen, ils portèrent un jugement très-favorable sur les Jésuites. Ils décidèrent que leur institut étoit bon, louable, pieux; que leur enseignement en France étoit opposé aux maximes ultramontaines et sur-tout au régicide; que leur conservation étoit utile à l'église et à l'état; que leur conduite étoit édifiante tant dans l'intérieur de leurs maisons qu'à l'extérieur. Il n'y eut que l'Evêque de Soissons, Mr. De Fitz-James, partisan très-zélé des jansénistes, qui fut d'un avis contraire, et qui se déclara pour l'abolition de l'ordre des Jésuites. Deux ou trois autres Evêques opinèrent pour mettre quelques restrictions à leurs privilèges : mais ils conservoient l'essentiel de leur institut.

Si jamais les Jésuites ont eu à benir la Providence qui veilloit sur leur honneur, c'est assurément dans cette circonstance. Tandis qu'ils sont en butte à tous les traits de la calomnie, tandis qu'ils sont poursuivis avec tant de fureur, tandis qu'un tribunal laïque et par conséquent incompétent les juge et les condamne, le seul tribunal légitime prend leur défense et les justifie. Ce jugement épiscopal est la meilleure apologie qu'on puisse faire en leur faveur. Elle seule suffiroit pour prouver leur innocence aux yeux de la postérité.

Cependant on étoit venu à bout d'inspirer une si grande terreur sur la prétendue puissance excessive de leur Général, que plusieurs de leurs amis même étoient d'avis qu'il falloit la limiter. La commission du conseil forma un plan dans cette vue. Il consistoit à établir en France un Vicaire-général dont la

nomination seroit seulement confirmée par le Général, mais qui d'ailleurs n'auroit aucune relation avec ce despote romain, qui exerceroit une autorité renfermée dans des bornes justes et raisonnables; ce qui auroit rendu cette portion de la société vraiment nationale, par conséquent exempte de tous les reproches qu'on lui avoit faits jusqu'alors, et se trouvant dans l'impossibilité d'inspirer des alarmes à cet égard. On espéroit aussi par-là couper la racine à la pernicieuse doctrine qu'on leur attribuoit, parce que n'ayant plus de rapports avec les Jésuites étrangers, ils seroient entièrement François, et leur enseignement seroit conforme aux maximes du royaume. On auroit pu demander, d'abord à ceux qui proposoient ce plan, si, dans les cent collèges que les Jésuites occupoient en France, si dans les universités où ils avoient des chaires, ils avoient ouï dire que quelqu'un d'eux eût enseigné une doctrine contraire aux lois de l'état. Non certainement; car s'ils eussent donné lieu à quelques plaintes réelles et bien fondées, on peut bien croire que tout le royaume auroit retenti des plus violentes clameurs contre eux. Pourquoi donc donner si facilement créance à des accusations vagues qui se rapportoient à des époques bien antérieures au temps présent, dans lequel les ennemis même les plus ardens des Jésuites ne pouvoient leur faire aucun reproche à cet égard? C'étoit sans doute leur meilleure justification, et elle devoit ouvrir les yeux aux commissaires du conseil, de l'impartialité desquels on ne peut pas faire l'éloge.

Heureusement cette réforme proposée n'eut pas lieu; et l'on peut bien dire que c'est encore un trait de la Providence qui veilloit sur les Jésuites. Leur perte n'en auroit pas été moins assurée, quoique peut-être elle fut arrivée un peu plus tard : mais elle eut entraîné leur deshonneur et leur honte. Le schisme le plus déplorable se seroit établi parmi eux. A la place de l'union et de la concorde qui règnoient entre

eux, et qui étoient même regardées par les gens du monde comme un trait particulier qui les distinguoit de tous les autres corps religieux, ils auroient été bientôt en proye aux querelles et aux dissentions intestines. Elles auroient éclaté dans le public, et causé un scandale inévitable. Les uns, liés par des vœux solemnels, se seroient vus dans la triste nécessité de porter leurs chaînes, mais en maudissant les changemens qu'on les auroit forcés d'accepter, et qui les auroient rendus tout différens de ce qu'ils avoient été jusqu'alors. Les autres qui n'avoient encore fait que des vœux simples, et qui formoient à peu près la moitié du nombre des Jésuites en France, auroient pour la plupart rompu des engagemens qui n'auroient pas été les mêmes que ceux qu'ils avoient eu intention de contracter. Dès-lors qu'auroit-ce été que cette société composée presqu'en entier de vieillards, d'infirmes, et sur-tout de mécontens ? En supposant même que la scission n'eût pas été aussi considérable qu'on vient de le dire, peut-on croire que l'esprit qui règnoit dans ce corps, eût été le même? Non, il n'auroit pas été celui de la compagnie de Jesus, de cette compagnie qui avoit produit des hommes si célèbres dans tous les genres, si zélés pour les intérêts de la religion, et pour le soutien de la doctrine orthodoxe ; ou plutôt ces mêmes hommes auroient pris bientôt des principes tout différens, des mœurs toutes différentes ; et qui sait même si l'erreur ne se seroit pas introduite en peu de temps parmi eux, et si, par une métamorphose singulière, un Jésuite ne seroit pas devenu un janséniste ?

On parla beaucoup dans le temps, et l'on en parle même quelquefois encore, d'une réponse que fit le Général des Jésuites, lorsqu'on lui proposa la réforme dont il est ici question : *sint ut sunt*, dit-il, *aut non sint.* Qu'ils soient tels qu'ils sont, ou qu'ils ne soient point du tout. Il est douteux qu'il ait fait cette réponse ; mais quand il l'auroit faite, elle dénoteroit

dans le Général un grand sens, plutôt qu'un trait de fierté, ou le dépit d'un despotisme expirant qui veut s'ensévelir sous ses ruines, ainsi que la malignité vouloit le faire entendre.

Par bonheur on épargna aux Jésuites l'embarras et les anxiétés que leur auroit causés la réforme qu'on proposoit. Ils périrent; mais ils périrent avec gloire. Leur honneur fut sauvé; et leur nom passera sans tache et sans opprobre à la dernière postérité. Les ennemis qu'ils avoient étoient trop acharnés à leur perte pour ne pas la poursuivre avec ardeur; et dans leur impatience ils ne pouvoient supporter de longs délais.

Déja le Parlement de Rouen avoit brusqué la destruction des Jésuites. Dès le mois de Février 1762, sans arrêt provisoire, il avoit proscrit et dissout, dans l'étendue de son ressort par un arrêt définitif, le régime de *la soi-disante société des Jésuites* (expression adoptée et consacrée ensuite par tous les gens de robe), les membres obligés de quitter leurs maisons sous huitaine, leurs biens saisis, etc. Si la révolution ne nous donnoit pas des preuves malheureusement trop multipliées de l'excès d'inhumanité auquel on peut se porter, on auroit de la peine à croire que des magistrats à qui la patrie avoit confié le soin de rendre la justice, ayent pu en violer si ouvertement les règles, chasser de leurs demeures, réduire à la mendicité des hommes qu'on n'avoit point interrogés sur les griefs d'accusation qu'on leur imputoit, dont on n'avoit pas entendu les raisons qu'ils auroient pû apporter pour leur défense; des hommes qui la veille encore de cet arrêt jouissoient d'une grande considération et sur-tout de la confiance de toutes les personnes vertueuses, qui avoient même pour élèves les enfans de plusieurs de ces Juges tant empressés à les condamner à des peines si rigoureuses. Comment étoit-il possible que ces hommes fussent devenus tout-à-coup, de ver-

tueux qu'ils étoient le soir, des scélérats le lendemain? Oh! combien les passions ne sont-elles pas capables d'offusquer même les plus simples lumières de la raison, de la pervertir, de la dégrader, et de faire commettre les plus odieuses prévarications?

L'effet de cet arrêt hâté, fut que les collèges en Normandie, occupés par les Jésuites, restèrent privés de maîtres pendant plusieurs mois, et que le cours des études de la jeunesse fut interrompu. Cette précipitation étoit peu digne de magistrats prévoyans, qui ne doivent pas perdre de vue un instant le bien public. Il en fut de même à Perpignan, où le petit conseil souverain de Roussillon voulut se signaler par un arrêt brusque de destruction. Du moins le parlement de Paris avoit eu plus de prévoyance. Il avoit déclaré, par son arrêt provisoire du 6 Août 1761, que les Jésuites continueroient leur enseignement jusques au premier Avril 1762, afin d'avoir le temps de trouver d'autres maîtres pour les remplacer. On peut remarquer ici en passant une contradiction bien bizarre. Le parlement avoit déja rendu les arrêts pour déclarer leur doctrine scandaleuse, abominable, impie même; et cependant il permet qu'ils l'enseignent encore. Ils l'enseignèrent en effet jusqu'à l'époque déterminée; mais alors ils furent obligés de céder leurs places à d'autres.

Hélas! quelle malheureuse époque on doit rappeller! Alors fut fermé ce collège de Louis le Grand, si célèbre dans toute l'Europe, où la noblesse la plus florissante du royaume et même des pays étrangers recevoit une éducation digne d'elle et des maîtres habiles qui la dirigeoient. C'étoit dans ce collège où avoient vécu les Maldonat, les Pétau, les Sirmond, les Labbe, les Cossart, les Hardouin, les Commire, les Jouvency, les Porée, les Brumoy, les Bougeant, les Berthier, les Brotier, et tant d'autres savans et littérateurs qui y avoient formé une espèce d'acadé-

mie toujours subsistante depuis son établissement jusqu'au temps dont je parle; académie capable de le disputer aux plus renommées de l'Europe, si même elle ne les surpassoit pas.

Enfin l'insouciance du ministère ou plutôt sa connivence permit au parlement de Paris de rendre, le 6 Août 1762, chambres assemblées, l'arrêt définitif qui juge l'appel comme d'abus, des bulles, brefs, constitutions et réglemens de la société dite de Jesus; déclare *qu'il y a abus;* dissout cette société; fait défenses aux Jésuites d'en porter l'habit, de vivre sous l'obéissance du Général et autres supérieurs de ladite société, d'entretenir aucune correspondance avec eux directement ni indirectement; leur enjoint de vuider les maisons qui en dépendent, et leur fait défenses de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun de ceux qui avoient fait la profession solemnelle des vœux, ou qui étoient âgés de plus de trente-trois ans, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, et leur interdisant de pouvoir posséder aucuns canonicats, bénéfices, chaires et autres emplois à charge d'ame ou municipaux, qu'en prêtant préalablement le serment audit arrêt.

Voilà l'obligation du serment introduite pour la première fois. Il est vrai que l'église l'avoit souvent exigé pour reconnoître ceux qui étoient rebelles à ses lois, et pour arrêter les progrès de l'erreur. Elle en a le droit, puisqu'elle est juge de matières concernant la religion; mais on n'avoit jamais vu en France des juges laïques exiger, de leur propre autorité, un serment sur ces matières. Les jansénistes crurent tirer par-là une vengeance éclatante des Jésuites, qu'ils accusoient d'être les auteurs du formulaire par lequel il falloit déclarer, en le signant et en prenant Dieu à témoin, qu'on condamnoit les cinq propositions de Jansénius. Les malheureux!.... Ah! s'ils avoient prévu l'abus horrible qu'on feroit quelques années

après de pareils sermens, peut-être auroient-ils balancé, quelque haine qu'ils eussent contre les Jésuites, à leur proposer celui qu'on leur demandoit. Mais que dis-je? Ne sont-ce pas eux qui ont imaginé tous ces sermens pour leur église constitutionnelle, qui sont les promoteurs les plus ardens des persécutions atroces suscitées contre tant de milliers de prêtres à qui leur religion, leur conscience, leur honneur ont fait un devoir de tout sacrifier, de s'exposer à tous les maux possibles, plutôt que de se souiller par la prestation de sermens si infâmes? N'en doutons point, les jansénistes sont et seront ce qu'ils ont toujours été, c'est-à-dire, les ennemis les plus ardens et les plus acharnés de la religion catholique. Qu'on apprenne enfin à les connoître par la constitution civile du clergé; c'est le jansénisme tout pur, avec toutes les subtilités et les méchancetés qui le caractérisent.

Mais que portoit donc ce serment exigé des Jésuites avec tant de rigueur? Rien moins que de déclarer, en présence de l'Etre suprême, que leur institut étoit abusif, criminel, abominable, impie même; et cependant le concile de Trente avoit prononcé qu'il étoit *saint et pieux*. Que l'on compare la décision d'un concile œcuménique, dont le suffrage est d'un si grand poids, avec celle de juges laïques absolument étrangers à de pareilles matières; et l'on verra, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans des discussions, à laquelle des deux les Jésuites devoient s'en rapporter. Il est malheureux pour les jansénistes que leurs démarches soient toujours en opposition avec l'église. Les Jésuites refusèrent avec raison de prêter un pareil serment.

Cet arrêt soumit aux mêmes peines les membres de la société qui n'étoient pas encore liés par la profession solemnelle des vœux. Selon leurs constitutions, ils rentroient dans la possession de leurs biens s'ils

rompoient les vœux simples qu'ils avoient faits : mais il avoit été statué en France, par un édit de Louis XIV, enregistré dans tous les parlemens, que, quand bien même ils n'auroient pas fait les derniers vœux à l'âge de 33 ans accomplis, ils seroient alors destitués de toute espèce de droits pour rentrer dans leurs biens. L'arrêt provisoire du 6 Août 1761 avoit porté la plupart de ceux qui n'avoient pas contracté les derniers engagemens, à les rompre pour se soustraire aux malheurs dont ils étoient ménacés : mais ils furent déçus de leurs espérances. L'arrêt définitif leur fit partager le même sort qu'aux Profès ; et l'on donna, par une jurisprudence toute nouvelle, un effet rétroactif à cet arrêt pour les priver de tous les droits de citoyens. On peut même dire qu'ils furent plus rigoureusement traités que les Profès, puisqu'on adjugea des pensions alimentaires à ceux-ci, au lieu qu'on n'accorda rien aux autres sous prétexte qu'ils rentroient dans la possession de leurs biens : mais cette faculté devenoit illusoire pour plusieurs d'entre eux qui étoient ou des cadets de famille, ou mal partagés du côté de la fortune. Ainsi ils se trouvoient sans ressources, et sans espérance même de pouvoir s'en procurer; ce qui est le pire de tous les malheurs.

Quant aux pensions alimentaires que le parlement avoit promises aux Jésuites Profès, elles ne furent réalisées qu'au bout de dix-huit mois, où le gouvernement accorda à chacun d'eux une pension de quatre cens livres. On eut l'inhumanité pendant ce temps-là de ne rien statuer sur le sort de ces hommes qu'on dépouilloit de tout, à qui l'on arrachoit une subsistance frugale, mais dont ils se contentoient, pour les rejetter dans le monde sans aucune espèce de secours. Quelques-uns succombèrent sous le poids de leurs disgraces et périrent de misère. Les autres n'y échappèrent que par la générosité compatissante des personnes charitables. On se récrie aujourd'hui, et l'on a grande raison, sur le traitement barbare que l'on fait

éprouver aux émigrés, sur l'envahissement de leurs biens, et sur l'état malheureux auquel la plupart d'entre eux sont réduits. On peut connoître par-là la marche toujours uniforme de la haine, de la vengeance et de la persécution. Mais dans l'abondance et la molesse qui environnoient le cours de la vie, on s'intéressoit peu alors aux Jésuites, on n'y faisoit pas attention; et qui sait même si l'on n'applaudissoit pas au triomphe de leurs ennemis? Cependant ils avoient des droits, comme tous ceux qui sont dans la douleur et dans la souffrance, aux sentimens qu'inspire l'humanité. Si l'on disoit à présent qu'on ne l'a pas moins violée à leur égard que les assemblées nationales et le directoire l'ont fait à l'égard des émigrés, ce raisonnement sans doute seroit assez concluant.

Il seroit inutile de suivre ici en détail la destruction des Jésuites opérée successivement par les autres parlemens de la France, après qu'elle eut été consommée par celui de Paris. Ce seroit une répétition fastidieuse de la même marche et des mêmes moyens pour les écraser. J'ajouterai seulement que, dans quelques-uns de ces tribunaux, comme au parlement de Toulouse où ils avoient plus de partisans que d'ennemis, on employa la ruse, la fraude et les plus odieuses intrigues pour écarter les premiers et pour se procureur la pluralité des voix. On prit pour prétexte que quelques-uns d'eux avoient des parens Jésuites, ou qu'ils étoient affiliés à des congrégations qu'on représentoit comme des conciliabules détestables, mais qui n'étoient que des assemblées dans des chapelles particulières où l'on pratiquoit les exercices de la plus solide piété. Ainsi l'on devenoit maître des délibérations, et l'on rendoit des arrêts au gré de ceux qui vouloient la perte des Jésuites.

Il semble que leur destruction opérée si facilement auroit dû satisfaire leurs ennemis. Non! ils n'étoient pas encore arrivés au terme de leurs malheurs. Il étoit

étoit sorti du couvent des Blancs-Manteaux un ouvrage qui avoit pour titre : *Assertions des Jésuites.* C'étoit une compilation de plusieurs passages de livres composés par des théologiens, des casuistes, et quelques autres écrivains de la société, sur des questions théologiques, dont quelques-unes sont très-délicates et très-épineuses. Les principales qui excitèrent le plus de clameurs contre les Jésuites, ont pour objet la pureté des mœurs, le régicide et le tyrannicide.

Hélas! quelle a été l'imprudence, ou plutôt la profonde méchanceté des compilateurs, d'avoir produit au grand jour des extraits d'ouvrages entièrement oubliés et couverts de poussière dans les recoins obscurs des bibliothèques? Ne devoient-ils pas craindre le scandale public, craindre l'impression que ces extraits ne pouvoient manquer de faire sur les lecteurs légers, frivoles, peu instruits, très-disposés à tourner en ridicule et en dérision les matières les plus graves, ainsi que les auteurs qui les avoient traitées, et plus disposés encore à réduire en pratique certaines maximes et certaines décisions qu'on leur mettoit sous les yeux? Ils firent plus, ces hommes aveuglés par la haine; ils traduisirent en françois, pour les mettre à la portée de toutes sortes de lecteurs, les extraits de ces ouvrages écrits en latin, et qui ne conviennent qu'à des hommes accoutumés, sur les bancs de l'école, à débattre toutes sortes de questions, ou à fournir des solutions aux casuistes.

Mais pouvoit-on faire un crime aux Jésuites de la doctrine qu'on les accusoit d'avoir enseignée et répandue les premiers dans le monde? Non; leur apologie se démontre à chaque page de leurs livres. Ils y citent, avec une exactitude scrupuleuse, des auteurs qui leur sont bien antérieurs; et ces auteurs sont de tous les ordres et de toutes les universités, de la Sorbonne, sur-tout, des Dominicains, des Franciscains, des Augustins, enfin de tous ceux qui,

dans le règne de la théologie scholastique, avoient employé toutes les subtilités de la métaphysique à débrouiller ou à embrouiller, si on l'aime mieux, toutes sortes de matières. Selon toutes les régles de la justice, il auroit fallu plutôt condamner ces auteurs que les Jésuites, qui n'avoient été que leurs échos et leurs fidèles copistes. Ajoutons que parmi ceux-ci il y en avoit fort peu qui fussent François. Pourquoi donc faire retomber sur ceux de la France les torts des étrangers, avec lesquels ils n'avoient point des relations, et qui étoient obligés d'adopter les opinions de leur pays? Quoi? parce qu'un Emmanuel Sa, un Sanchez, un Vasquez, un Buzembaum, ou tel autre théologien de Conimbre, d'Alcala, de Cologne, aura avancé une proposition qu'on regardera comme erronée en France, il faudra que trois ou quatre mille individus qui sont nés dans ce Royaume, et qui vivent un ou deux siècles après eux, en soient responsables, sans autre grief d'accusation que d'être affublés de la même robe qu'ils ont portée? Il faudra qu'on les calomnie aux yeux de l'univers entier, qu'on les traite comme des criminels, et qu'on leur fasse subir des peines rigoureuses.

S'il étoit resté quelque honte aux compilateurs des assertions, n'auroient-ils pas dû couvrir d'un voile impénétrable, et dérober aux yeux d'une jeunesse licentieuse le tableau des crimes qui offensent la pudeur? Prétendoient-ils en rendre les Jésuites coupables? Mais on ne craint pas d'en appeller au témoignage de leur propre conscience, qui se trouvera ici forcée de rendre hommage à la vérité. Leur conduite n'a-t-elle pas été toujours irréprochable à cet égard? Ont-ils jamais donné quelque scandale public? Y a-t-il même jamais eu une société d'hommes où la décence fut plus respectée, la régularité des mœurs plus exacte, et les précautions pour la faire observer mieux gardées? Au milieu des cris que la haine vomissoit contre eux, la calomnie n'a-t-elle pas été

obligée de se taire sur cet article? Et dans tous les pays, dans les climats même où la vertu la plus pure ne succombe que trop souvent par les attraits de la volupté, ne leur a-t-on pas rendu la justice qu'eux seuls savoient se conserver intacts?

Quelle est encore cette autre imputation qu'on leur a faite dans ce livre des assertions? On a produit plusieurs passages de livres dont ils sont les auteurs, par lesquels on prétend les convaincre qu'ils enseignoient une doctrine qui apprend à se révolter contre les Souverains, à les renverser de leur trône, à leur plonger même le poignard dans le sein, sous un prétexte vrai ou faux. Eh quoi? ce sont les disciples de St.-Cyran, qui décide, comme je l'ai déja observé, dans la *Question royale*, sans aucun ménagement, sans aucune restriction, qu'il est permis de tuer les Rois, ce sont eux qui ont l'audace de vouloir faire retomber sur les autres leur propre honte. J'en appelle encore ici au témoignage de ceux qui ont vu de près les Jésuites, qui ont eu des relations avec eux, qui ont fait leurs études dans leurs collèges. Ont-ils jamais entendu dire à quelqu'un d'entre eux la moindre chose qui pût porter atteinte à l'autorité des Souverains? Ne la prêchoient-ils pas sans cesse à leurs élèves? N'en étoient-ils pas de zélés défenseurs? Et ne pouvoit-on pas même dire qu'ils en étoient en quelque sorte les adorateurs? Arrivoit-il dans la Famille royale quelque événement un peu remarquable? on étoit tout de suite innondé de prose et de vers qui sortoient de leurs collèges. Dans tous leurs ouvrages écrits en françois, ils ne parlent qu'avec enthousiasme de l'autorité royale, et de la soumission qui leur est due.

Combien donc les compilateurs des assertions ne se sont-ils pas montrés profondément méchans, tandis qu'ils savoient que ces ouvrages étoient si victorieux en faveur des Jésuites, de n'en avoir fait aucune

mention, et pour venir à bout de les noircir, d'en avoir déterré d'autres plongés dans la plus ténébreuse obscurité? Ah! qu'on n'en doute point; on ne les a détruits que, parce qu'on savoit qu'ils étoient de très-bons royalistes, et qu'on vouloit préparer les voyes au renversement du trône. Je me souviens d'avoir lu, au commencement de la révolution, dans un journal très-patriote, qu'on remarquoit que les principes révolutionnaires avoient de la peine à prendre dans les villes où les Jésuites avoient eu des établissemens. C'est une preuve sans réplique que leurs sentimens étoient bien différens, et qu'ils avoient été si bien enseignés par ces religieux, qu'environ trente ans après leur destruction on en trouvoit encore des vestiges très-sensibles.

Le livre des assertions faisoit trop de bruit dans le monde pour que le parlement n'en prit pas connoissance; ou plutôt la publication de cet ouvrage avoit été concertée entre lui et les compilateurs. On nomma des commissaires pour l'examiner. Sur ces entrefaites Mr. De Beaumont, Archevêque de Paris, publia vers la fin de 1763, une instruction pastorale en faveur des Jésuites, un peu tardive, peut-être, mais pleine de force et de raison, et renfermant une apologie victorieuse sur tous les points. Elle démontroit en même-temps l'incompétance des tribunaux séculiers pour les juger, et condamnoit tous les arrêts qui avoient été portés contre eux.

Cette instruction pastorale, et une bulle du Pape Clément XIII, rendue à-peu-près dans ce temps-là, laquelle confirmoit de nouveau l'institut des Jésuites, avec de très-grands éloges, excitèrent la fureur de toute la cabale janséniene. Le suffrage du premier pasteur de la capitale, d'un prélat qui, malgré toutes les persécutions qu'on lui faisoit éprouver, jouissoit d'une très-grande considération, étoit trop imposant pour qu'elle ne cherchât pas à en empêcher l'effet.

Elle commença par faire mettre à la Bastille ou dans d'autres prisons, et condamna à l'exil des personnes accusées de l'avoir colportée, répandue ou seulement même prêtée. On n'entreprit cependant rien contre l'Archevêque : mais on fit retomber tout le poids de la vengeance sur les Jésuites, dont on affectoit de craindre encore la puissance et les intrigues, quoique malheureux et gémissans sous la plus rude adversité.

Les commissaires nommés par le parlement firent leur rapport; et le 22 Février 1764, il rendit un arrêt par lequel il ordonna que tous les ci-devant Jésuites, dans le ressort de la cour, prêteroient serment dans huitaine, de ne point vivre désormais en commun ni séparément sous l'empire de l'institut et des constitutions de leur Société, de n'entretenir aucune correspondance directe ni indirecte, en quelque forme et manière que ce puisse être, avec le Général, le régime et les supérieurs d'icelle, ou autres personnes par eux préposées, ni avec aucuns membres d'icelle résidans en pays étrangers, et de tenir pour impie la doctrine contenue dans le recueil des assertions, tendante à compromettre la sûreté de la personne sacrée des Rois.

Voilà encore un singulier serment qu'on exigeoit des Jésuites. Qu'ils jurassent de ne plus vivre sous l'empire de l'institut! Mais pouvoient-ils répondre des événemens futurs? Et puisque le concile de Trente, et que seize Papes consécutifs l'avoient approuvé, que les Rois de France l'avoient admis dans leurs états, et qu'il avoit été homologué dans les tribunaux, ne pouvoit-il pas arriver qu'il seroit encore remis en vigueur? Or il est contre tous les principes reçus et contre les lumières même de la simple raison, de prendre en témoignage le nom de Dieu pour une chose incertaine. Il falloit que dès-lors, comme aujourd'hui, on se fut formé de bien fausses idées sur le serment, pour le prodiguer ainsi dans toutes ren-

contres. C'est néanmoins, au sentiment même des payens, l'acte le plus solemnel et le plus religieux qu'on puisse faire, et ce n'est qu'avec une sainte frayeur qu'on doit y procéder. Il est aisé de comprendre qu'on ne pouvoit pas prêter ce serment criminel. Aussi y eut-il très-peu de Jésuites qui eurent l'infamie de le faire; ceux-là même ne purent échapper au mépris et à l'indignation du public; tant il étoit persuadé que ce serment étoit mauvais en lui-même. Alors le parlement, poursuivant toujours sa marche, rendit le 9 Mars suivant un autre arrêt par lequel il ordonna qu'attendu la persévérance des ci-devant Jésuites à ne pas abdiquer un institut pernicieux, contraire à la sûreté des Rois, à la tranquillité de l'état, ceux qui n'avoient pas satisfait à l'arrêt du 22 Février précédent, ou à celui du 6 Août 1762, et en conséquence prêté le serment qui y est exprimé, ne seroient plus reçus à le prêter; ils sont déclarés ne pouvoir plus résider dans le Royaume; et en conséquence il leur enjoignit d'en sortir dans un mois, du jour de la publication de l'arrêt, sous peine d'être poursuivis extraordinairement.

Enfin, voilà la haine des ennemis des Jésuites arrivée au terme de leurs desirs. Elle avoit réussi à les dépouiller de leur état, à les réduire à la misère: elle parvint à les chasser du royaume, non pas tous, il est vrai, puisque quelques parlemens ne portèrent pas contre eux des arrêts de proscription; mais la plus grande partie de ceux qui étoient en France, furent obligés d'en sortir. C'étoit sans doute un spectacle bien douloureux pour les personnes sensibles de voir des hommes vénérables par leur âge, par leurs talens, par les services qu'ils avoient rendus, être obligés de fuir une ingrate patrie. Ni les infirmités, ni une vieillesse avancée ne furent point des titres pour pouvoir y terminer bientôt leur triste carrière. Le parlement rejetta toutes les requêtes qui lui furent présentées; et tous sans distinction furent soumis aux rigueurs de l'arrêt

qui les exiloit. Le gouvernement leur donna néanmoins pour cette fois des preuves d'un certain intérêt : il fit distribuer à chacun d'eux cent cinquante livres pour faire le voyage. C'est peut-être pour la première fois que le trésor royal a donné de l'argent à des hommes qui subissoient la peine de l'exil. On auroit dit qu'il avoit honte de la foiblesse qu'il témoignoit en les abandonnant.

Cet exil ne fut pas même de longue durée. Louis XV les rappella par un édit donné au mois de Novembre de la même année 1764, mais en prononçant leur destruction entière dans ses états, et en sanctionnant ainsi les arrêts des parlemens. Il étoit ordonné par cet édit que la société des Jésuites n'auroit plus lieu en France, permettant néanmoins à ceux qui la composoient, de vivre en particulier dans les états du Roi, sous l'autorité spirituelle des Ordinaires des lieux, en se conformant aux lois du royaume. Les parlemens en enrégistrant cet édit, soumirent toujours les Jésuites au serment proposé, de manière qu'étant reconnus citoyens par le Roi, ces tribunaux continuèrent à les traiter comme étant dépouillés des droits attachés à ce titre. Ce ne fut pas encore assez : on leur envia même le sort dont ils pouvoient jouir dans les asyles que la charité avoit procuré à plusieurs d'entre eux. Ils furent chassés de nouveau de la France quelque temps après : mais ceci tient à des événemens qui se passèrent ailleurs, et qui me restent à raconter.

Depuis long-temps on employoit tous les ressorts de l'intrigue en Espagne pour y détruire aussi les Jésuites. Ce n'étoit plus à leur égard ce même Charles III, qui leur avoit promis, à son départ de Naples pour aller prendre possession de ses nouveaux états, de les protéger et de les mettre à l'abri de toutes sortes d'injustices. La Reine son épouse, fille du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, Princesse d'un très-grand caractère, et qui avoit la principale part dans

l'administration des affaires, étoit morte peu de temps après son arrivée en Espagne. Charles donna sa confiance à des ministres perfides qui n'eurent pas beaucoup de peine à s'emparer de son esprit. Il étoit religieux et dévot, et malheureusement il choisit pour confesseur un moine Franciscain rusé, souple, intrigant, livré à la secte janséniene, qui lui inspira des préjugés très-fâcheux sur le compte des Jésuites. On jura leur perte; et il ne s'agissoit plus que de trouver une occasion favorable de la conduire à sa fin.

Dès l'année 1764 quelques Jésuites françois, chassés de leur patrie, étoient allés chercher un asyle au-delà des Pyrénées. L'Evêque de Gironne, qui avoit été Dominicain, et qui n'aimoit pas leur société, demanda à la cour de quelle manière il devoit traiter ceux qui s'étoient retirés dans son diocèse. Malgré leur destruction prononcée en France par les parlemens, il les regardoit toujours comme Religieux. Or s'ils étoient tels, ils devoient vivre dans les maisons de leur ordre, et non pas dans le monde où ils ne pouvoient être considérés que comme des moines vagabonds qui, selon les canons, sont soumis à la peine de la réclusion. Mais, comme le ministère avoit défendu aux Jésuites espagnols de recevoir chez eux leurs confrères françois, il se trouvoit, disoit ce Prélat, dans un grand embarras, et il demandoit des instructions pour diriger sa conduite. Il ne lui auroit pas été difficile de savoir lui-même celle qu'il devoit tenir, d'autant plus que ce scrupule n'étoit venu à aucun autre Evêque d'Espagne. Il y a lieu de croire que c'étoit une machination ourdie entre lui et les ennemis des Jésuites. Quoiqu'il en soit, ce fut un prétexte pour assembler à Madrid un conseil extraordinaire.

Le Fiscal de Castille porta d'abord la parole. Il dit qu'il falloit non-seulement chasser les Jésuites françois des états du Roi d'Espagne, mais encore ceux qui étoient nés ses sujets. Il les peignit d'une manière

très-désavantageuse, et emprunta tous les traits répandus contre eux dans les libelles des jansénistes, et dans les réquisitoires des procureurs-généraux des parlemens de France. Le Fiscal d'Arragon fut d'un avis contraire. Il fit l'apologie des Jésuites, montra les grands services qu'ils avoient rendus et qu'ils rendoient encore à la monarchie espagnole, et conclut à ce qu'ils fussent conservés.

Selon toutes les apparences cette affaire auroit pris une tournure qui leur auroit été défavorable sans la Reine douairière d'Espagne, Elisabeth Farnèse, mère de Charles III. Cette princesse qui l'avoit placé sur le trône de Naples, et qui avoit joué un si grand rôle en Espagne pendant la vie de Philippe V son époux, apprit du château de St.-Ildephonse où elle étoit retirée, les tracasseries que l'on suscitoit aux Jésuites qu'elle estimoit et qu'elle protégeoit. Elle se rendit à Madrid, parla avec force à son fils, lui fit même des reproches amers, et obtint de lui qu'il leur laissât l'existence que les Rois ses prédécesseurs leur avoient assurée depuis leur établissement en Espagne. Malheureusement pour eux elle mourut bientôt après : et dans le même temps environ il y eut à Madrid une sédition que les ennemis des Jésuites ne manquèrent pas de leur attribuer.

La véritable cause de cette révolte étoit la jalousie des Espagnols contre les Italiens à qui le Roi avoit donné sa confiance, et qui occupoient les principales places dans le ministère, entre autres le marquis de Squillace, et le marquis De Grimaldi qui avoit été ambassadeur d'Espagne en France, et très-lié avec le duc De Choiseul. Quelques personnes intéressées à la chûte de ces deux ministres et de leurs créatures, mirent en mouvement le peuple de la capitale, qui d'ailleurs n'avoit pas vu avec plaisir un réglement qu'on venoit de porter, et par lequel on vouloit lui ôter ses grands chapeaux et ses grands manteaux.

Dans la frayeur extrême qu'eut le Roi, il ne se contenta pas de renvoyer les deux ministres; il se hâta de nommer président du conseil de Castille le comte d'Aranda, qui fut regardé comme le sauveur de l'état pour avoir calmé une sédition qui dans le fond n'étoit qu'un jeu. Il avoit cru que pour cela il ne falloit rien moins que le revêtir d'une autorité presqu'égale à la sienne, et lui donner la principale administration de toutes les affaires.

On a été à portée à Paris de juger des talens du comte d'Aranda, lorsqu'ayant donné, quelques années après, la démission de sa place, il fut ambassadeur en France. C'étoit un des plus grands et des plus riches seigneurs d'Espagne. Il s'étoit acquis dans sa patrie une grande réputation, on ne sait trop comment. Sans doute son air plus grave même et plus réservé que ne l'ont naturellement les Espagnols, ses paroles sententieuses prononcées avec poids et mesure, le faste imposant dont il s'étoit environné, fascinoient les yeux et lui donnoient un mérite qui dans le fond étoit fort ordinaire. Enveloppé, comme je l'ai déja dit, sous le règne de Ferdinand VI dans la disgrace du marquis De La Ensenada, à l'occasion de l'échange des provinces de l'Amérique proposé par le Portugal, échange auquel il s'étoit opposé de concert avec ce ministre et les Jésuites, il avoit acquis une grande faveur auprès de Charles III. Après que ce prince eut déclaré la guerre au Portugal en 1762, le comte D'Aranda alla remplacer dans le commandement de l'armée le marquis de Saria, et il continua la campagne d'une manière aussi peu glorieuse qu'elle avoit commencé.

La place éminente de président du conseil de Castille lui fournissoit l'occasion d'exécuter facilement tout ce qu'il vouloit. On peut dire qu'il ne la fit valoir, en quelque sorte, que pour accabler les Jésuites de tout le poids de son autorité. J'ignore quelle avoit pu

être la cause de son changement à leur égard : mais il est certain qu'alors il se prêta aux projets de leurs ennemis, et qu'il seconda leurs efforts pour les perdre. Il est également certain qu'il avoit des rapports intimes avec le duc De Choiseul, et avec les émissaires que celui-ci avoit envoyés en Espagne dans ce dessein.

Le moment de l'exécution arriva. Dans le mois d'Avril de l'année 1767 la foudre éclata contre les Jésuites de la manière la plus terrible. Au même jour et à la même heure, à minuit, des cohortes de soldats armés investirent leurs maisons dans toute l'Espagne. On leur notifia les ordres du Roi, qui portoient qu'ils étoient chassés du royaume, où il leur étoit défendu de rentrer sous peine de la vie ; qu'ils devoient se rendre dans des ports indiqués pour être embarqués sur des vaisseaux ; qu'ils ne pouvoient emporter avec eux que le peu qu'on vouloit bien leur laisser.

Aucun ne fut excepté de cette proscription. Vieux, jeunes, infirmes, Profès et non-Profès tous y furent compris. En attendant leur départ, on prit les plus grandes précautions pour qu'ils n'eussent aucune communication avec les personnes du dehors, pas même avec leurs proches parens.

On voulut faire, dans le temps, au comte d'Aranda un honneur immortel de cette exécution militaire. On le regardoit comme un politique du premier ordre, et on lui prodiguoit des éloges qui passoient toute mesure. En vérité on ne sait ce qui doit le plus frapper, ou l'engouement stupide de ses panégyristes, ou la sévérité de cette exécution. Quoi? ce seroit un titre à de grands éloges, lorsqu'on est revêtu d'une autorité suprême, de donner le mot d'ordre, à la manière militaire, pour faire marcher la force armée, et investir, pendant le silence de la nuit, les demeures paisibles de religieux plongés dans le sommeil, ne se défiant de rien, ne pouvant opposer aucune résistance, et n'ayant pour toute défense que leurs vertus.

Mais que dis-je? c'est à eux seuls que la gloire est due par la patience et la résignation avec laquelle ils supportèrent les maux qu'on sembloit, en quelque sorte, prendre plaisir à verser sur eux. On les entassa dans les vaisseaux, comme on auroit pu faire les animaux les plus vils. On eut ordre de les jetter sur les côtes de l'Etat Ecclésiastique. Le Pape Clément XIII, qui voyoit cette nouvelle insulte ajoutée à celle que le Portugal lui avoit déja faite, refusa d'abord de les recevoir. On les promena long-temps dans la Méditerranée; et ils éprouvèrent toutes les fatigues d'une navigation où on les laissoit souvent manquer des choses nécessaires. Enfin les Corses leur accordèrent l'hospitalité. Paoli qui étoit alors à leur tête pour défendre leur liberté contre les Gênois, fit promulguer le décret le plus honorable pour la compagnie de Jesus dont il ne parle qu'avec vénération; et il fut permis aux Jésuites espagnols de se fixer dans l'île de Corse. Et c'est un peuple pauvre qui donne cet exemple de générosité! Mais ce peuple avoit encore une noble fierté, des mœurs et de la religion. Il n'étoit pas éclairé des lumières de la philosophie du dix-huitième siècle.

On ne laissa pas long-temps ces infortunés tranquilles dans la Corse. Ils en furent chassés par les François, qui en firent bientôt après la conquête, en vertu de l'acquisition que le Duc De Choiseul en avoit faite des Gênois, pour des sommes immenses, qui surpassoient certainement la valeur réelle de cette île. Alors le Pape fut bien obligé, par principe d'humanité et de religion, de leur donner un asyle que tout le monde leur refusoit. Il ne lui fut pas cependant aussi onéreux que celui qu'il avoit accordé aux Jésuites portugais. Le Roi d'Espagne eut du moins la générosité de faire payer exactement tous les ans, à chacun de ceux qui étoient nés ses sujets, une pension modique, mais qui pouvoit suffire aux besoins de la vie. Le payement de ces pensions accumulées, qui

faisoient sortir de l'état des sommes considérables, ne s'accordoit pas trop avec les principes d'une bonne administration en finances : mais qu'importoient les finances, pourvu qu'on fut délivré des Jésuites? Dans cette vue on passoit sur d'autres considérations bien plus importantes, qui peuvent tenir à la conservation de plusieurs possessions espagnoles dans le nouveau monde.

La même proscription s'étendit sur les Jésuites qui avoient établi des missions avec tant de succès et avec tant d'utilité même pour la couronne d'Espagne, dans les vastes régions de l'Amérique, soumises à sa domination. Célèbre mission du Paraguay, c'est toi sur-tout qui excite mes regrets; toi qui as mérité les éloges et l'admiration des plus habiles politiques modernes, des philosophes même les plus acharnés contre la religion; toi qui présentois l'image la plus parfaite de la paix, de la concorde, du bonheur, de toutes les vertus, qui faisoient la gloire de la primitive église. Peuples simples et bons, vous perdites alors vos protecteurs et vos pères! Leur zèle infatigable étoit allé vous chercher dans des forêts épaisses, dans des cavernes affreuses; et aucun danger ne les avoit effrayés. Ils avoient commencé par vous donner les premières notions de l'humanité; ils vous avoient fait connoître les douceurs de la vie sociale; ils vous avoient réunis en peuplades qui devenoient tous les jours plus nombreuses et plus florissantes. Ah! qu'êtes-vous devenus? Seriez-vous retournés dans vos forêts disputer aux bêtes féroces votre nourriture et abrutir une seconde fois la raison humaine? Si le gouvernement espagnol vouloit sacrifier les Jésuites à ses préventions, ne devoit-il pas au moins conserver ces missionnaires pour contenir ces peuples dans la fidélité au Souverain qu'ils leur avoient fait adopter, et pour étouffer les sentimens de rébellion prêts à éclater parmi d'autres habitans de ces contrées, que la force et la violence ont soumis à sa domination?

Hélas! ces malheureux missionnaires furent arrachés de ces asyles où ils avoient fait descendre du ciel l'innocence. Ils allèrent grossir le nombre de leurs confrères transportés en Italie, montrer à l'Europe les vertus du nouveau monde, et leur constante résignation aux maux qu'on leur faisoit souffrir (*).

On est sans doute curieux de savoir quels pouvoient être les motifs d'un traitement si rigoureux envers les Jésuites espagnols. Charles III, dans la cédule ou déclaration qu'il publia, allègue quelques raisons qui ne portent que sur des accusations vagues et sans preuve. Il ajoute qu'il en a d'autres plus graves et plus importantes, mais qu'il renferme *dans son cœur royal.* Je ne ferai aucunes réflexions sur ces paroles. Tout lecteur judicieux, équitable, impartial les fera assez de lui-même. Je me contente d'observer que, si l'on doit s'en rapporter à une anecdote qui courut dans le temps, et consignée dans quelques ouvrages, le secret de ce cœur royal est venu au grand jour.

Un faussaire avoit si bien réussi à imiter l'écriture d'un Jésuite qui avoit joui d'une grande considération en Espagne, et qui avoit occupé les premiers emplois

---

(*) La nation espagnole a été distinguée dans tous les temps par la vivacité de son esprit : mais cette vivacité n'est pas toujours modérée par les règles du bon goût. Les deux Sénèques et le poète Lucain en sont des preuves parmi les anciens. Elles s'offrent en foule parmi les modernes, quoique la justice oblige de dire qu'il en est quelques-uns qui sont exempts de tout reproche à cet égard, tels que l'immortel Cervantes, auteur de Don Quichotte; Mariana, dans son Histoire d'Espagne; Antonio de Solis, dans son Histoire de la conquête du Mexique, etc. Ces écrivains peuvent aller de pair avec les plus célèbres de toutes les nations où les lettres ont été en honneur. Les Jésuites espagnols participoient dans leurs ouvrages aux défauts de leurs compatriotes. Mais leur séjour en Italie leur a été fort utile pour épurer et perfectionner leur goût. J'ai lu des livres qu'ils ont composés en italien, et qui sont écrits avec une élégance dont les naturels du pays peuvent être jaloux. Je citerai entr'autres l'Histoire de la littérature, supérieure à celle de Tiraboschi, des tragédies dont tous les journaux d'Italie ont fait le plus grand éloge, un Traité sur la musique, etc.

de son ordre, qu'il auroit été très-difficile de distinguer la copie de l'original. On avoit fabriqué, sous le nom de ce Jésuite, une lettre dans laquelle il y avoit des traits fort piquans contre Charles III, et l'on supposoit que ses confrères partageoient les mêmes sentimens avec lui. On eut soin de faire tomber entre les mains du roi cette lettre qui l'aigrit, comme de raison, contre tous les Jésuites, et qui lui inspira contre eux les plus fâcheux préjugés entretenus par son confesseur et par quelques autres personnages indignes de sa confiance. Triste destinée des princes de devenir ainsi, sans que souvent ils puissent s'en douter eux-mêmes, les victimes de la fourberie et de la scélératesse!

La fausseté de cette lettre fut cependant reconnue dans la suite. Elle fut produite à Rome, comme une pièce probante contre les Jésuites, lorsque le Roi d'Espagne poursuivoit avec beaucoup de chaleur leur destruction auprès du Pape Ganganelli. On rapporte que Pie VI, ce Souverain Pontife dont le nom immortel sera consacré dans les fastes de la religion par ses vertus, et sa constance héroïque à supporter tous les maux de l'adversité, étant alors Cardinal et membre de la congrégation établie pour les affaires des Jésuites, fut frappé de quelques traits qui lui rendoient cette lettre suspecte. Il l'examina de plus près, et il reconnut que les marques distinctives que chaque fabriquant met au papier qui sort de sa manufacture, n'étoient pas celles dont on se sert en Espagne, mais celles dont on se sert en Italie où cette lettre avoit été écrite. Cette preuve de fait détruit évidemment l'imposture; et il auroit été à desirer que Charles III eut pu en être instruit.

Ce monarque ne se contenta point de chasser les Jésuites de ses états. Il les poursuivit dans le royaume de Naples où il avoit établi pour Roi un de ses enfans, et dans le duché de Parme où son neveu avoit suc-

cédé à l'infant dom Philippe. Ces deux princes, à cause de leur bas âge, étoient alors sous sa tutelle; et rien ne se faisoit que par ses ordres dans leurs états. Les ordres qu'il donna contre les Jésuites du royaume de Naples et de la Sicile furent aussi rigoureux que ceux qui avoient été exécutés en Espagne. Tous sans exception furent arrêtés dans leurs maisons, et conduits ensuite les uns à pied, les autres sur des vaisseaux, dans l'Etat Ecclésiastique où ils furent abandonnés, au milieu de l'hiver de 1767 à 1768, à la charité de ceux qui voulurent bien les accueillir.

Ces infortunés avoient un ennemi bien redoutable dans la personne d'un certain marquis Tanucci que Charles III, en partant de Naples, y avoit laissé comme premier ministre de son fils. Il est aujourd'hui presqu'entièrement ignoré : mais alors ses liaisons intimes avec Carvalho en Portugal, le comte d'Aranda en Espagne, le duc De Choiseul en France, et sa haine très-marqué contre les Jésuites lui donnoient une espèce d'importance. Ancien jurisconsulte, il portoit dans les affaires diplomatiques les petites ruses et les subtilités de la chicane. Il ne paroissoit pas fait pour la place éminente qu'il occupoit.

A Parme étoit un autre marquis nommé Felino, natif de Bayonne en France, qui gouvernoit aussi ce pays en qualité de premier ministre pendant la minorité de l'Infant. Il n'avoit d'autre volonté que celle qui lui étoit commandée par les cours de Madrid, et de Versailles, et il croyoit s'illustrer en tourmentant et en vexant une centaine de Jésuites peut-être, qui étoient dans les Duchés de Parme et de Plaisance. Il faut dire à la gloire de l'Infant Duc de Parme, que, depuis qu'il a pris les rênes du gouvernement, et qu'il a chassé de sa cour tous ces philosophes que le Marquis de Felino avoit fait venir de France pour diriger son éducation, il a singulièrement adouci le sort des Jésuites de ses états. Il a reconnu

reconnu leur innocence, il leur a rendu la direction des collèges qu'ils avoient auparavant; et l'on est fondé à croire que lorsque l'Italie jouira d'une entière tranquillité, il coopérera de tout son pouvoir à leur rétablissement. On ne doit pas moins attendre d'un Prince digne descendant de St. Louis, qui fait revivre ses vertus, sur-tout sa piété exemplaire, et qui ne néglige aucun moyen de faire fleurir la religion dans ses états. On s'est également fort adouci dans le royaume de Naples, à l'égard des Jésuites. Peut-être même leur rétablissement n'y est-il pas fort éloigné. En Espagne on s'est aussi relâché de la sévérité des peines prononcées contre eux.

Mais qui le croiroit? Cette terrible persécution qu'ils éprouvèrent dans ces pays, fut un prétexte pour le parlement de Paris de la renouveller en France. Quel rapport y avoit-il donc entre les Jésuites espagnols et les Jésuites françois, qui, séparés, isolés, gémissoient dans la douleur et dans la misère? Ne reconnoît-on pas ici la haine persécutrice de l'esprit de parti, de l'hérésie janséniene, et de la philosophie du dix-huitième siècle qui ne se rassasient jamais dans leurs vengeances, à moins qu'elles n'aient entièrement dévoré les objets de leur fureur? Le parlement de Paris ordonna que tous les Jésuites compris dans ses arrêts précédens eussent à prêter le serment prescrit, sous peine d'être encore chassés du Royaume, et il établit même un nouveau serment pour ceux qui avoient été membres de la Société antérieurement aux arrêts destructeurs. Ils devoient abjurer par ce serment l'institut et le régime, et s'ils refusoient de le prêter, ils étoient soumis aux mêmes peines que les autres. On auroit dit que l'ombre même de Jésuite faisoit peur : mais la véritable raison d'un pareil procédé, est qu'on vouloit les rejetter tous dans les états du Pape; et c'étoit là une des belles conceptions du Duc De Choiseul, qui s'égayoit souvent parmi ses confidens et ses amis, en disant que, puisqu'ils ne reconnoissoient d'autre maître que le Pape, il failloit

les lui renvoyer tous. Ce projet ne fut pas néanmoins entièrement exécuté. Il n'y eut que deux ou trois parlemens qui suivirent l'exemple de celui de Paris dans ce nouvel arrêt de proscription : mais les Jésuites françois, auxquels il restoit encore quelques établissemens dans le comtat d'Avignon et en Lorraine, partagèrent bientôt le sort de leurs confrères. Le Duc De Choiseul, à la suite des tracasseries qu'il avoit suscitées au Pape, fit saisir le premier de ces pays, et en expulsa ces religieux. Il agit de même en Lorraine après la mort du Roi Stanislas, arrivée au commencement de l'année 1767, quoique ce Prince et la Reine de France, sa fille, eussent demandé avec instance qu'on les conservât dans cette province.

Le grand coup restoit cependant à porter. C'étoit d'obtenir du St. Siège lui-même la suppression des Jésuites. On ne pouvoit pas l'espérer de Clément XIII, qui occupoit alors la Chaire de St. Pierre, qui s'étoit déclaré le protecteur des Jésuites, et qui, à l'exemple de quinze ou seize de ses prédécesseurs, avoit publié une bulle pour confirmer et combler d'éloges leur institut : mais on se flatta que son successeur seroit plus facile. Il est du moins certain que dès 1764 on avoit pris des mesures pour lui en donner un qui remplit les vues qu'on s'étoit proposées. C'est ce que dit alors un conseiller de la grand'chambre du parlement de Paris à un Jésuite, en l'exhortant à faire le serment proposé à cette époque.

Clément XIII mourut en 1770, et il eut pour successeur Ganganelli, qui prit le nom de Clément XIV. C'étoit un homme d'une extraction presqu'aussi basse que celle de Sixte V; mais il s'en falloit bien qu'il eût son génie. L'un et l'autre avoient embrassé la règle de St. François; l'un et l'autre avoient enseigné la théologie dans leur ordre et y avoient exercé des emplois importans; l'un et l'autre avoient été promus au cardinalat; enfin l'un et l'autre ont porté la thiare :

mais Sixte a développé tous les talens d'un grand homme; il a mérité l'estime de tous les Princes de son temps, forcé même celle d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, et de Henri IV, qui n'étoit encore que Roi de Navarre, quoiqu'il les eût frappés de tous les foudres de l'église catholique. Clément XIV n'a eu qu'une lâche complaisance pour les volontés des Princes ses contemporains.

Tant qu'il vécut dans l'obscurité du cloître, il se déclara le partisan et l'ami des Jésuites, qu'il voyoit alors en crédit, et qu'il espéroit pouvoir lui être utiles. On a même de lui une thèse de théologie qu'il fit soutenir par un de ses disciples franciscains, et qu'il dédia à St. Ignace. Il l'y comble d'éloges, ainsi que la Société dont il fut le fondateur. Quelques Jésuites, pour qui des Cardinaux et le Pape même avoient de la considération et de la bienveillance, crurent devoir témoigner à Ganganelli la reconnoissance des sentimens qu'il avoit pour eux en lui procurant une place de consulteur dans quelqu'une des congrégations établies par la cour de Rome. Les religieux peuvent prétendre à ces places; et ils mettent d'autant plus d'ardeur à les obtenir, qu'elles mènent quelquefois au cardinalat. Ganganelli eut encore l'adresse de tromper les Jésuites; et quoique des personnes qui le connoissoient bien, les eussent souvent avertis de s'en défier, ils lui procurèrent le chapeau de Cardinal : mais à peine l'eut-il obtenu, qu'il se déclara aussi ouvertement leur ennemi qu'il s'étoit déclaré auparavant leur ami. Il voyoit que leur crédit baissoit par-tout, qu'on les bannissoit de plusieurs endroits, et que les sentimens changeoient à leur égard. Il crut devoir en changer aussi, et ne pas mettre dans sa gratitude une constance qui auroit nui à ses intérêts.

Ce fut sur lui qu'on jetta les yeux pour le faire Pape et pour consommer la destruction des Jésuites;

car il s'en falloit bien que, malgré tout ce qu'on avoit fait contr'eux, on se tint quitte de ce qui restoit à faire, et de ce qui paroissoit le plus essentiel. La puissance séculière avoit seule agi; et il n'étoit pas difficile de démontrer son incompétence et son illégalité. On pouvoit tôt ou tard en induire des raisonnemens assez plausibles pour demander leur rétablissement. C'est ce qui causoit le plus grand effroi, et ce qu'on redoutoit davantage. D'ailleurs il existoit encore des Jésuites dans plusieurs états catholiques. Leur régime subsistoit en entier à Rome, qui étoit le centre de réunion, et où résidoit leur Général. Il étoit donc nécessaire que la puissance ecclésiastique intervînt pour ratifier ce qui avoit déja été fait, et pour prononcer l'abolition entière de l'institut des Jésuites.

Je suis bien éloigné d'ajouter foi au bruit qui se répandit alors, que l'élection de Ganganelli à la papauté fut le prix de la promesse qu'il fit d'opérer cette abolition : je suis persuadé que c'est une calomnie atroce, parce qu'il n'est pas possible d'imaginer qu'un homme quelconque soit assez infâme pour se prêter à une simonie qui seule seroit capable, si elle étoit constatée, de faire raver son nom du catalogue des Souverains Pontifes. On en a dit autant de Clément V, que Philippe-le-Bel ne fit placer sur la chaire de St. Pierre, qu'à condition qu'il coopéreroit à l'abolition des Templiers. Il faut des preuves plus claires que le jour pour croire de pareilles imputations; et l'on ne doit pas s'en rapporter légèrement aux bruits populaires. Tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'il fut aisé de reconnoître les mauvaises dispositions du nouveau Pape à l'égard des Jésuites, dès les premiers jours de son pontificat. Bien loin d'avoir pour eux les sentimens de charité et de bienveillance que le père commun des fidèles leur doit à tous sans distinction, il affectoit envers eux un air sévère, plus propre à inspirer la terreur que la confiance. On remarqua que lorsqu'il sortoit de son palais de Monte Cavallo, et

qu'il passoit devant le noviciat des Jésuites, qui en est tout près, il détournoit la tête avec un air de dépit et d'indignation. S'il en voyoit quelqu'un dans les rues, il sembloit ne le distinguer des passans obligés de se mettre à genoux pour recevoir sa bénédiction, que pour lui faire sentir que c'étoit celle d'Esaü et non celle de Jacob qu'il lui accordoit.

Il fut alors aisé de prévoir que les sollicitations des Ministres de France, d'Espagne, de Naples et de Portugal, qui agissoient auprès de Clément XIV pour obtenir la destruction des Jésuites, auroient l'effet que leurs cours desiroient. On voyoit avec peine le Cardinal De Bernis, Ministre de France, qui avoit beaucoup contribué à l'élection de Ganganelli, mettre de la chaleur dans cette affaire, lui qui avoit des qualités estimables, et à qui même les intérêts de la religion étoient chers. Mais le Ministre d'Espagne étoit celui qui avoit ordre de la part du Roi son maître d'y employer la plus grande activité. On auroit dit que ce Prince en faisoit son affaire personnelle, et qu'il mettoit toute la gloire de son règne à faire proscrire le régime des Jésuites. Sans parler des motifs particuliers qui l'animoient contre eux, et qui lui firent produire durant le cours de ses instances la lettre supposée dont j'ai déja fait mention, on étoit venu à bout de lui persuader qu'il ne pouvoit rien faire de plus utile pour le bien de la religion et pour l'avantage de ses sujets. Combien ne sont pas coupables ceux qui ont ainsi abusé de la confiance d'un Prince, qui faisoit d'ailleurs profession d'une piété vraiment exemplaire, et qui croyoit n'agir qu'avec de bonnes intentions!

Le motif le plus capable de faire impression sur le Pape, étoit la promesse qu'on faisoit de lui restituer tous les domaines dont on s'étoit emparé sous son prédécesseur, précisément à cause de la fermeté qu'il avoit montrée pour soutenir les Jésuites. Le Duc De

Choiseul, en France, avoit fait saisir le comtat d'Avignon, le Marquis Tanucci, à Naples, le duché de Castro et celui de Bénévent, et le petit Marquis De Felino, à Parme, avoit suscité au St. Siège les tracasseries les plus fâcheuses à l'occasion des droits qu'il prétend avoir sur ce duché. On promettoit de tout rendre et de remettre les choses dans l'état où elles étoient auparavant. Le roi de Naples s'engageoit de plus à rendre tous les ans, comme par le passé, la foi et l'hommage qu'il doit au Pape, en qualité de feudataire, par la présentation de la haquenée la veille de St. Pierre. Enfin Carvalho, en Portugal, offroit de rétablir la nonciature et tous les rapports qui existoient auparavant entre la cour de Rome et celle de Lisbonne.

Malgré tous les avantages que ces promesses annonçoient, Clément XIV voulut au moins observer quelques formalités et ne pas paroître trop se hâter dans une affaire, disoit-il, de la plus grande importance, et qui exigeoit de sa part la plus scrupuleuse attention. Il demanda du temps : on fit semblant de négocier durant cet intervalle. Il étoit curieux de voir à Rome les intrigues et les factions s'agiter en tout sens. Un auteur assez instruit nous apprend que ces petits abbés qui cherchent à parvenir à tout prix, que ces moines, dont les desirs ambitieux sont sans cesse éveillés par l'espérance d'obtenir des emplois qui puissent les arracher au dégoût de leurs monastères, que tous ces hommes pleins des ruses et des astuces qu'on reproche au sol qui les a vu naître, animés par les dépouilles des Jésuites qui se présentoient à leur avide rapacité, se les disputoient déja d'avance, se tournoient et se replioient en mille manières pour que leur perte fut enfin totalement décidée. Il ajoute que le jansénisme étoit alors, en quelque sorte, concentré à Rome, qu'il avoit un nombre très-considérable de prosélytes parmi les prélats, parmi les Cardinaux même, mais sur-tout parmi les religieux qui y pui-

soient contre les Jésuites cette haine profonde que la jalousie de corps avoit déja fait naître. On pourroit demander à tous ces hommes-là, aujourd'hui qu'ils sont devenus eux-mêmes un objet d'aversion, et qu'ils ont éprouvé des traitemens qui ont dû les plonger dans l'affliction et dans la douleur, si les sentimens qu'ils avoient alors étoient conformes, je ne dis pas à ceux qu'inspire la religion, mais même à ceux qu'inspire l'humanité?

Enfin arriva pour les Jésuites le moment fatal que tout annonçoit, et qu'il étoit si facile de prévoir. Dans le mois d'Août 1773, Clément XIV publia un Bref par lequel il abolit *la Compagnie de Jesus*, son institut et son régime. On voit cependant son embarras dans ce Bref : il ne reproche aucun crime aux Jésuites; il ne peut se déguiser les services qu'ils ont rendus; il n'apporte aucune raison valable qui puisse justifier cette abolition; il se contente de dire que, lorsqu'on se réunit pour demander la suppression d'un corps religieux, il cesse alors d'être non-seulement utile, mais il peut même devenir dangereux et nuisible; et tel est le cas, dit-il, où se trouve la Société des Jésuites. Si cette manière de raisonner étoit admise, il s'ensuivroit que, dans le seizième siècle où plusieurs états demandoient l'abolition de la Papauté, ce qui équivaloit, selon leurs idées, à l'abolition de la religion catholique, les Papes auroient dû aussi renoncer à leurs droits, et réformer l'église à la manière des protestans qui regardoient ces droits comme dangereux et nuisibles. Veut-on faire une autre supposition qui rendra le vice de ce raisonnement plus sensible, parce que nous avons été tous témoins de ce qui s'est passé? Lorsque l'assemblée nationale de France a voulu établir la constitution civile du clergé, elle ne l'a fait qu'à cause des abus qui s'étoient glissés, disoit-elle, dans la hiérarchie ecclésiastique. Elle exigeoit que cette constitution fût reçue, et qu'elle de-

vînt une règle générale pour la France. Il auroit donc fallu, par la même raison et par une coupable condescendance, que Pie VI eût accédé aux pressantes sollicitations qu'on lui faisoit : mais on sait avec quelle force et quelle indignation il a repoussé cette constitution, mêlange monstrueux du déisme et du jansénisme, qui a porté un coup si fatal à la véritable religion en France, qui peut-être à causé toutes les persécutions que ce grand Pape martyr a essuyées, et qui a entraîné même sa mort, dans une terre étrangère et au milieu de ses ennemis.

Laissons au lecteur impartial et judicieux à faire bien d'autres réflexions qui se présentent en foule à l'occasion de ce Brief, et bornons nous à dire qu'un des derniers Papes du dix-huitième siècle, tandis que la religion étoit ébranlée de toutes parts, et qu'elle étoit menacée des vastes ruines que l'on a dû déplorer quelques années après, n'a pas craint de se mettre en contradiction avec le concile de Trente, qui avoit approuvé l'institut de la Campagnie de Jesus comme saint et pieux, avec seize de ses prédécesseurs qui lui avoient également donné une approbation honorable dans des Bulles solemnelles, et spécialement avec son prédécesseur immédiat, Clément XIII, qui sept ou huit ans auparavant en avoit fait le plus grand éloge. On ne peut pas dire que, depuis cette époque si récente, les Jésuites eussent dégénéré de leurs principes, ni qu'ils se fussent relâchés dans l'observation de leurs règles. On peut dire au contraire que leurs vertus s'étoient purifiées par les persécutions qu'on leur avoit suscitées. On a bien raison de se convaincre aujourd'hui de la justesse et de la vérité de l'observation qu'on fit lorsque le Bref d'abolition fut rendu, que le Pape avoit tiré sur ses propres troupes.

Les Souverains de l'Europe, dans les états desquels il y avoit encore des Jésuites, et qui avoient

vu avec la plus grande indifférence toutes les démarches que l'on faisoit pour les détruire, se hâtèrent de se conformer à ce Bref. S'ils avoient su prévoir dès-lors, ce qui pourtant n'étoit pas bien difficile, les effets qu'il devoit avoir, et qui devoient retomber sur eux-mêmes, sans doute ils auroient conservé avec le plus grand soin chez eux les plus fermes soutiens de leur autorité. On devroit bien se persuader que ce n'est pas seulement par des canons et des bayonnettes qu'elle se maintient, mais plus encore par l'opinion et les principes inculqués dans l'esprit des peuples. Si vous faites disparoître les hommes capables de répandre ces principes, soyez assuré que votre puissance sera bientôt ébranlée dans ses fondemens, et que vous serez vous-même entraîné dans sa chûte. L'aveuglement étoit alors tel que ces Jésuites, privés de leur état, expulsés de leurs maisons, furent traités par leurs Souverains respectifs avec plus ou moins d'humanité selon les sentimens que ceux-ci avoient à leur égard.

Par un contraste bien singulier deux Souverains dont les Jésuites ne devoient espérer aucune protection, furent les seuls qui la leur accordèrent. Ils ne faisoient ni l'un ni l'autre profession de la religion catholique; mais ils étoient aussi les seuls à peu près en Europe, qui eussent de grandes vues, et des principes fixes dans l'art de gouverner. Tout le monde en conviendra quand on saura que c'étoit le grand Frédéric, roi de Prusse, et l'immortelle Catherine II, Impératrice de Russie.

Le premier, fidèle au traité qu'il avoit fait avec l'impératrice Marie-Thérèse, qui lui avoit cédé la Silésie, en stipulant la conservation de la religion catholique et de tous les établissemens qui en dépendoient, les maintenoit avec une exactitude capable de servir d'exemple à des Princes élevés dans cette religion. Il protégeoit particulièrement les Jésuites ré-

pandus dans les principales villes de cette province. Il en avoit fait venir quelques-uns de France pour y porter le goût de la bonne littérature qu'il cultivoit lui-même avec tant de succès, et pour y rendre les études plus florissantes. L'auteur de cet écrit a eu occasion de voir quelques lettres que ce monarque écrivoit à l'un de ces Jésuites françois : elles portent l'empreinte de son esprit et de son goût formé par la lecture de bons ouvrages, et par les entretiens fréquens qu'il avoit avec les beaux-esprits dont il s'étoit entouré. Voltaire, élevé par les Jésuites, et se souvenant encore de la bonne éducation qu'ils lui avoient donnée, lui conseilla d'en faire venir quelques-uns de la France : mais ce même Voltaire, devenu ensuite leur ennemi, parce qu'ils avoient attaqué avec force celles de ses productions où il avoit distillé le poison de l'impiété, voulut lui prouver dans ses lettres, lorsque le Bref du Pape Ganganelli fut rendu, qu'il devoit s'y conformer, et traiter les Jésuites de ses états, comme ils étoient traités dans les autres. On voit par les réponses de Fréderic qu'il rempliroit toujours les conditions du traité, qu'il n'avoit aucun sujet de plainte à former contre eux, et qu'il étoit satisfait des services qu'ils rendoient aux catholiques de la Silésie, et de la fidélité qu'ils étoient très-soigneux d'observer à son égard.

Animé de ces sentimens, mais peu au fait des maximes de l'église catholique, et ne connoissant pas toute la force obligatoire du Bref en question, ce Prince ordonna aux Jésuites de rester dans leurs maisons, de continuer à porter leur habit, et de suivre, comme à l'ordinaire, leurs mêmes règles. Ils se trouvèrent dans un grand embarras. D'un côté ils craignoient de déplaire à un Souverain absolu, et dont les ordres étoient même une preuve des bontés qu'il avoit pour eux : mais de l'autre, ils avoient bien plus à craindre, en lui obéissant, d'être regardés comme des schismatiques; et c'est ce qu'ils auroient été réel-

lement. Ils prirent la liberté de lui faire des remontrances respectueuses dans lesquelles ils lui exposoient que le Souverain Pontife ayant dissous leur institut et leur régime, ils ne pouvoient, sans violer les lois de leur croyance, aller contre les dispositions prononcées par le Bref. Le Roi ne se rendit pas d'abord à ces raisons. Les Jésuites firent de nouvelles instances. Enfin ce Prince leur dit : « puisque vous ne voulez » pas profiter de mes bontés, je ne prétends pas gê- » ner vos consciences; soyez enveloppés dans la des- » truction de votre ordre que j'aurois voulu conser- » ver. » Mais ce Prince, en consentant à leurs demandes, leur donna en même temps des preuves de l'intérêt qu'il prenoit à leur sort. Il les traita avec une humanité qui fait honte à plusieurs Souverains catholiques. Bien loin de leur faire éprouver les vexations auxquelles ils furent exposés ailleurs, il laissa les uns dans les collèges pour y instruire toujours la jeunesse, et il donna aux autres des emplois, des bénéfices ou des pensions qui suffisoient à leur subsistance.

Ils obtinrent encore plus de faveur auprès de Catherine II, et ils devoient d'autant moins s'y attendre que leur sort ne pouvoit être que très-indifférent à cette Princesse, puisqu'elle faisoit profession de la religion grecque qui est aussi celle de son empire, et que même par des lois anciennes il leur étoit défendu d'y pénétrer sous peine de mort : mais elle prit pour eux des sentimens favorables à l'occasion que je vais dire.

Un Jésuite françois, missionnaire à Constantinople, s'étoit particulièrement dévoué à l'instruction des esclaves chrétiens renfermés dans le Bagne. On sait que c'est une prison, la plus horrible peut-être de toutes celles qui existent, où les malheureux qui y sont détenus éprouvent les traitemens les plus durs, et entassés les uns sur les autres, respirent un air infect qui en fait périr un grand nombre. Pendant la pre-

mière guerre que l'Impératrice de Russie eut à soutenir contre les Turcs, plusieurs de ses sujets eurent le malheur d'être faits esclaves et d'être constitués prisonniers dans ce Bagne. Le missionnaire Jésuite ne les distingua point des autres. Il leur prodigua tous les secours que son zèle actif et industrieux pouvoit lui suggérer; il les soulagea dans leurs peines, et il prit tous les moyens qui étoient en son pouvoir pour adoucir leur sort malheureux. Quelques-uns d'entre eux ayant recouvré leur liberté et étant de retour dans leur patrie, ne cessoient, dans le transport de leur reconnoissance, de faire l'éloge du missionnaire Jésuite, et de le regarder comme leur ange tutélaire. L'Impératrice en entendit parler : elle se fit rendre un compte exact des services qu'il avoit rendus à ses sujets, et frappée d'un zèle si parfait, si désintéressé et si compatissant, elle comprit que ces hommes capables de pareils traits d'héroïsme, n'étoient pas tels que la calomnie et la méchanceté les avoient représentés, qu'ils devoient être au contraire de la plus grande utilité dans les états où ils étoient admis. Elle se souvenoit aussi sans doute que quelques missionnaires Jésuites à Pékin, chargés au commencement de ce siècle d'accompagner des ministres plénipotentiaires pour terminer des différens qui s'étoient élevés entre la Russie et la Chine, les avoient terminés à l'avantage de cette première puissance. D'ailleurs quelques-uns de ces missionnaires résidans à Pékin, et très-distingués par leurs connoissances, avoient été admis dans l'académie des sciences de Pétersbourg. Leurs noms paroissent avec honneur à côté de ceux des membres les plus illustres; et de plus on les regardoit comme très-propres à entretenir des rapports utiles entre les deux empires.

Catherine II qui concevoit de grandes idées, forma le dessein de s'attacher des hommes dont elle pouvoit tirer un parti avantageux pour ses états. Le premier partage de la Pologne qui se fit entr'elle, l'Impéra-

trice Marie-Thérèse et Frédéric, Roi de Prusse, lui en fournit l'occasion. Les Jésuites avoient plusieurs établissemens dans les pays qui lui furent cédés. Elle prit toutes les mesures nécessaires pour les conserver. Le Pape Ganganelli venoit de les détruire par un bref fulminant; et ce qui paroîtra bien extraordinaire et bien surprenant, mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que ce même Pape, à la prière et aux instances de cette Princesse, donna un autre bref pour maintenir dans leur institut et dans leur régime les Jésuites qui venoient de passer sous sa domination. On ne pouvoit donc pas les regarder comme des schismatiques, ainsi que la calomnie se hâta de le publier. Elle les poursuivit même jusqu'à Rome où, après la mort de Ganganelli, on leur suscita des tracasseries à l'occasion de ce bref qu'on croyoit supposé : mais l'Impératrice le produisit; il étoit revêtu de toutes les formes légales. Cette Princesse envoya des agens auprès de Pie VI, qui en donna un autre des plus honorables et confirmatif de celui de son prédécesseur. Ainsi, voilà ces Jésuites à l'abri de tout reproche et de tout soupçon même de schisme.

Cette affaire fut terminée en 1777. Alors on élut un Vicaire général, revêtu des mêmes pouvoirs et de la même autorité que le Général lui-même. Il a établi sa résidence à Mohilow, dans la Russie-Blanche. Le noviciat est dans la même ville; et il s'y présente un si grand nombre de sujets qu'on n'est embarrassé que du choix. Aux collèges qui existoient déja dans cette partie de la Pologne ou dans les pays adjacens, l'Impératrice en a ajouté quelques-uns qu'elle a fondés elle-même. Pendant tout le reste de sa vie, cette Princesse n'a cessé d'honorer les Jésuites de ses bontés et de ses bienfaits. Elle leur en donna des preuves sur-tout dans un voyage qu'elle fit à Mohilow, et quelques années avant sa mort, elle en appella quatre à Pétersbourg, où ils exercent en pleine liberté les

fonctions de leur ministère auprès des catholiques qui se trouvent dans cette capitale.

Montesquieu dit quelque part, que le Nord a fait dix-neuf fois la conquête du Midi. Ah! qu'il ne soit plus question de conquêtes achetées par l'effusion du sang humain! Il n'en est que trop de répandu. Ce ne sont pas là du moins les projets de Paul I, fils et successeur de Catherine II. Par un trait de grandeur d'ame, dont l'histoire offre peu d'exemples, il n'a pris les armes que pour rétablir l'ordre dans les pays livrés à toutes les horreurs de l'anarchie. Combien seroit plus belle et plus glorieuse encore la vingtième conquête du Nord sur le Midi, si elle étoit opérée par la religion! L'esprit se repose avec délices sur les suites qui en résulteroient. Cette religion divine, si propre à faire le véritable bonheur des hommes, reparoîtroit avec tout le cortège des vertus qui l'accompagnent. La simplicité des mœurs, la candeur, la bonne-foi, la probité, la paix, la tranquillité, ce bien si essentiel pour la sûreté de chaque individu, régneroient encore sur la terre. Eh! qui sait si les Jésuites de la Russie ne sont pas destinés à produire ce changement si nécessaire et si avantageux? Sans doute il ne nous est pas permis à nous, foibles mortels que nous sommes, de lire dans les décrets de l'Eternel : mais, si sa providence avoit permis dans un coin de l'univers, la conservation de ces religieux, quelle reconnoissance ne devrions-nous pas avoir pour les bienfaits dont ils seroient les auteurs, par les progrès successifs qu'ils feroient dans le midi de l'Europe? Je sais bien que le vœu que je forme ici, sera regardé avec dédain, avec indignation, avec horreur même par un prétendu philosophe, par un janséniste, par un illuminé : tous ces gens-là ne sont formés que de l'écume des plus viles passions; je n'adresse la parole qu'à ceux qui croyent à la vertu.

Dans le temps que le Vicaire général des Jésuites

fut élu en Russie, leur Général étoit déja mort à Rome. C'étoit, comme je l'ai déja dit, le P. Ricci, sur lequel la calomnie avoit versé des sarcasmes aussi dégoûtans par leur méchanceté que par leur absurdité. Au moment même où Clément XIV prononça la destruction de la Société, il le fit arrêter et conduire au château St.-Ange. Ce malheureux vieillard y languit pendant deux ans, et y termina ses jours sous le Pontificat suivant. Qu'avoit-il fait pour mériter un traitement si rigoureux? On n'en sait rien. Lui reprochoit-on quelque crime particulier? L'imposture n'a jamais osé l'en noircir. C'étoit au contraire un homme doux, simple et modeste : il ne savoit que prier et souffrir. Il semble même que sa naissance, puisqu'il appartenoit à une famille distinguée de Florence, la dignité de chef d'un corps célèbre qu'il avoit possédée pendant plusieurs années, et son âge avancé étoient des titres pour obtenir d'un Souverain Pontife, qui ne doit être animé que des sentimens de la charité universelle, plus de ménagement et un sort plus heureux. Craignoit-il qu'il ne levât quelque armée, ou qu'il n'excitât quelque sédition pour venger l'injustice faite à son ordre? Faut-il donc que les passions humaines soient toujours en contradiction avec elles-mêmes, et qu'elle excluent même les lumières du simple raisonnement? Quoi? l'on attend que cet ordre soit dissous, que les membres soient dispersés, que le Général par conséquent ne puisse pas exercer sur eux une autorité plénière et absolue, telle qu'il l'avoit auparavant, pour affecter des craintes imaginaires? Il semble du moins que, si elles avoient fait une certaine impression, on auroit dû au moins, par mesure de sûreté, l'arrêter et le mettre sous bonne garde, tandis qu'il avoit en main cette autorité qu'on redoutoit si fort, et qu'il pouvoit en faire l'usage qu'on lui supposoit. On dira peut-être que des raisons de politique exigeoit qu'on dérobât aux yeux du public un personnage de cette importance. Quelle est donc cette

politique barbare qui condamne un homme innocent à la peine d'une prison perpétuelle, précisément parce qu'il a joué un rôle dans le monde? Quelques autres Jésuites de Rome subirent la même peine, par ordre de Ganganelli, sur le simple soupçon d'avoir composé des apologies pour leur institut, comme si c'étoit un crime de se justifier.

Mais il faut être de bonne foi, et oser le dire, à présent que la vérité peut se faire entendre. Les Jésuites ont été par-tout les victimes de la plus injuste et de la plus odieuse partialité. Par-tout on a flétri leur honneur, on les a chassés ignominieusement de leurs maisons, en plusieurs endroits même de leur patrie, on les a dépouillés de leurs biens et de leur état, on les a plongés dans la douleur, dans la misère, dans toutes les tribulations de l'adversité; et nulle part on ne les a interrogés sur les crimes qui auroient pu leur préparer un sort si malheureux. Non-seulement on n'a pas entendu les raisons qu'ils n'auroient pas manqué d'apporter pour se laver de ces prétendus crimes; mais on a tâché d'étouffer même leurs plaintes par les voyes les plus rigoureuses. On s'en est tenu, pour les condamner, à des accusations vagues, enfantées par la méchanceté, la haine et la calomnie. Hélas! ils n'ont pas eu même la déplorable faculté qu'eurent les Templiers, d'être entendus juridiquement. Mais, si la postérité a blâmé le jugement rendu contr'eux, quoique prononcé par le concile général de Vienne, que doit-ce être de celui qui a proscrit les Jésuites? N'en doutons point; à mesure que le temps se prolongera dans l'avenir, leur innocence acquerra plus d'éclat, et ils seront hautement vengés des imputations calomnieuses dont on les a chargés.

Ici se présente une réflexion qui frappera certainement le lecteur judicieux. C'est la ressemblance exacte et parfaite qui se trouve entre la persécution suscitée contre

contre les Jésuites, et celle qui a été suscitée contre le clergé catholique dans tous les pays qui ont eu le malheur d'être en proye à la révolution françoise. On y reconnoît la même marche, le même esprit destructeur, les mêmes moyens pour arriver au but proposé; des calomnies atroces, des allégations qui n'ont aucun fondement, des injustices manifestes, des sermens contraires aux lois de la religion et de la morale, des peines prononcées contre ceux qui refusoient de se soumettre à des ordres dictés par la tyrannie, des exils sévères et sur-tout la spoliation des biens; car on ne peut pas se dissimuler que ce ne soit là le principal motif de toutes les vexations qui ont été commises. Ces biens ont allumé la cupidité de tous les brigands.

On s'étoit imaginé, d'après les assertions vagues des ennemis des Jésuites, que ceux-ci étoient fort riches. Les contes absurdes qu'on avoit débités sur le grand commerce qu'ils faisoient, avoient induit en erreur bien des personnes et leur avoient fait croire qu'ils devoient posséder des trésors immenses. Dans la réalité ils étoient plutôt pauvres que riches. Pour un collège bien fondé, il y en avoit dix autres qui l'étoient très-médiocrement; et dans quelques-uns même à peine les revenus suffisoient-ils pour les besoins les plus nécessaires. D'ailleurs les Jésuites s'entendoient assez mal dans l'administration des biens temporels; et cela devoit être. Des hommes occupés de sciences et de littérature ne sont guère propres aux détails minutieux qu'exige une pareille administration. Elle étoit confiée pour l'ordinaire à des hommes qui n'avoient pas des talens assez marquans pour remplir des emplois plus relevés. Il arrivoit même assez souvent que les biens dépérissoient, et que leurs maisons étoient obérées par des emprunts multipliés et ruineux.

Aussi quand on eut distrait de leurs établissemens

pour les employer à d'autres usages, les bénéfices ecclésiastiques qui avoient servi à leur fondation, quand les villes où ils avoient des collèges eurent repris les pensions qu'ils leur faisoient pour l'instruction de la jeunesse; enfin quand on vit la masse énorme de leurs créanciers, on fut fort étonné du peu qui restoit. On dit alors qu'ils avoient emporté les trésors qu'ils avoient eu la précaution de cacher. En vérité, ils étoient de grandes dupes de ne pas en faire usage; ils manquoient presque de tout, et sans le secours de quelques personnes bienfaisantes, plusieurs auroient succombé sous le poids de leurs infortunes. On veut après cela qu'ils aimassent mieux languir dans la misère que de se procurer les choses nécessaires pour s'en délivrer. Disons mieux, on s'empara de tout, et on ne leur laissa la libre disposition d'aucune propriété, pas même du mince mobilier de leurs chambres. Tout tomba dans le gouffre du brigandage; et l'on prit des moyens assurés pour que rien n'échappât. Dans plusieurs pays on obligea les supérieurs des Jésuites de prêter serment qu'ils n'avoient rien soustrait, et dans les Pyas-Bas autrichiens on exigeoit même serment sur serment de chaque individu pour le plus petit objet; ce qui certainement auroit été le comble du ridicule, si le ridicule pouvoit se mêler avec une chose aussi sacrée que le serment.

Je ne dirai rien de la spoliation et de la profanation des églises que les Jésuites ornoient par-tout avec décence, et plusieurs avec la plus grande magnificence. C'étoit, si l'on peut se servir de ce terme, leur luxe, quoique le ministère qu'ils exerçoient fut très-gratuit, et qu'il leur fût défendu par leur institut de retirer aucune rétribution. La révolution nous a accoutumés, en quelque sorte, à de pareils sacrilèges; mais jusqu'alors ils avoient été inouis parmi les catholiques; et l'on ne vit qu'avec horreur quelques-unes de ces églises converties en des usages profanes. Que dis-je? il y en eut, comme à Maestricht, dont

on fit des salles de spectacle ; et ce fut un magistrat catholique de cette ville qui fut l'auteur de ce projet, et qui le fit exécuter. Les payens eux-mêmes auroient redouté la juste vengeance de leurs dieux, s'ils eussent été témoins de ces abominables scandales. Quelle idée peut-on se former du dix-huitième siècle où on les voit, où on les souffre, et où même bien des personnes y applaudissent.

Une perte bien déplorable encore fut la dilapidation des bibliothèques des Jésuites. Comme ils formoient spécialement un corps de gens de lettres, enseignans et obligés de puiser l'instruction dans les livres pour enseigner les autres, ils en avoient fourni tous leurs collèges en plus ou moindre quantité selon les revenus dont ils jouissoient. Dans les collèges riches, leurs bibliothèques méritoient l'attention et les éloges des savans et des curieux. Ils n'avoient rien épargné pour les orner des livres les plus précieux dans toutes les classes des connoissances humaines ; et l'on peut dire que c'étoit des monumens honorables pour les villes où elles se trouvoient. On distinguoit sur-tout la bibliothèque du collège de Louis le Grand, à Paris, la plus nombreuse après celle du Roi, et la mieux composée en livres imprimés et en manuscrits. Hélas ! la plupart de ces bibliothèques sont devenues la proye de la cupidité, de la mauvaise foi, de la friponnerie. Les livres, les manuscrits, les cabinets de médailles, les machines de physique, les collections d'histoire naturelle ont été dispersés, volés, vendus souvent à vil prix, et tout a disparu.

Quelques particuliers sans doute ont trouvé leur compte dans ces déprédations ; mais les états en ont-ils profité ? Se sont-ils enrichis des dépouilles des Jésuites ? Non, on peut même dire que leur destruction leur a été à charge. Dans quelques pays, comme en France, le gouvernement fut obligé de tirer du trésor royal l'argent nécessaire pour payer leurs pen-

sions; et quoique ces pensions fussent très-modiques, quoiqu'on regardât comme suffisante pour un être proscrit, tel qu'un Jésuite, la somme de quatre cents livres qu'on lui accordoit tous les ans afin de pourvoir à sa subsistance, et aux besoins de la vieillesse et des infirmités, cependant toutes ces sommes réunies ne laissoient pas que de former une masse considérable, et d'augmenter les dépenses, tandis que tout faisoit une loi de les diminuer. On doit ajouter que non-seulement les créanciers des Jésuites n'étoient pas remboursés, mais qu'il se passoit des années entières sans qu'ils reçussent même les intérêts de l'argent qu'ils avoient placé sur leurs collèges. C'étoit toujours l'affaire du P. Lavalette qu'on mettoit en avant pour se refuser à des payemens d'une justice rigoureuse. On présentoit sans cesse un état plus enflé des dettes qu'il avoit contractées, sans qu'il fût jamais possible de pénétrer dans ce mystère d'iniquité; et cependant trois ou quatre conseillers du parlement de Paris, qui avoient été nommés commissaires pour les affaires des Jésuites, retiroient chacun deux louis d'or toutes les fois qu'ils s'assembloient, ce qui arrivoit deux fois la semaine. Autant d'avocats et procureurs, puis les greffiers et d'autres sang-sues qui forment le cortège de la chicane, du dol et de la fraude, recevoient des émolumens proportionnés à leur profession. Cette commission subsistoit encore lorsque la révolution est arrivée; et elle auroit subsisté jusqu'à ce que tous les biens eussent été absorbés.

Je ne m'étendrai pas davantage sur tous les autres maux qui ont résulté de la destruction des Jésuites; il me seroit facile d'en présenter un tableau aussi fidèle que capable de faire gémir sur leur énormité : je pourrois montrer combien depuis cette malheureuse époque l'impiété, déguisée sous le nom de philosophie, a fait des progrès rapides, comment le tolérantisme s'est d'abord introduit et a inspiré la plus grande indifférence pour la religion, et le plus grand mépris

pour ses ministres; les efforts audacieux que cette impiété a faits ensuite pour attaquer tous les bons principes par des ouvrages que l'enfer seul pouvoit dicter; le nombre infini de sectateurs qu'elle a gagnés en flattant toutes les passions. De là l'abandon presque total des pratiques religieuses, la désertion des temples, les instructions négligées, l'insubordination affichée publiquement, l'esprit de révolte et de rebellion répandu par-tout, des cotteries et des associations où non-seulement le déisme, mais l'athéisme le plus effronté ont été enseignés comme une règle de conduite; un libertinage de mœurs dont le paganisme même le plus dissolu auroit à rougir. Et qu'on ne croye pas que ces maux ayent été particuliers à un pays; ils ont infecté toute l'Europe, ils ont gagné toutes les croyances, toutes les sectes, tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions. On ne voit partout que des ruines des anciens principes, et l'établissement de nouveaux qui présagent des malheurs plus grands encore peut-être que ceux dont nous avons été témoins.

Mais ce qui honore infiniment les Jésuites, ce qui sert même plus à leur apologie que tout le reste, ce qui rend leur mémoire précieuse, c'est l'aveu qu'on fait généralement: s'ils avoient existé, s'écrie-t-on, ce torrent d'iniquités auroit été contenu, la révolution françoise n'auroit jamais eu lieu, l'infortuné Louis XVI seroit encore sur son trône, il feroit encore le bonheur de son peuple. Cette révolution n'auroit pas étendu ses ravages dans les malheureux pays qui en ont été les victimes. Les propriétés auroient été respectées, la vraie liberté, la sûreté de chaque individu maintenues sous la protection des lois, et des torrens de sang n'auroient pas inondé la terre. Il existe sans doute d'autres causes de tous ces malheurs: mais on ne craint pas de dire que la destruction des Jésuites en est la principale.

Ici se présente une observation qui ne paroîtra pas

sans doute déplacée. Précisément dans le même tems et dans la même année que le parlement de Paris prononça la destruction des Jésuites, parut l'ouvrage de J.-J. Rousseau intitulé : *Emile, ou de l'éducation.* Laissons à part les talens de l'auteur assez connus et assez vantés : laissons de même une infinité d'erreurs, de paradoxes et de sophismes dont cet ouvrage est rempli. Ne parlons que du principe, en quelque sorte, fondamental qui s'y trouve établi. Il consiste à donner une liberté entière aux enfans, à ne pas les gêner, à ne pas les contrarier, à leur laisser faire tout ce qu'ils veulent pour ne point empêcher le développement de leurs organes, et à ne s'occuper de leur moral que lorsque leur raison sera formée.

Le génie le plus malfaisant à pu seul débiter cette maxime dont les suites ont été incalculables par les maux qu'elle a produits. Elle s'accommodoit trop avec la paresse et la nonchalance des parens, des précepteurs, des gouvernantes pour ne pas être adoptée avec empressement, et être regardée comme une de ces vérités ignorées jusqu'alors, excepté peut-être par les sauvages qu'on prenoit pour modèles. Ils se trouvèrent par-là tous dégagés des soins vigilans qu'exige l'enfance, et ils crurent avoir rempli tous leurs devoirs, quand un enfant n'étoit point resserré dans des langes ni dans un corps de baleine qui pouvoient déformer sa taille, quand on le plongeoit dans des bains d'eau froide pour l'endurcir, quand on violoit même les règles de la pudeur en ne le couvrant que de vêtemens transparens, et quelquefois même d'aucuns, quand il avoit la liberté de courir, de sauter, de grimper sur les arbres au risque souvent de se casser le cou, quand il pouvoit être impunément capricieux, malin, méchant, hardi, effronté, et contracter les plus détestables habitudes, quand on rioit de ses espièglerie qu'on avoit la bonté de prendre pour des saillies d'esprit, enfin quand on le laissoit

dans une ignorance profonde des notions de la morale et de la religion.

Eh! quoi? vous voulez que votre enfant vive dans la suite sous l'empire des lois, qu'il vive dans la société, qu'il en respecte les usages, et vous ne le formez pas aux devoirs qu'il sera dans l'obligation de remplir? Ces devoirs, je le sais, sont gênans, incommodes, sévères; ils contrarient les passions; mais leur observation n'en est pas moins d'une nécessité rigoureuse. Vous voulez attendre que sa raison soit formée pour lui parler de Dieu, de religion, pour faire germer dans son cœur les vertus qui doivent constituer le bonheur réel de sa vie; mais il n'en sera plus temps lorsqu'il aura contracté des habitudes vicieuses, et que son esprit rebelle résistera à toutes les leçons qu'on pourra lui faire. *J'aimerois autant*, dit un auteur très-sensé en parlant de ce paradoxe de Rousseau, *j'aimerois autant avancer que, pour apprendre à toucher d'un instrument, il faut attendre que les doigts soient devenus roides.*

Vous voulez, ajoutez-vous, suivre la marche de la nature dans votre plan d'éducation : mais savez-vous ce que c'est que la nature abandonnée à elle-même? Ecoutez ce que dit Bayle dont le témoignage ne peut pas vous paroître suspect : il vaut pour le moins autant que celui de Rousseau. « Qu'est-ce, je vous » prie, que la voix de la nature? Quels sont ses ser» mons? Qu'il faut bien manger et bien boire, bien » jouir de tous les plaisirs des sens, préférer son in» térêt à celui d'autrui, s'accommoder de tout ce » qu'on trouve à sa bienséance, faire plutôt une in» jure que la souffrir, se bien venger. Il ne faut pas » prétendre que le commerce des méchans est ce qui » inspire ces passions : elles paroissent non-seulement » dans les bêtes qui ne font que suivre l'instinct de la » nature, mais aussi dans les enfans : elles sont anté» rieures à la mauvaise éducation; et si l'art ne cor-

» rigeoit la nature, il n'y auroit rien de plus corrompu
» que l'ame humaine, rien en quoi tous les hommes
» se ressemblassent davantage, par un consentement
» unanime, qu'en ceci : c'est qu'il faut donner au
» corps tout ce qu'il souhaite, et satisfaire l'ambition,
» la jalousie et le desir de la vengeance autant qu'on
» le peut. "

Si vous desirez une preuve de la vérité de ces assertions, je vais vous en citer un exemple frappant. J'ai connu, dit un homme auquel on peut s'en rapporter, un enfant que ses imprudens progéniteurs avoient élevé d'après le pernicieux principe du philosophe génevois. A huit ans c'étoit un monstre de lubricité et de méchanceté; à onze ans il avoit tué le plus fidèle serviteur de la maison. Il fallut le faire disparoître de la société des vivans, et empêcher, avec violence, son propre père de le tuer. Mais qu'est-il besoin de rapporter des traits particuliers, tandis que nous sommes nous-mêmes témoins des funestes effets de cette éducation tracée par Rousseau, ou plutôt de cette absence de toute éducation? Qu'on jette les yeux sur tous ces individus à l'égard desquels on a suivi dès leur enfance ce détestable système. Le nombre n'en est que trop considérable; et nous en sommes environnés. Est-il possible de trouver des êtres plus remplis d'une morgue insolente, plus pénétrés d'un égoïsme barbare, plus insensibles aux maux d'autrui, plus débordés dans leurs mœurs, plus rebelles à toute espèce d'autorité, plus horriblement impies, ne respectant ni le sacré ni le profane, et se plongeant sans crainte et sans remords dans les vices les plus infames?

Tel n'étoit pas le système d'éducation suivi par les Jésuites; et si l'on veut juger par une preuve de fait sensible, à la portée même des esprits les plus vulgaires, de la différence qui se trouve entre l'un et l'autre, on n'a qu'à les comparer. Pendant deux siècles et plus que les Jésuites ont existé et qu'ils ont été

chargés de l'éducation dans la plus grande partie de l'Europe, la religion a été honorée, respectée, pratiquée ; et personne ne disconviendra, sans doute, que c'est en l'inculquant par des soins extrêmes dans l'esprit et dans le cœur de leurs élèves, qu'elle a reparu avec un éclat obscurci pendant quelques siècles. De cette première classe avoit découlé par une suite nécessaire la régénération des mœurs, l'affermissement des bons principes, la soumission aux puissances légitimes, la bonne-foi dans le commerce de la vie, la pratique enfin des vertus religieuses et civiles qui se faisoient assez généralement remarquer parmi ceux que les Jésuites avoient élevés; car tel est l'objet principal de l'éducation proprement dite. Aussi Saint Ignace, leur fondateur, n'avoit-il voulu se servir du second qui consiste dans l'instruction, que pour arriver au premier. Il prétendoit que ceux qui embrassoient son institut, ne prissent des collèges, n'enseignassent dans les universités qu'afin d'inspirer à la jeunesse l'amour et la pratique de la religion. Il savoit que lorsqu'elle a été imbue de bons principes, elle les conserve non-seulement pendant tout le cours de la vie, mais qu'elle les propage insensiblement dans toutes les classes de la société. Delà vient qu'il ne recommande rien tant aux maîtres et aux professeurs que de s'attacher à cette partie essentielle, de ne la jamais perdre de vue dans leurs leçons, d'y ramener même les passages des auteurs profanes, qui y ont quelque rapport, et d'avoir sur la conduite de leurs élèves la plus grande vigilance, soit pendant tout le tems qu'ils sont sous leurs yeux, soit dans leurs habitations particulières, jusques même dans leurs récréations et leurs divertissemens. Ceux qui ont étudié sous les Jésuites, savent avec quels soins ils s'acquittoient des devoirs qui leur étoient imposés à cet égard, les établissemens qu'ils avoient formés pour inspirer les sentimens de religion, les congrégations, les retraites, les exercices variés de piété, les

prédications, l'obligation de fréquenter les Sacremens. Tous leurs élèves, sans doute, ne profitoient pas de ces secours multipliés; mais plusieurs en retiroient les plus grands avantages; et le plus grand nombre conconservoit au moins un fond de bons principes qui se réveilloient après que l'âge avoit amorti l'effervescence des passions. On ne craint pas de dire que, sous ce rapport, les Jésuites n'avoient point d'émules parmi tous les autres éducateurs.

Quant au second objet de l'éducation qui est l'instruction, leur gloire est incontestable : elle est écrite sur des monumens éternels, s'il est permis de parler de la sorte. Ne sont-ce pas eux qui ont formé la plupart des savans, dont les travaux et les productions ont été si utiles à la société? Ne sont-ce pas eux, autant par leurs leçons que par leurs ouvrages, qui ont dissipé les ténèbres de l'ignorance, qui ont rétabli les connoissances et rendu à l'esprit humain toutes les lumières et l'éclat qu'il avoit dans les siècles d'Alexandre et d'Auguste? Ne sont-ce pas eux encore qui, dépositaires du bon goût, l'ont transmis à leurs disciples, qui versés dans le grec, dans le latin, leur ont fait sentir, par leurs explications et leurs commentaires, les beautés des auteurs qui ont écrit dans ces langues, et les leur ont proposés comme les seuls modèles à suivre pour se distinguer dans la carrière des lettres? Enfin ne sont-ce pas eux qui ont excité, dans tous les autres corps chargés également de l'instruction de la jeunesse, cette noble émulation si avantageuse pour le public par leurs efforts mutuels, en tâchant de se surpasser les uns les autres? Et depuis qu'ils n'existent plus, ne voit-on pas combien le vuide qu'ils ont laissé a produit les plus funestes effets, non-seulement par le défaut de leurs leçons, mais encore par le dépérissement sensible de l'éducation confiée aux autres? Je n'en excepte pas même les universités protestantes, comme je l'ai déja remarqué. Il est certain que si l'on n'apporte un prompt remède, on

va retomber dans l'ignorance; et de là dans la barbarie il n'est qu'un pas. Déja la langue latine, qui cependant est la clef de toutes les sciences, a éprouvé une triste décadence; et l'on dira d'elle dans vingt ans d'ici : c'est du latin, on ne le lit pas, comme on disoit auparavant, c'est du grec, on ne le lit pas, *græcum est non legitur.* Il me seroit facile de présenter ici un tableau malheureusement trop fidèle de l'état déplorable où sont tombées les autres connoissances humaines : mais il n'est personne qui ne le reconnoisse, et personne qui ne soupire pour un heureux changement.

Ce changement peut s'opérer par le rétablissement des Jésuites. Ils avoient une excellente méthode d'enseigner, dont ils n'étoient pas les auteurs, il est vrai; ils avoient adopté celle qui étoit pratiquée dans l'université de Paris, cette école de toutes les sciences, si renommée, si florissante pendant plusieurs siècles, et qui a servi de modèle à celles qu'on a établies dans les autres états de l'Europe. Cette méthode tenoit beaucoup de celle qui avoit été suivie par les anciens; et les Jésuites l'avoient encore perfectionnée. Elle ne portoit pas sur des principes faux et erronés, comme celle qui a été donnée par Rousseau, et comme celle de tous ces faiseurs de plans, qui depuis trente ou quarante ans ont inondé le public de livres sur l'éducation pour le moins inutiles, si même ils ne sont pas dangereux : mais la méthode dont il est ici question, étoit véritablement conforme à la marche de la nature, et dirigée selon le développement progressif de l'esprit humain.

Entrons dans quelques détails à ce sujet, pour rendre la chose plus sensible, pour convaincre les lecteurs de la vérité de ce que j'avance, et pour en faire revenir plusieurs de leurs préjugés sur une matière qui ne sauroit être trop approfondie pendant le premier âge. Quelle est la faculté de l'ame qui do-

mine dans un enfant? Point d'autre que la mémoire : elle est la seule. Son esprit et sa raison ne sont pas encore formés. On ne peut donc que cultiver sa mémoire, y placer des mots et les lui faire apprendre par cœur. Ne vous hâtez pas de vouloir forcer sa petite conception. Soyez persuadé qu'en lui donnant le temps, la signification de ces mots se développera insensiblement dans son esprit, et vous serez tout étonné vous-même de le voir, lorsque les idées que vous lui aurez inculquées, pour ainsi dire machinalement, auront germé à loisir dans sa tête, les développer avec facilité, rendre raison de toutes les difficultés qui avoient été des énigmes pour lui, et marcher ensuite à pas de géant dans le cours de ses études.

C'étoit la raison par laquelle les Jésuites appliquoient long-temps leurs élèves à la grammaire; et l'on ne doit pas croire que ce fut un tems perdu, comme plusieurs se l'imaginent. Ils savoient que la grammaire est la base de toutes les connoissances humaines, que sans elle on n'a jamais que des notions vagues, incertaines, incohérentes même parce qu'elle est fondée sur une logique naturelle, mais très-raisonnée. Ils savoient aussi qu'elle est épineuse, rebutante, qu'elle présente de très-grandes difficultés, et que ce n'est que dans le bas âge qu'on peut les dévorer. Pour s'en convaincre on n'a qu'à jetter les yeux sur les personnes qui, dans un âge plus avancé, veulent s'y appliquer. Il en est peu à qui leurs efforts réussissent. Elles ne peuvent pas saisir une infinité de détails qui leur paroissent minutieux, elles se dégoûtent; et il ne leur reste que le regret de ne pouvoir se mettre au niveau de ceux à qui les difficultés grammaticales ont causé quelque ennui et peut-être quelques larmes passagères dans leur premier âge. Cette étude de la grammaire n'empêche pas cependant qu'on n'exerce les enfans dans l'acquisition des connoissances qui dépendent de la mémoire telles, que la géographie, l'histoire, l'obligation d'apprendre par

cœur, et de réciter les meilleurs morceaux des auteurs les plus propres à faire impression sur eux. Les Jésuites le pratiquoient assez généralement dans leurs collèges; et s'ils ne le pratiquoient pas tous ils avoient tort : dans leur rétablissement ils devroient s'en faire une loi particulière.

Suivons-les dans la marche qu'ils tenoient auprès de leurs élèves lorsque ceux-ci étoient dégagés des ténèbres ou des petites lueurs de l'enfance : c'est communément vers l'âge de douze ou treize ans. Alors l'imagination commence à se développer, et avec elle la sensibilité. Instituteurs prudens et habiles, ah ! veillez sur cet âge : il est dangereux et rempli d'écueils. Les passions se montrent. Déja elles grondent, et menacent de briser toutes les barrières, si l'on n'a l'art de les diriger vers des objets utiles. Les Jésuites avoient cet art. Je ne parle pas seulement de l'élévation des sentimens qu'ils inspiroient, et qui sembloient en général distinguer leurs disciples et les faire reconnoître ensuite dans le monde : ils savoient encore enrichir leur imagination et nourrir leur sensibilité par de grandes idées et de magnifiques peintures. Ils les avoient rendus capables dans leurs premières classes d'expliquer et d'entendre les auteurs, et dans le cours des humanités et en rhétorique ils leur mettoient entre les mains les poëtes, les orateurs, les historiens; ils leur en faisoient sentir les beautés, ils leur apprenoient à en éviter les défauts, ils les formoient au bon goût, ils les exerçoient par des compositions soit en vers soit en prose, sur des sujets propres à les intéresser par le charme, la fiction, et par les plus beaux traits oratoires. Ils leur ouvroient enfin toutes les sources de la littérature.

Ce seroit peut-être ici le lieu de parler des exercices publics que les Jésuites faisoient soutenir à leurs élèves : mais j'ignore en quoi ils consistoient, ni même s'ils avoient lieu dans leurs collèges autres que ceux

qu'ils avoient en France. Je sais seulement que là ils étoient dirigés de manière qu'en fixant leur attention sur des sujets qui, selon le précepte d'Horace, mêloient l'utile avec l'agréable, ils les formoient à parler en public, à débiter avec facilité et avec grace, et sur-tout à vaincre la timidité naturelle dont les effets sont si souvent préjudiciables dans le commerce qu'on est obligé d'avoir avec les hommes. Je me souviens d'avoir lu, je ne sais plus dans quel livre, que feu Mr. le Prince de Conti, le père de celui qui existe encore aujourd'hui quelque part en Espagne, fut chargé par Louis XV d'examiner Mr. le Dauphin, son fils, qui faisoit alors ses études sous ses précepteurs. Ce Prince de Conti avoit beaucoup d'esprit, et il l'avoit cultivé avec succès au collège de Louis-le-Grand, à Paris, où il avoit été élevé. Il fut très-content de toutes les réponses que fit Mr. le Dauphin à ses questions multipliées, et en rendant compte au Roi de la satisfaction qu'il en éprouvoit; *Sire*, lui dit-il, *il ne lui manque qu'un air de collège*. Cette réflexion est profonde: elle montre d'abord la supériorité de l'éducation publique sur l'éducation particulière; elle prouve ensuite que la première donne un ton d'aisance, de facilité et de liberté qu'il est infiniment rare d'acquérir dans la seconde.

J'en demande bien pardon aux Jansénistes, eux qui font retentir si haut leur morale sévère : mais je ne partagerai pas avec eux les diatribes qu'ils se permettoient contre les Jésuites françois à l'occasion des pièces de théatre qu'ils faisoient représenter. Sans entrer dans des discussions, qu'il seroit trop long de faire ici, je préfère de m'en rapporter à Montaigne, dont le suffrage est un peu plus imposant que le leur, et je renvoye au chapitre dans lequel il fait l'éloge du principal du collège de Guienne, qui avoit très-grand soin de faire représenter des pièces de théatre par ses élèves, au nombre desquels il avoit été lui-même. Je sais bien que ces pièces n'offroient et ne pouvoient pas même

offrir un grand intérêt parce qu'on en éloignoit tout ce qui étoit capable d'enflammer les passions, quoique quelques-unes supportent même la lecture : mais elles formoient les jeunes gens à la déclamation, et leur procuroient les avantages dont j'ai parlé plus haut.

Enfin l'âge arrive où la raison se développe; et c'est alors que les Jésuites conduisoient insensiblement leurs disciples à tout ce qui est de son ressort et de son domaine. La logique, la méthaphysique, la morale, la physique, les mathématiques même faisoient pendant deux années l'objet de leurs leçons; et c'est ce qu'on appelloit le cours de philosophie. Après cette époque les études classiques étoient censées finies; et les jeunes gens qui vouloient acquérir d'autres connoissances, passoient sous des maîtres différens, excepté pour la théologie enseignée en bien des endroits par les Jésuites.

On conviendra sans doute, d'après l'exposé que je viens de faire, que la méthode d'enseignement qu'ils suivoient étoit excellente, et qu'elle étoit parfaitement bien graduée selon la marche de la nature. En veut-on une preuve de fait, qui est sans replique? Pendant tout le temps qu'elle a été pratiquée, et qu'ils ont existé, il est sorti de leurs écoles une foule d'hommes instruits qui ont porté les sciences et la littérature au plus haut point de gloire où elles pouvoient arriver, et qui ont tous avoué être redevables à leurs leçons des succès qu'ils ont obtenus. Depuis qu'ils n'existent plus, tout a baissé. Le nombre des *écrivailleurs* est devenu, il est vrai, plus considérable; mais il est aisé de reconnoître qu'ils ont fait de mauvaises études, et que les vrais savans et les bons littérateurs sont devenus plus rares, et le deviennent encore davantage tous les jours.

Qu'on ne s'imagine pas cependant que les jeunes gens, élevés par les Jésuites, eussent acquis de telles

connoissances qu'ils fussent dispensés ensuite de tout travail pour les augmenter. On ne leur avoit donné que les élémens : c'étoit à eux à poursuivre la carrière qui leur avoit été ouverte. Dans les collèges on n'apprend qu'à apprendre, si je puis me servir de cette expression ; et cet avantage est d'un prix infini, puisque les plus grandes difficultés sont vaincues, et qu'il ne reste plus que des fruits abondans à cueillir pour ceux qui veulent cultiver leurs talens. Il a fallu vivre dans un siècle tel que le nôtre pour voir des charlatans d'éducation abuser de la sotte crédulité des parens, et se faire payer des pensions fort chères, en promettant dans des annonces fastueuses d'enseigner à leurs enfans en peu d'années le latin, l'anglois, l'allemand, l'italien, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, la physique, la géométrie, l'algèbre : que sais-je encore? à monter à cheval, à tirer des armes, à dessiner, à danser, à jouer des instrumens, etc. On pourroit demander d'abord à ces effrontés instituteurs si à leur âge ils auroient été eux-mêmes en état d'apprendre une dixième partie de tout cela; certainement non : mais qu'étoient tous ces jeunes gens sortis de leurs mains? De vrais ignorans dont la tête étoit embrouillée de notions confuses. La plupart même ne savoient répéter que quelques mots auxquels ils n'attachoient aucune idée réfléchie ; et leurs parens étoient ensuite tout étonnés qu'après avoir dépensé beaucoup d'argent pour leur éducation, ils fussent des sots pour le reste de leur vie. Cela devoit être.

Les vices de l'éducation moderne démontrent d'une manière incontestable la nécessité de revenir à l'ancienne méthode, et de rétablir par conséquent les Jésuites qui, en la suivant, ont procuré des avantages constans. Mais leur rétablissement est-il facile? Ne présente-t-il pas de grandes difficultés? Voici ce que dit un auteur, dont les idées d'ailleurs sont assez justes, et exprimées souvent avec énergie, dans un ouvrage

ouvrage intitulé : *Considérations sur la France.* « Au » milieu du bouleversement général dont nous sommes » témoins, le défaut d'éducation fixe sur-tout » l'œil inquiet des amis de l'ordre. Plus d'une fois » on les a entendu dire qu'il faudroit rétablir les » Jésuites. Je ne discute pas ici le mérite de l'ordre : » mais ce vœu ne suppose pas des réflexions bien » profondes. Ne diroit-on pas que St. Ignace est là » prêt à servir nos vues? Si l'ordre est détruit, quelque frère cuisinier peut-être pourroit le rétablir » par le même esprit qui le créa : mais tous les Souverains de l'univers n'y réussiroient pas ".

Il me semble que les réflexions de cet auteur ne sont pas ici bien profondes elles-mêmes, ou qu'il n'a pas connu les Jésuites. Ils ne sont point dans le cas de ces religieux qui ont dégénéré de leurs règles, et qui ont besoin, pour y être ramenés, d'un réformateur animé du même esprit que leur fondateur. Les Jésuites ont été détruits tout entiers, si je puis m'exprimer ainsi. Ils avoient conservé les mêmes principes, les mêmes sentimens que St. Ignace avoit communiqués à ses premiers disciples ; ils étoient encore ce qu'ils avoient toujours été. Leurs lois sont mieux écrites dans leurs cœurs que dans des livres, parmi ceux qui existent encore. Ils n'ont donc pas besoin de frère cuisinier, ni de tout autre, pour leur rendre l'esprit de leur état ; il faut seulement leur dire : rassemblez-vous, rentrez dans vos collèges, reprenez toutes vos fonctions, sur-tout adonnez-vous avec une nouvelle ardeur à l'éducation de la jeunesse ; et c'est ce que tous les souverains peuvent leur dire et doivent encore mieux exécuter. Il en est temps encore pour ceux qui ont été détruits les derniers par le Pape Clément XIV. Il doit en rester un nombre assez considérable en Italie, en Allemagne, en Pologne, dans la Belgique. J'avoue que la chose est plus difficile pour le Portugal, pour l'Espagne et pour la France ; mais qu'on les laisse faire, dira quelque janséniste bien encroûté de ses préjugés, ou quelque philosophe bien impie, ils

sauront bien vîte se propager. Et moi, qui suis simplement ici l'écho de tous les gens de bien, je dirai avec eux : Temps heureux, si l'on voit le prompt rétablissement des Jésuites ! On pourra bien assurer alors que la religion, la vertu, les bonnes mœurs, les sciences vont reprendre leur ancien éclat et leur empire !

Mais quel est le fils de ce héros françois, qui, pénétré de zèle, d'ardeur et des plus nobles sentimens de la religion, a déja formé deux établissemens, l'un auprès de Vienne et l'autre à Prague, où plusieurs ecclésiastiques de sa nation se sont réunis pour suivre, avec l'exactitude la plus scrupuleuse, l'institut de St. Ignace, pour se livrer à la pratique de toutes les vertus, et acquérir les connoissances qu'il exige ? O ! vous abbé de Broglie, la providence vous auroit-elle destiné à régénérer non-seulement l'Allemagne mais encore la France votre patrie ? Ah ! s'il vous est permis un jour d'y rentrer, quel vaste champ à vos travaux. Mais aussi, quels services précieux ne lui rendrez-vous pas en rétablissant l'éducation qui y est devenue nulle, ou plutôt, ce qui est le comble des maux, vicieuse de toutes manières, en la ramenant à ses anciennes maximes, et en formant la jeunesse à la science et à la vertu ? Et vous, ministres des autels, chargés spécialement de la conduite des ames, illustres confesseurs de la foi, vous qui avez préféré de faire l'abandon généreux de vos biens plutôt que de vous souiller par un serment impie, vous que la persécution a élevés au-dessus de vous-même, et qui faites la gloire de l'église gallicane, si Dieu se laisse enfin fléchir par vos prières et par vos souffrances, s'il vous ramène auprès des peuples confiés autrefois à vos soins, vous les édifierez par vos vertus, vous les éclairerez de nouveau des lumières de la foi, qui s'y trouvent presqu'entièrement éteintes, vous leur rendrez le plus grand de tous les bienfaits, la religion, source de la paix, de la concorde, de la douce humanité qui

ont fui depuis si long-temps de cette terre malheureuse, et vous recevrez la plus glorieuse de toutes les récompenses de vos travaux, en voyant le retour sincère de ces peuples, et leur empressement à profiter de vos touchantes instructions après la longue privation qu'ils en ont éprouvée.

Flatteuses espérances, vous réaliserez-vous tôt ou tard pour le bonheur de la France? On doit l'attendre de la clémence divine; mais du moins elles peuvent se réaliser relativement aux Jésuites dans tous les autres états catholiques de l'Europe. Les Souverains n'ont qu'à solliciter auprès du Pape une Bulle pour leur rétablissement; et certainement elle ne leur sera pas refusée. La cour de Rome doit être aujourd'hui la première à en reconnoître la nécessité, et à en donner même l'exemple. La seule chose que je desirerois qu'on évitât très-soigneusement, ce seroit de troubler les Jésuites dans leurs fonctions d'éducateurs publics, et sur-tout de nommer des commissions pour surveiller leur enseignement. Il est très-vraisemblable qu'il se glisseroit dans ces commissions quelque individu entaché d'idées modernes, systématiques, peut-être même philosophiques. Ils seroient entravés dans leur marche, ils s'acquitteroient mal de leurs emplois; et au lieu de retirer d'eux tous les avantages qu'on a lieu d'en attendre, on peut être assuré qu'il en résulteroit de très-grands inconvéniens. Qu'on leur laisse une liberté entière. Ils ont des supérieurs qui veillent avec attention sur les maîtres et sur leur manière d'enseigner. Ils ont de très-bons livres et de très-sages documens pour les diriger. L'expérience du passé doit servir de règle pour l'avenir. On s'est bien trouvé autrefois de leur enseignement, et les études ont été florissantes tant qu'il a été suivi. Qu'on le leur laisse reprendre.

Je ne les condamne pas sans doute à se traîner sur de vieilles idées scolastiques. On a fait depuis quelques années des découvertes dans les sciences. La physique s'est enrichie de plusieurs phénomènes et

expériences nouvelles. L'histoire naturelle a présenté et présente encore tous les jours aux curieux et aux amateurs, des richesses sans nombre, inconnues à nos dévanciers. Les Jésuites doivent acquérir ces connoissances pour les apprendre à leurs élèves. Je les exhorte sur-tout à étudier le grec, qu'ils avoient trop négligé depuis un certain temps, et à faire marcher de pair dans leurs classes, comme cela se pratiquoit anciennement, cette langue avec la langue latine. Ils doivent savoir que sans elle, on ne peut jamais être véritablement savant. Enfin je leur conseille d'obliger tous les jeunes Jésuites sans exception, après leur cours de philosophie, à étudier de nouveau la rhétorique sous un professeur habile. Qu'ils ne croyent pas que ce soit une année de perdue. Il n'en est pas de plus utile. C'est alors que, par le développement de leur esprit et de leur imagination, ils seront en état de saisir les vraies beautés des auteurs anciens, de se former sur leur modèle, d'acquérir toutes les règles du bon goût, et de s'instruire en même-temps de la manière dont ils doivent procéder pour rendre l'enseignement auquel ils sont destinés pendant plusieurs années, aussi profitable à leurs élèves qu'il est possible. Voilà les seuls avis que j'ai à leur donner. Je m'en rapporte pour le reste, et tout le monde peut s'en rapporter de même, à leur zèle, à leur application, à leur excellent esprit de corps qui les rend jaloux de sa gloire, et qui ne leur fait rien négliger pour y réussir.

Je sais que leurs ennemis leur ont beaucoup reproché cet esprit de corps, et qu'ils ont prétendu que c'est ce qui les rendoit si dangereux; mais je sais aussi que cet esprit de corps est ce qui a le plus désespéré leurs ennemis, que c'est ce qui leur a fait vomir tant d'injures et tant de calomnies, parce qu'ils ont reconnu que les Jésuites unis entre eux, étoient invincibles et redoutables. S'il m'étoit permis d'user d'une comparaison, je dirois qu'ils étoient comme ces frères d'armes parmi les anciens chevaliers, auxquels

les liens de la plus étroite amitié imposoient le devoir de marcher d'un pas égal au combat, d'attaquer et de se défendre mutuellement. Ainsi les Jésuites, en qui les liens de la religion ennoblissoient ceux de l'amitié et les rendoient même plus indissolubles, se soutenoient, s'animoient, s'encourageoient pour terrasser l'erreur et pour défendre la vérité. Sans parler de tout ce qui étoit l'objet de leur zèle et de leurs travaux, je ne m'arrêterai qu'à ce qui concerne l'éducation. N'étoit-ce pas cet esprit de corps qui les faisoit passer par-dessus tous les dégoûts qu'entraîne cette fonction pénible, dont les anciens disoient, en manière de proverbe, que les dieux ont fait pédagogue celui qu'ils ont haï, *quem dii oderunt pedagogum fecerunt?* N'étoit-ce pas cet esprit qui leur rendoit honorables et précieux les soins qu'ils se donnoient, qui les excitoit à acquérir toutes les connoissances nécessaires pour les communiquer ensuite à leurs disciples, qui ne leur faisoit négliger aucun des moyens possibles pour remplir dignement leurs devoirs? Si jamais il est résulté de grands avantages d'un esprit de corps, on peut bien assurer que c'est en particulier celui qui animoit les Jésuites.

Voilà, ce me semble, ce qui les distinguoit, et ce qui les rendoit supérieurs, en un sens, aux professeurs qui n'étoient pas unis entre eux par les mêmes liens. Mon intention n'est pas certainement de vouloir faire ici leur critique, et je le déclare en termes bien formels. Je ne suis pas assez peu versé dans l'histoire littéraire pour ignorer qu'il y a eu dans tous les pays, dans toutes les écoles, dans toutes les universités des professeurs très-habiles, avant et pendant l'existence des Jésuites, qui par leurs leçons ont acquis à juste titre une grande célébrité. Il en existe encore; et je rends volontiers hommage à leurs talens. Mais en mettant toute espèce de prévention à part, ne faut-il pas avouer qu'à mérite égal, des hommes vivant sous une loi commune, astreints par les motifs les plus puissans à remplir leurs devoirs, doivent néces-

sairement l'emporter sur ceux qui n'ont d'autre règle que leur volonté et s'égarent bien souvent dans les caprices qu'elle leur suggère? Les premiers sont sans cesse surveillés par des supérieurs, par des inspecteurs d'études, qui les obligent tous à observer les réglemens prescrits, qui corrigent et ramènent ceux dont la négligence donneroit lieu à des plaintes justement fondées. Les seconds, usant de leur liberté qu'ils ont conservée en entier, n'écoutent les avis qu'on peut leur donner qu'autant qu'ils s'accordent avec leurs idées particulières. Il s'ensuit delà nécessairement que les disciples des uns doivent être veillés de plus près, que leurs progrès doivent être plus sensibles, et que leur conduite même en général doit être plus exacte et plus régulière, tandis que les disciples des seconds, écoutent s'ils veulent, des leçons marquées à l'heure; et maîtres ensuite de leurs actions, ils n'ont qu'à répondre à eux-mêmes de leur conduite trop souvent répréhensible.

Tel étoit le grand avantage que les Jésuites avoient dans l'éducation qu'ils donnoient à la jeunesse. On peut ajouter que l'économie dans les dépenses s'y trouvoit jointe. Cet objet est d'une très-grande considération dans le temps présent où tous les états, toutes les villes mêmes sont obérés de dettes qui vont toujours en augmentant. Voilà ce qui faisoit dire au grand Frédéric, Roi de Prusse, le seul Souverain de son temps dont les finances fussent en ordre, qu'il prévoyoit que, dans la pénurie extrême où étoient tous les Princes catholiques, ils seroient forcés de s'emparer des biens du clergé. C'est ce que nous avons vu arriver, et c'est ce qui arrivera infailliblement encore, s'il ne survient un autre ordre de choses. Les biens des Jésuites on été sur-tout en proye à la cupidité. En les rétablissant, on seroit sans doute fort embarrassé pour leur restituer une grande partie de ces biens : mais on gagneroit toujours beaucoup sur les dépenses qu'exige à présent l'éducation publique. Presque par-tout on a été obligé de tripler et de

quadrupler les émolumens qu'il a fallu accorder aux professeurs qui les ont remplacés; et cela devoit être. La plupart de ces professeurs ne vivent point en communauté : plusieurs même sont mariés. Il leur faut donc de fortes rétributions annuelles d'argent pour pouvoir se soutenir et être dédommagés des peines qu'ils se donnent; et tous ces fraix multipliés sont tombés à la charge du public. Les Jésuites, au contraire, pliés à une règle commune et à un vœu de pauvreté qui leur défendoit toute espèce de commodité et de luxe, vivoient avec beaucoup de frugalité: ils se contentoient du pur nécessaire, flattés uniquement de pouvoir se rendre utiles avec le plus noble désintéressement. Dans bien des pays, sur-tout en France, les villes n'accordoient pour chaque régent et pour chaque professeur qu'environ trois cents livres par année; et s'ils avoient d'autres revenus, ils provenoient ou de la réunion de quelques bénéfices ecclésiastiques, ou de quelque fondation particulière. Qu'on compare les dépenses actuelles de l'éducation publique avec celles d'autrefois, et avec celles qui seroient aussi modiques, si l'on rétablissoit les Jésuites; et l'on verra s'il ne seroit pas même avantageux, sous ce rapport, de procéder à leur rétablissement.

Je crois en avoir assez démontré la nécessité de toutes manières. Tout le monde y est intéressé, le clergé, la noblesse, les peuples, les souverains; le clergé, pour avoir de zélés défenseurs de ses droits et de ses légitimes privilèges; la noblesse, pour trouver des hommes capables de former une digue puissante contre les principes *d'égalité* qui circulent et fermentent dans toute l'Europe, et qui la menacent d'une ruine prochaine, s'ils continuent à se propager; les peuples, pour être ramenés dans les bornes d'une juste subordination, base fixe et posée par les mains de Dieu même pour être la source de leur tranquillité et de leur bonheur. Mais ceux qui ont le plus grand intérêt à ce rétablissement, ce sont les souverains. Ils ne peuvent plus se déguiser aujourd'hui que

leur autorité est ouvertement attaquée. Tous les trônes sont sur un volcan, et sont menacés de la plus terrible et de la plus effrayante explosion qui ait jamais existé. On ne sauroit donc prendre trop de précautions et trop de moyens pour éviter les dangers auxquels on est exposé.

S'il m'étoit permis d'adresser la parole aux Souverains de l'Europe, je leur dirois : Réunissez-vous, formez une nouvelle espèce de *coalition* pour rétablir LA COMPAGNIE DE JESUS. Vous trouverez en elle l'appui le plus puissant pour défendre vos intérêts, pour soutenir vos droits, et pour ramener ou pour maintenir l'ordre dans vos états. Si autrefois elle s'est signalée par ses victoires sur l'erreur, elle se signalera encore par celles qu'elle remportera sur la grande et trop pernicieuse erreur du temps présent, je veux dire l'athéisme et l'impiété. Ces monstres, sortis des plus profonds abîmes de l'enfer, se montrent avec audace, renversent tout, dévorent tout dans leur fureur. Vos ennemis, il est vrai, sont redoutables par leur nombre, par leur accord, par les sentimens affreux qui les animent : mais opposez-leur des hommes plus redoutables encore par les sentimens de la vertu dont les droits sont imprescriptibles, unis entre eux par les liens de la religion plus forts et plus durables que ceux du crime, accoutumés aux combats, intrépides, remplis de zèle et de courage, versés dans les sciences, capables de dissiper tous les prestiges de l'erreur, et de rappeller encore l'univers aux lumières de la vérité. Sans doute, depuis que leur Société n'existe plus, le mal a jetté de vastes racines : mais s'ils ne peuvent pas d'abord le détruire entièrement, ils l'empêcheront du moins de faire des progrès ultérieurs. La génération actuelle, quoique très-pervertie, ne résistera pas entièrement à leurs persuasives instructions ; tous les jours ils arracheront quelques victimes à leurs funestes préjugés. Mais sur-tout quelles douces et riantes espérances ne doit-on pas concevoir pour la génération suivante, si vous vous rendez enfin aux

vœux de ceux qui ont encore à cœur les intérêts de la religion, du bonheur public, et même les vôtres! Les Jésuites ouvriront de nouveau leurs écoles, hélas! trop long-temps fermées. Les enfans, confiés à leurs soins, seront élevés dans l'amour et dans la pratique de toutes les vertus. Les principes qu'on leur inculquera se propageront insensiblement. Les sciences, les belles-lettres reprendront leur ancien état. Alors, oui certainement alors, renaîtra un nouvel ordre de choses; et à la place des scènes d'horreur et de carnage, de tous les crimes réunis qui ont si fort déshonoré la fin du dix-huitième siècle, le dix-neuvième verra les lois de la religion, de la morale et de l'humanité respectées, la paix, cette fille du ciel, habiter encore sur la terre, et la tranquillité des peuples ainsi que celle des souverains, reposer sur des bases fixes et immuables.

# NOTES
## RELATIVES A CET OUVRAGE.

Les premières notes qu'on va lire sont extraites du *Mémoire justificatif de Mr. le président d'Eguilles*, frère du Marquis d'Argens, qui a vécu pendant long-temps à la cour de Fréderic, Roi de Prusse. Ces deux frères avoient des sentimens bien différens en matière de religion. Le Marquis d'Argens l'a attaquée ouvertement, et l'on peut même dire avec fureur, dans des ouvrages malheureusement trop répandus, tels que les *Lettres juives*, la *Philosophie du bons sens*, etc. Mr. d'Eguilles s'en est montré un très-zélé défenseur à l'occasion des Jésuites. Il étoit président à Mortier, au parlement d'Aix en Provence, où son père avoit exercé pendant long-temps la charge de procureur-général. Lorsqu'il fut question dans ce parlement de porter un arrêt pour dissoudre la Société des Jésuites, le président d'Eguilles s'y opposa avec la plus grande fermeté. Comme c'étoit un magistrat aussi intègre qu'il étoit éclairé, il soutint leur cause avec éloquence,

et il entraîna dans son parti tous ceux de ses confrères qui tenoient encore aux anciens principes. Le nombre en étoit assez considérable. Il se fit une scission dans le parlement. Les esprits s'aigrirent. Les ennemis des Jésuites qui l'étoient devenus du président d'Eguilles, enfin l'emportèrent. L'arrêt de proscription fut porté contre les premiers; et en même-temps il en fut rendu un autre contre le second et trois ou quatre autres membres de ce corps, qui s'étoient montrés aussi zélés que lui, par lequel ils furent rayés avec ignominie du nombre des magistrats, et leurs charges furent confisquées. Le président d'Eguilles se rendit appellant au conseil d'état du Roi, il plaida inutilement sa cause auprès des ministres; il ne fut pas écouté. Les choses en vinrent même au point qu'il fut obligé de quitter la France, et il choisit pour le lieu de sa retraite la ville de Liège, où il vécut pendant environ dix-huit mois. Ce fut-là, vers l'année 1767 ou 1768, qu'il composa et fit imprimer un *Mémoire justificatif*. C'est un volume in-4°. assez considérable, dont il ne fit tirer que douze exemplaires, pour en adresser un à chaque membre du conseil d'état. Les preuves les plus convaincantes, les raisonnemens les plus solides, l'éloquence, l'érudition même, il y a tout réuni pour faire son apologie et celle des Jésuites. Elle y est portée jusqu'à la démonstration. On rendit enfin justice au président d'Eguilles; il fut rétabli dans sa charge, mais qu'il ne voulut plus exercer, et il retourna dans sa patrie, où il mourut quelques années après. Le hasard a fait tomber entre mes mains un de ces exemplaires; j'en ai extrait plusieurs passages, mais je me borne à rapporter les suivans

„ Tous les auteurs luthériens et calvinistes conviennent „ eux-mêmes de bonne foi que ce sont principalement „ les Jésuites qui ont arrêté les progrès de leur prétendue „ réformation. *L'ignorance du clergé*, dit Puffendorf, „ *fut fort désavantageuse du temps de Luther, à ceux de „ la religion catholique. Ceux de cette communion, particulièrement les Jésuites, ont remédié depuis à cet inconvénient.* Il répète la même chose en différens endroits, „ et notamment aux pages 619, 647 et 648 du chapitre „ douzième de son Introduction à l'histoire ".

„ Bayle, qui n'est pas suspect sur cet article, prétend „ que le seul Bellarmin a plus servi la catholicité contre „ les hérétiques des derniers siècles que tous les autres „ controversistes ensemble. *Il n'y a point d'auteur*, dit-il, „ *qui ait soutenu mieux que ce Jésuite, la cause de l'église „ romaine. Les protestans*, ajoute-t-il, *l'ont bien reconnu,*

„ *car il n'y a pas eu d'habile théologien parmi eux qui* „ *n'ait choisi Bellarmin pour le sujet de ses ouvrages de* „ *controverse. Les leçons et les thèses de leurs profes-* „ *seurs font retentir par-tout ce nom-là : ut littus Hyla,* „ *Hyla omne sonaret.* Personne n'ignore qu'on a établi „ en Angleterre une chaire à Cambridge et une autre à „ Oxford, destinées uniquement à le combattre. Enfin, „ qu'on demande aujourd'hui même aux catholiques de „ l'Allemagne, si autres que les Jésuites dans leur clergé „ sont en état d'y faire tête aux ministres et de répondre „ aux ouvrages de controverse qu'ils ne cessent d'y pu- „ blier ".

„ Ces pères n'avoient pas moins servi la religion chez „ nous qu'ailleurs. Le plus savant homme du dernier siè- „ cle appelloit avec raison les Jésuites Pétau et Sirmond „ les deux plus grandes lumières qu'ait eu l'église de „ France, *duo magna Ecclesiæ gallicanæ lumina.* Il n'est „ pas hors de propos d'observer que c'est au P. Pétau „ que l'église catholique doit l'hommage que lui rendit „ à la fin de ses jours, le plus savant critique, le plus „ profond théologien, le plus honnête homme des calvi- „ nistes, l'incomparable Grotius, qui, après avoir tant „ écrit contre les dogmes et contre les principes consti- „ tutifs de notre religion, finit par en défendre généra- „ lement tous les articles dans des ouvrages publics, dont „ l'utilité durera autant de temps que son nom. Le fruit de „ ses longues disputes avec le P. Pétau fut une si grande „ déférence aux sentimens de ce Jésuite, qu'en lui en- „ voyant ses ouvrages théologiques contre le protestant „ Rivet, il le prioit d'y retrancher tout ce qui lui paroî- „ troit contraire à la vérité ou à l'amour de la paix, *aut* „ *veritati dissentaneum, aut ad pacem minus idoneum.* „ (Lettre en date du 12 Avril 1642.) Il l'assure que sa „ docilité venoit autant de son admiration pour ses ver- „ tus que de son estime pour sa profonde érudition : „ *virtutum tuarum*, lui écrivoit-il, *summus admirator.* „ (Voyez les Lettres de Grotius, 1450, 1526, 1571, „ 1634, 1669.) Au reste je n'aurois jamais fini si je vou- „ lois nommer tous les Jésuites qui en France, en An- „ gleterre, en Allemagne, dans les Pays-Bas et ailleurs „ ont écrit contre les hérétiques. Les ouvrages de Va- „ lentia, de Bécan, de Maldonat, etc., etc., etc., sont „ entre les mains de tout le monde. Mais je ne dois pas „ omettre que l'église elle-même atteste, dans ses prières „ publiques, que l'opinion générale et constante des ca- „ tholiques et du St. Siège est, que Dieu suscita les Jé-

„ suites en ces derniers temps pour combattre contre les „ luthériens et autres nouveaux sectaires, comme il avoit „ suscité d'autres grands hommes en d'autres temps. „ *Ignatius hæresi bellum indixit eo successu continuatum,* „ *ut constans fuerit omnium consensus, etiam Pontificis* „ *confirmatus oraculo Deum, sicut alios aliis temporibus* „ *sanctos viros, ita Luthero aliisque hujus temporis hæ-* „ *reticis Ignatium et institutam ab eo Societatem objecisse.* „ (Voyez dans le Bréviaire Romain l'office du jour de „ St. Ignace.) Observons en passant que ce seroit vouloir „ faire chanter à l'église une bien singulière et bien „ scandaleuse palinodie que d'exiger d'elle la condamna- „ tion d'un institut ainsi loué".

„ Les Jésuites persécutés en Portugal pour n'avoir pas „ vécu selon leur institut, détruits en France pour en „ avoir trop suivi l'esprit impie, proscrits dans tous les „ états de la couronne d'Espagne pour des raisons que la „ loi du Souverain défend de vouloir pénétrer, menacés „ peut-être dans d'autres états catholiques (*), tranquilles en „ même temps dans tous ceux des Princes protestans où „ ils ont des établissemens, honorés avec plus d'éclat que „ jamais de l'estime du St. Siège et de l'Épiscopat, ici „ les plus vénérables des hommes, là les plus grands scé- „ lérats de la terre, les Jésuites offrent au monde entier „ le spectacle le plus frappant et le contraste le plus sin- „ gulier..... Mais dans cette variété d'opinions, je n'ai „ pu me refuser à quatre réflexions qui ne m'ont laissé „ aucun doute sur l'idée personnelle que je dois avoir „ d'eux. 1°. Nul genre de sciences où ils n'aient produit „ des hommes éminens. 2°. Nul corps religieux où, de „ l'aveu même de leurs ennemis, les mœurs en général „ aient été plus pures. 3°. Aucun de ceux que j'ai fré- „ quentés, qui ne m'ait paru aimer sincérement le bien „ et avoir un esprit de paix. 4°. Aucun Roi, depuis leur „ établissement en France, qui ne leur ait donné, ainsi „ que toute sa famille, la confiance la plus entière et la „ plus publique. En voilà plus qu'il n'en falloit pour que „ je pusse desirer leur conservation sans crime, et pour „ que je doive dans les circonstances me faire un devoir „ et même une gloire de l'avouer. Si c'est-là être *ultra-* „ *montain*, *ennemi des Rois*, *fauteur secret du pouvoir* „ *indirect*, je le suis avec Grotius, que je ne puis me

(*) On voit par ces paroles que le président d'Eguilles avoit composé son Mémoire justificatif avant l'abolition de la Société des Jésuites, prononcée par le Bref du Pape Ganganelli.

„ lasser de citer. On lui faisoit, tout protestant qu'il „ étoit, les mêmes reproches qu'à moi. Il répondoit par „ les mêmes paroles. Je n'ai fait que le traduire; j'ai „ admiré et imité sa bonne foi. *Jesuitarum Societas intra* „ *hos annos centum et quod excurrit, plures protulit viros* „ *in omni genere scientiarum eruditos, et eosdem vitæ in-* „ *culpatæ, quàm ulla alia. Scio ego multos esse eorum* „ *qui serio teneantur studio et vitia tollendi et restituendi* „ *pristinam unitatem. Neque me piget eorum uti consiliis* „ *quibus Rex christianissimus id quod pretiosissimum est,* „ *credit. (Votum pro pace ecclesiæ. ant. 5, in fine pag. 638,* „ *col. 2)* ".

„ Le fanatique Arnaud, isolé, sujet sans caractère et „ sans autorité, ne cessa pas de déchirer, tant qu'il vé- „ cut, dans des ouvrages sans nombre, une Compagnie „ que Louis XIV chérissoit et honoroit, qui ne pût „ être forcé à rétracter une seule proposition aussi dange- „ reuse en politique qu'impie en religion, quoique con- „ damnée par son propre corps (la Sorbonne), par le clergé, „ par le St. Siège, par le Souverain; et enfin, malgré l'oppo- „ sition la plus forte de toute la puissance publique, il vint à „ bout de soulever la moitié du Royaume contre l'autre, et „ d'infâmer, si je l'ose dire, une partie de l'église de France „ par la considération qu'il sut y donner pendant quelque „ temps, au système effrayant qui a pour base la propo- „ sition qu'il n'a jamais voulu rétracter, et qui veut que „ *Dieu refuse à un juste quelquefois la grace sans la-* „ *quelle on ne peut rien, et ne l'excuse pas néanmoins* „ *de péché;* ensorte que Dieu puniroit éternellement par „ des peines infinies le juste auquel il auroit commandé „ l'impossible, et seroit par conséquent aussi injuste et „ aussi méchant que peut l'être le démon. Combien, „ pendant le cours de plus d'un siècle, y a-t-il eu d'édits, „ d'arrêts, de jugemens, d'ordres de toute espèce éma- „ nés de l'autorité royale contre cette horrible doctrine, „ sans qu'ils aient produit d'autres effets qu'un redouble- „ ment d'audace et une continuité de désobéissance systéma- „ tique, accompagnée des actes les plus illégaux, et défen- „ due avec le plus grand éclat dans des libelles périodiques „ qui continuent encore aujourd'hui? "

Le président d'Eguilles veut sans doute parler de la *Gazette ecclésiastique*, de ce libelle infâme, qui paroissoit une fois la semaine, et dans lequel la science, la vertu, les principes orthodoxes de l'église catholique étoient attaqués avec une impudence et une rage qui ne pouvoient être inspirées que par l'enfer. L'auteur de cet

ouvrage a eu l'honneur d'y être maltraité quelquefois, honneur qu'il a partagé avec les prélats les plus respectables de l'église de France, et avec les personnes qui s'étoient rendues dignes de toutes manières de l'estime publique : mais c'étoit en vérité bien gratuitement qu'on l'honoroit d'injures dans cette feuille périodique, puisque dans tous ses ouvrages, qui n'avoient pour objet que la littérature et les beaux-arts, il ne se mêloit point de questions théologiques, et qu'il méprisoit trop les jansénistes des derniers tems pour daigner en parler.

Il s'en falloit bien qu'ils eussent hérité des talens de leurs prédécesseurs. Ce n'étoit plus, pour ainsi dire, que l'écume et la lie du jansénisme. Il leur restoit seulement l'envie de nuire, de poursuivre l'exécution de leurs détestables projets : et après avoir satisfait leur vengeance sur les Jésuites qui les entravoient dans leur marche, d'exercer leur haine et leur fureur destructrice sur la religion catholique. C'est ce qu'ils ont voulu faire par leur abominable constitution civile du clergé, dont ils sont les auteurs. Là ils se sont montrés tels qu'ils sont ; et quand ils auroient été seulement la cause de l'exil de ce grand nombre d'ecclésiastiques qui honorent l'église gallicane par leurs vertus, et qui ont refusé avec tant d'héroïsme de prêter le serment qu'on exigeoit d'eux pour le maintien de cette constitution, c'en seroit assez pour les rendre odieux dans toutes les races futures. Leurs efforts cependant n'ont pas eu tout le succès qu'ils en attendoient. Peut-être ne vouloient-ils que rendre la France schismatique et hérétique, et faire adopter leurs principes à la place de ceux dont l'église catholique a toujours fait profession ; mais leur secte, comme de bons esprits l'avoient prévu et annoncé depuis long-temps, est allé se perdre dans le déisme, l'athéisme et toute la fange de l'impiété, car c'est-là où elle devoit nécessairement aboutir. La seule proposition du docteur Arnaud, dont le président d'Eguilles a fait mention, suffiroit pour y conduire. Il est vraisemblable que le jansénisme n'a à présent en France que quelques vieux et obstinés partisans ; mais il en a un grand nombre dans plusieurs autres contrées de l'Europe. Que les gouvernemens y prennent garde ; ce sont des ennemis très-dangereux, et d'autant plus dangereux qu'ils se couvrent du masque de l'hypocrisie la plus rafinée.

Il faut dire néanmoins que tous les jansénistes n'ont pas participé aux malheurs occasionnés par la constitution civile du clergé. Ceux qui avoient le plus de lumières et

d'honnêteté s'y opposèrent et la blamèrent hautement. L'un même d'entr'eux a publié un très-bon ouvrage dans lequel il en a démontré tous les dangers et toutes les erreurs. Il se fit une scission parmi eux. Voici à ce sujet une anecdote certaine. Vers la fin de 1790 ou au commencement de 1791, un avocat au parlement de Paris, janséniste très-déclaré, vint trouver l'abbé *De Fontenai*, auteur d'un journal qui portoit son nom, et qui avoit un très-grand succès. Il lui dit qu'il étoit député par quelques-uns de ceux qui partageoient avec lui les mêmes sentimens, pour lui proposer d'insérer dans son journal des articles qu'on lui enverroit, dirigés contre cette constitution. L'abbé *De Fontenai* y consentit, à condition qu'il n'y auroit rien dans ces articles qui eut le moindre rapport avec la doctrine jansénienne. On envoya en effet plusieurs de ces articles, qu'il ne fit aucune difficulté d'insérer dans son journal, parce qu'ils étoient très-bien faits, très-intéressans et très-piquans même contre les auteurs de cette constitution. Comme il n'étoit pas initié dans les mystères de la secte, il lui auroit été impossible d'en rédiger de pareils. On y dévoiloit plusieurs de ces mystères, qui faisoient très-bien connoître l'esprit de la secte. Il étoit plaisant de voir ces hommes se déchirer entr'eux, et se rendre eux-mêmes la justice qu'ils méritoient.

Le président d'Eguilles ne fut pas le seul magistrat qui prit la défense des Jésuites. Un grand nombre d'autres, et les plus recommandables par leurs lumières et par leur intégrité, la prirent aussi dans la plupart des autres parlemens. Il est même vraisemblable que si l'on n'avoit pas employé l'intrigue pour capter la pluralité des voix, ils y auroient été conservés, comme ils le furent principalement par le parlement de Toulouse et de Bordeaux, lorsque celui de Paris les bannit de son ressort en 1594. On doit observer aussi que leurs ennemis qui ont provoqué leur destruction dans les parlemens en 1762, n'ont pu s'empêcher de leur rendre justice à bien des égards. Je me contenterai de rapporter un passage du compte rendu par Mr. Charles, conseiller au parlement de Rouen, que sa compagnie avoit chargé de faire l'examen de l'institut des Jésuites. „ Quelle que soit, dit-il, cette société, con-
„ tre laquelle nous sommes forcés d'invoquer l'autorité des
„ lois, nous ne devons pas nous le dissimuler, elle a
„ nourri dans son sein, et il y existe encore, des cœurs
„ droits, des hommes capables de servir la Religion, le
„ Prince et la patrie; des citoyens vertueux, des sujets
„ fidèles et des chrétiens remplis d'un attachement sin-

„ cère aux véritables maximes. Aussi, *en blamant le* „ *Corps*, notre dessein n'a point été d'adresser les repro- „ ches que nous lui faisons à aucun de ces membres en „ particulier". Il paroîtra d'abord singulier qu'après un tel aveu, Mr. Charles n'ait pas conclu, selon les premières notions de la justice, à faire une distinction des membres dont il parle, et qui méritent ses éloges. Le parlement de Rouen pouvoit-il les envelopper dans un arrêt de proscription générale, et les soumettre à des peines rigoureuses? Quel est ensuite ce raisonnement où, *en blamant le Corps*, on loue les membres, comme si les membres ne constituoient pas le Corps, et que s'ils sont réputés bons, le Corps ne doit pas l'être aussi nécessairement? Tant il est vrai, comme je l'ai déja observé, que la passion est aveugle et qu'elle se détruit elle-même par les contradictions dans lesquelles elle tombe!

Je puis citer, à l'appui de ce que j'ai dit sur le livre des assertions, les paroles d'un auteur qui est très-opposé aux Jésuites, et qui écrivoit dans le temps même de leur destruction en France; son intention n'est pas certainement de faire regretter leur perte: mais il les disculpe des maximes odieuses qu'on a voulu leur attribuer exclusivement, et qui ont servi de prétexte pour condamner leur institut. „ Au lieu de crimes, dit-il, les parlemens „ n'ont mis à la charge des Jésuites que des opinions „ hardies ou téméraires, que des dogmes dangereux, des „ principes erronés de morale et de discipline, qu'une „ forme de discipline religieuse à qui il leur plait main- „ tenant de refuser la tolérance, enfin que des spécula- „ tions qui, bien que justement flétries par ces cours „ souveraines, ont été toutes approuvées et autorisées par „ la cour de Rome, réputées admissibles et probables „ dans la plupart des écoles de l'Europe catholique, quel- „ quefois disputées et combattues par les universités en „ mauvaise humeur, mais tolérées pendant plus de deux „ siècles dans le Royaume".

FIN.
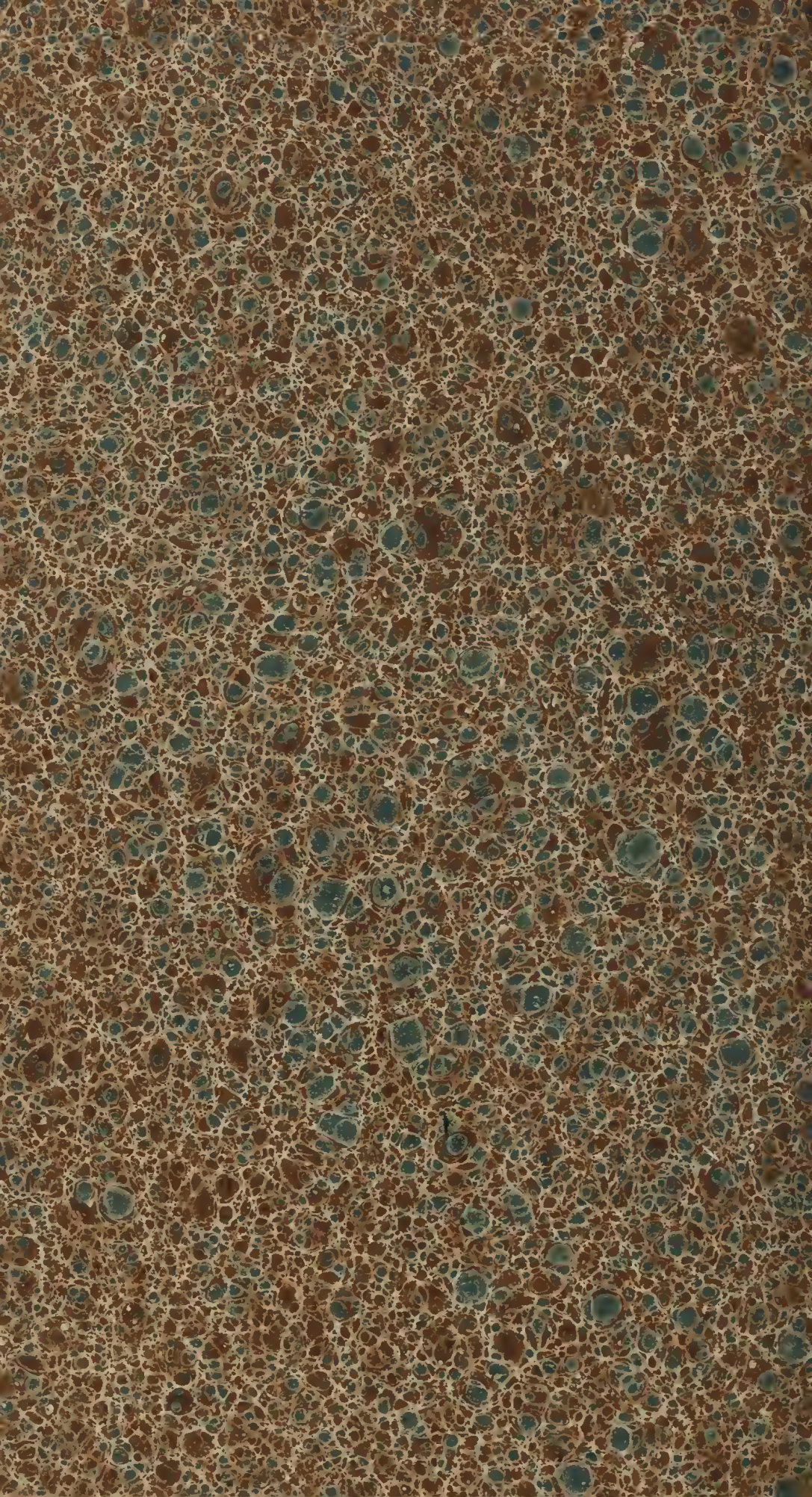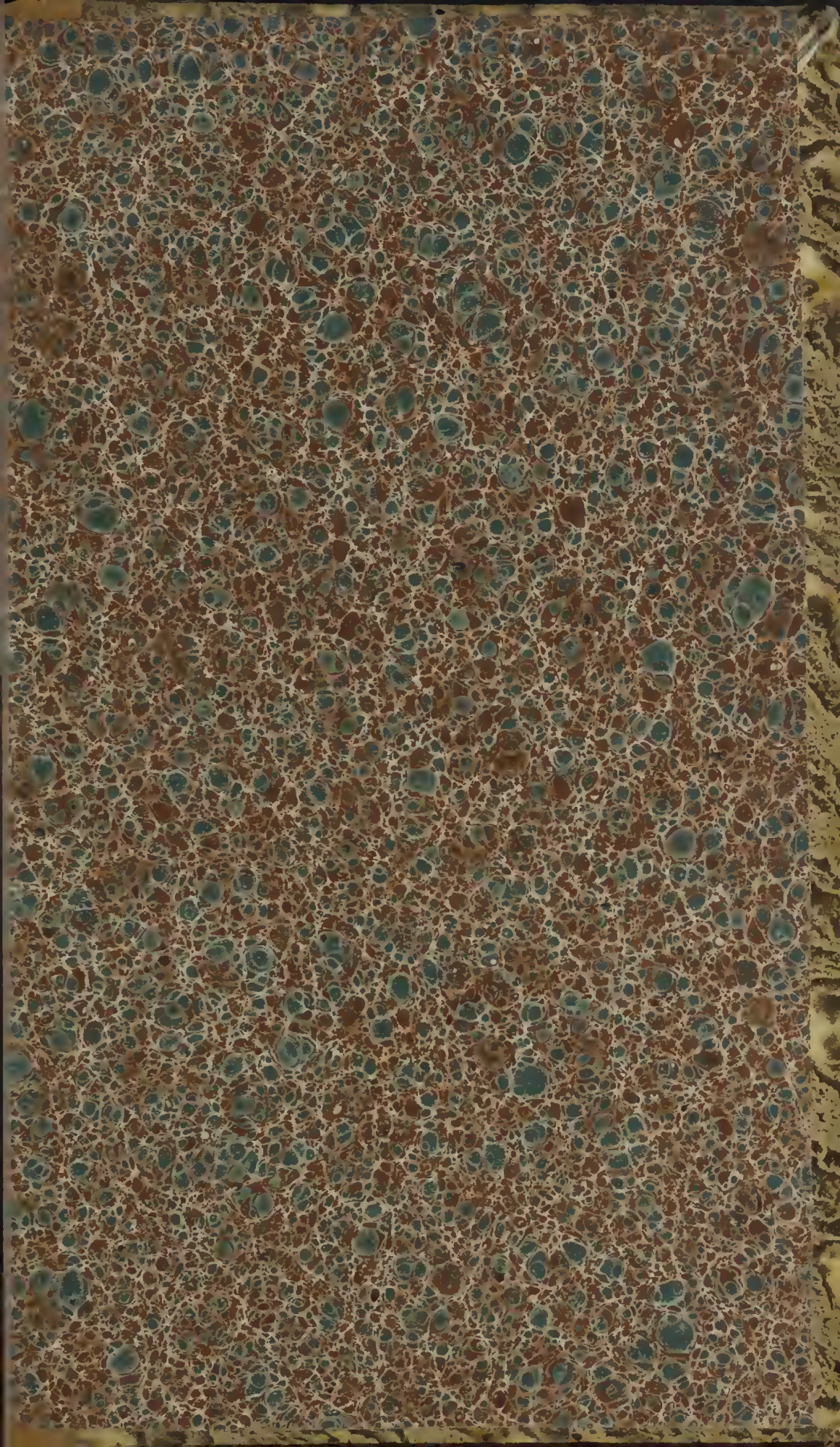
00/01 2304 R